

**LES CAHIERS DU
CENTRE DE RECHERCHE
SUR LES RELATIONS INTERETHNIQUES ET LE
RACISME**

Numéro 25

**RAPPORT D'ÉVALUATION DU PROGRAMME DE PARTENARIAT ENTRE
LES ÉTABLISSEMENTS DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
ET LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ISSUS
DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES**

PAR

**ANDRÉ JACOB
MICHEL RAQUEPAS**

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

SEPTEMBRE 1996

CRRIR

**LES CAHIERS DU
CENTRE DE RECHERCHE
SUR LES RELATIONS INTERETHNIQUES ET LE
RACISME**

Numéro 25

**RAPPORT D'ÉVALUATION DU PROGRAMME DE PARTENARIAT ENTRE
LES ÉTABLISSEMENTS DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
ET LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ISSUS
DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES**

PAR

**ANDRÉ JACOB
MICHEL RAQUEPAS**

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

SEPTEMBRE 1996

CRRIR

Centre de recherche sur
les relations interethniques et le racisme (CRRIR)

Directrice du CRRIR

Micheline Labelle

Université du Québec à Montréal
Département de sociologie
C.P. 8888, succursale Centre-ville
Montréal, Québec
H3C 3P8

Rapport soumis aux membres du Comité consultatif du ministère de la Santé et des Services Sociaux dans le cadre du *Programme de partenariat entre les établissements du réseau de la santé et des services sociaux et les organismes communautaires issus des communautés culturelles.*

Tous droits réservés. La reproduction d'un extrait quelconque de ce rapport est interdite sans l'autorisation écrite de la directrice de la recherche.

ISBN 2-921600-25-0

Dépôt légal- Bibliothèque nationale du Québec, 1997

Table des matières

Avant-Propos	5
Sommaire	11
Introduction	15
1 Programme	23
1.1 Grandes lignes du Programme	23
1.2 Quelques assises conceptuelles du Programme	24
2 Revue de la littérature	27
2.1 Thèse et antithèse: L'État et le communautaire	27
2.2 Quelques aboutissants et concepts clefs	36
2.3 Quelques axiomes et positions ayant guidé l'évaluation	37
3 Courte synthèse de l'évaluation des six projets soumis à un suivi exhaustif dans le cadre du Programme	41
3.1 Premier projet : Intervention socio-communautaire auprès des jeunes, des familles et des femmes somaliennes	41
3.2 Deuxième projet : L'entremise	44
3.3 Troisième projet : Développement d'une approche réseau (famille) en intervention interculturelle .	48

3.4	Quatrième projet : Projet de partenariat visant l'accessibilité aux services de santé et sociaux aux familles immigrantes résidant dans la basse-ville de Québec (PASFI - BVQ)	52
3.5	Cinquième projet : Projet de partenariat entre la Cité des Prairies et le CHRISOCQ	56
3.6	Sixième projet : La double vie des jeunes	62
4	Synthèse des résultats obtenus par l'ensemble des projets	67
4.1	Compréhension des partenaires vis-à-vis de la spécificité, des besoins et des attentes de la clientèle-cible	67
4.2	Stratégies adoptées et moyens utilisés pour répondre aux besoins de la clientèle	70
4.3	La gestion des ressources humaines disponibles	72
4.4	Le contrôle et la répartition des ressources matérielles et financières	75
4.5	Le réalisme des prévisions budgétaires	76
4.6	La nature des outils mis en œuvre	78
4.7	La question du nombre d'usagers rejoints par l'intervention	79
4.8	La question du niveau de satisfaction des usagers	81
4.9	Le développement de nouvelles pratiques en intervention sociale	83
4.10	L'induction de nouvelles perceptions, attitudes et comportements par rapport aux services offerts par le MSSS	84
5	Correspondance entre les objectifs visés par les projets et ceux recherchés par le Programme	87
6	Conclusion	93
	Bibliographie	100
	Annexes — Descriptif des projets	109
	• Apprendre pour mieux se comprendre	109
	• Projet de partenariat entre Cité des Prairies et le CHRISOCQ	111
	• La famille Khmère au Québec	113

Rapport d'évaluation du Programme de partenariat

- **Projet de partenariat prévention-audio à l'intention des communautés culturelles** 115
- **Insertion sociale des jeunes mères de la communauté noire de Montréal** 116
- **Développement d'une approche réseau (famille) en intervention interculturelle** 117
- **Projet d'intervention socio-communautaire auprès de jeunes réfugiés en difficulté d'intégration sociale** 119
- **L'Entremise** 121
- **La double vie des jeunes** 122
- **Projet de partenariat visant l'accessibilité aux services de santé et sociaux aux familles immigrantes résidant dans la Basse-Ville de Québec** 124

Avant-Propos

Avant d'entamer la lecture du rapport d'évaluation des projets de partenariat entre les établissements du réseau de la santé et des services sociaux et les organismes communautaires issus des communautés culturelles, il convient de voir brièvement les conditions qui les ont vus naître et le processus de leur élaboration.

Au cours des vingt dernières années, des changements importants sont survenus dans la composition de la population du Québec à la faveur d'une immigration récemment ouverte sur de nouvelles régions de provenance d'Asie, d'Amérique et d'Afrique. Il s'en est ensuivi une diversification – au plan ethnique et linguistique – de la population concentrée dans certaines parties du territoire du Québec, notamment la région métropolitaine de Montréal et ses environs et, à un degré beaucoup moindre, dans les régions de Québec, de l'Estrie et de l'Outaouais.

Assez vite, il s'est avéré que *les services institutionnels* existants – et particulièrement les services sociaux et de santé – *ne répondaient pas toujours adéquatement aux besoins de ces nouvelles clientèles* en raison de *barrières linguistiques et culturelles*. Cette constatation a été à l'origine de plusieurs orientations et politiques du gouvernement du Québec à la fin des années 80 et au début des années 90 visant à un effort d'adaptation de ces services aux réalités de la population immigrante.

En ce qui concerne plus particulièrement le réseau des services sociaux et de santé, de nombreux griefs ont été faits au cours des années 80 sur les difficultés d'accès aux services pour les clientèles des communautés culturelles.

Ces griefs, sans être exclusifs, comprenaient souvent le manque d'informations sur les services disponibles dans le réseau, les barrières linguistiques et culturelles qui y font obstacle, la sous-représentation des membres des communautés culturelles à différents niveaux des sphères décisionnelles. On faisait valoir également le manque de sensibilisation des intervenants sociaux et de santé aux besoins particuliers de ces clientèles, qu'il s'agisse des personnes âgées souvent isolées linguistiquement, culturellement et socialement, des jeunes en situation de conflits culturels entre le milieu parental et le milieu d'accueil, des femmes aux prises avec des situations conjugales et familiales difficiles, des réfugiés traînant en milieu d'accueil la plupart du temps un lourd et traumatisant vécu migratoire. Et à cela on ajoutait toujours la non-reconnaissance des compétences acquises dans la pratique des organismes communautaires auprès de ces clientèles.

De fait, beaucoup d'organismes communautaires jouent depuis longtemps un rôle d'intermédiaire auprès des nouveaux arrivants, leur offrant des services d'accueil, de soutien, d'accompagnement, etc., facilitant leurs premières expériences d'intégration sociale et acquérant par le fait même une expertise certaine dans leur démarche d'intervention.

Aussi, pour améliorer l'accessibilité des services sociaux et de santé au début des années 90, plusieurs mesures ont été envisagées. L'une de ces mesures visait à mettre à contribution l'expertise développée par les organismes communautaires auprès des communautés culturelles en vue d'une amélioration des interventions dans les établissements du réseau.

C'est donc dans ce contexte qu'est né le Programme de partenariat entre les établissements du réseau et les organismes communautaires des communautés culturelles.

L'objectif de ce Programme¹, consistait à *améliorer l'accessibilité* des populations immigrantes ou issues des communautés culturelles aux services sociaux et de santé *en permettant d'expérimenter de nouveaux modèles d'intervention et de dispensation des services*. Il s'agissait également, par le partenariat, de consolider les rapports existants entre les établissements du réseau et les organismes communautaires issus des communautés culturelles en permettant des uns aux autres des transferts d'expertises ou de modèles d'intervention qui ont fait leur preuve auprès des clientèles concernées.

La mise en œuvre du Programme s'est faite au cours de l'année 1991 par une demande de participation des régions cibles. La première phase du Programme a vu une soumission de 26 projets qui fut suivie ultérieurement d'une deuxième phase, avec une soumission de 14 autres projets. Des opérations cumulées de présélection de ces 40 projets par un comité d'étude et d'analyse² il a résulté un choix de 15 projets qui furent soumis pour évaluation aux conseils de la santé et des services sociaux concernés. Finalement 10 projets furent conjointement retenus par le comité de sélection du Ministère et les conseils régionaux de la santé et des services sociaux en vue de leur implantation (voir en annexe la liste et le descriptif des projets retenus).

Le Programme devait se dérouler sur trois ans et le financement du Fonds d'initiative du MAICC prévoyait un budget de 125 000 \$ en 91-92, 360 000 \$ en 92-93 et 360 000 \$ en 93-94 incluant 105 000 \$ dévolus à l'évaluation du Programme.

Il était prévu également que l'évaluation devait avoir lieu tout au long des trois années selon une *méthodologie* comprenant des observations, des entrevues et des questionnaires. Les professionnels André Jacob et Michel Raquepas de l'UQAM furent choisis pour mener à bien cette évaluation et, pour encadrer leur travail, un comité de

1 Nous abrègerons ce titre dans la suite de ce rapport par «Programme».

2 Le comité d'étude et d'analyse était formé de 4 membres représentant le MCCI, ACCÉSSS, le Service de soutien aux organismes communautaires (MSSS) et le Bureau des services aux communautés culturelles (MSSS).

suivi représentant des institutions et des organismes du milieu a été mis sur pied¹.

Dès le début, la mise en œuvre de cette évaluation allait être confrontée à quelques difficultés dont *l'insuffisance des ressources financières* pour l'envergure de la recherche et le *démarrage difficile de certains des projets*. Il a fallu tenir compte également du facteur géographique pour les fins de la représentativité des projets à évaluer. Pour toutes ces raisons, il fut convenu que l'évaluation porterait sur les six projets suivants :

- *Projet de partenariat entre Cité des Prairies et CHRISOCQ, soit les Centres jeunesse de Montréal et CHRISCOQ.*
- *Développement d'une approche réseau (famille) en intervention interculturelle entre le CLSC Petite Patrie et La Maisonnée.*
- *Projet d'intervention socio-communautaire auprès de jeunes réfugiés en difficulté d'intégration sociale entre le CLSC Parc Extension (SARIMM) et l'Association des ressortissants du Nord de la Somalie au Québec et Centre communautaire Christophe-Colomb.*
- *L'Entremise entre le CLSC Norman-Bethune, les Centres jeunesse de Laval, la Communauté grecque orthodoxe de Laval et le Centre de services à la communauté arménienne.*
- *La double vie des jeunes entre le CLSC Samuel de Champlain et la Maison internationale de la Rive Sud.*
- *Projet de partenariat visant l'accessibilité aux services de santé et sociaux aux familles immigrantes résidant dans la Basse-Ville de Québec entre le CLSC Basse-Ville et le Centre multiethnique de Québec.*

Par ailleurs, de par leur nature, les projets soulevaient quelques interrogations. On est passé par exemple, en cours d'opération, d'un projet d'intervention socio-communautaire auprès de *jeunes réfugiés en difficulté d'intégration sociale* – qui devait être centré sur les besoins des mineurs somaliens non-accompagnés – à un projet auprès de *jeunes, des familles et des femmes somaliennes* qui met davantage l'accent sur les besoins des femmes somaliennes monoparentales au plan de l'accessibilité aux services publics et de l'intégration sociale. De plus, cette réorientation allait impliquer de nouveaux partenaires et le retrait de certains autres.

1 Le comité de suivi de l'évaluation du programme de partenariat était composé de représentants d'institutions ou d'organismes suivants : Fédération des CLSC, ACCÉSSS, Régie régionale de Montréal-Centre, Régie régionale de Montérégie, Direction de l'évaluation du MSSS, Bureau des services aux communautés culturelles.

Dans d'autres situations, quand ce n'est pas des problèmes relatifs à la réorganisation des établissements de services sociaux – comme dans le cas des Centres jeunesse de Montréal – , ce sont des problèmes de gestion, ou d'organisation des partenaires communautaires, qui interféraient dans le processus du partenariat. C'est le cas par exemple du projet *Développement d'une approche réseau (famille) en intervention interculturelle*. La situation difficile de l'organisme fut suivie d'une mise en tutelle au cours du déroulement du projet d'évaluation. Pourtant cette situation n'est pas exceptionnelle puisque deux autres organismes concernés devaient connaître un peu plus tard les mêmes difficultés.

Quant au projet *l'Entremise*, il a connu en cours d'opération des changements tant dans la composition des partenaires que dans le mandat poursuivi, ce qui a eu pour conséquence de miner la dynamique du partenariat instauré au départ et de compromettre l'atteinte des objectifs.

Quoi qu'il en soit des difficultés de fonctionnement de ces projets et de leur performance, il est bon de retenir qu'ils ont canalisé des préoccupations qui ont été largement partagées dans le réseau y compris par les différents comités qui se sont penchés sur la question de l'accessibilité des services aux communautés culturelles.

Il est bon de rappeler également que le rôle de partenaire du réseau des organismes communautaires est reconnu dans les dispositions du chapitre 42 sur les services de santé et les services sociaux.

L'implantation du Programme de partenariat est non seulement justifiée socialement mais aussi juridiquement et on espère fortement que l'expérience pourra avoir des suites.

Cela n'empêche pas de considérer que le développement et la mise en œuvre d'un tel Programme supposent un certain nombre de précautions nécessaires au départ. Il est vrai qu'il est plus facile *a posteriori*, d'identifier les conditions qui auraient pu, alors, compromettre l'efficacité de ce Programme. Car il faut en convenir, ces projets n'avaient pas de précédent dans le réseau de la santé et des services sociaux.

Marc-Léo Laroche

Sommaire

Ce rapport porte sur l'évaluation d'un «programme de partenariat entre les établissements du réseau de la santé et des services sociaux et les organismes communautaires issus des communautés culturelles». Élaboré à la demande du secteur communautaire, ce Programme a rassemblé *dix projets* ayant, chacun à leur niveau, des buts, des objectifs et des problématiques assez différents et ce, même si *la famille* en a été l'agent de cohésion. Son objectif de départ a été d'*accroître l'accessibilité* et la *qualité des services* offerts par le réseau de la santé et des services sociaux, en mettant à contribution «les expertises culturelles des organismes communautaires», afin d'*adapter* les services aux besoins des populations issues des dites communautés culturelles.

L'articulation des projets soumis à évaluation a mis en lumière les *limites* d'un cadre conceptuel basé sur «la différence». Prises comme des «choses» en soi – et tout en étant souvent confondues – la culture et/ou l'ethnie, voire la «race», sont devenues des *points de départ* de l'analyse et non un *résultat*, donc des *expressions idéologiques*. L'analyse de l'ascendance en est ainsi venue à primer l'analyse de la situation sociale, induisant de cette manière une *dynamique de désadaptation constante de l'offre de service* du réseau, non pas que l'offre ne doive pas continuellement s'adapter, mais bien parce qu'elle ne peut jamais l'être si elle s'inscrit dans une perspective évacuant la genèse ou le caractère «ethnalisé» de l'intervenant et de l'utilisateur. En somme, l'important pour nombre de responsables et d'intervenants impliqués dans ce Programme, n'a plus été d'*évaluer dans quelle mesure l'offre de service était adaptée, s'adaptait ou pou-*

l'offre de service du réseau ne pourra jamais être adaptée si elle s'inscrit dans une perspective évacuant le caractère «ethnalisé» de l'intervenant et de l'utilisateur

vait le devenir mais bien de savoir *comment la rendre, voire la garder différente* et, par conséquent, l'orienter en fonction d'enjeux sociopolitiques où finalement l'usager occupe bien peu de place.

Comme on pourra le constater, les aboutissants et concepts clefs liés au discours sur la relation entre l'État et le communautaire, puis un de ses intermédiaires le partenariat, soulèvent *toute une série de questions auxquelles les décideurs devront inévitablement répondre* à un moment ou l'autre. En réalité, nous pourrions observer que ces aboutissants et concepts clefs mettent en cause directement *la notion même de démocratie* à l'origine de nos sociétés dites libérales et pluralistes. Concrètement, l'une de ces questions, auxquelles il faudra bien répondre, consistera à *savoir si la bonification de l'expression démocratique de l'État peut ou doit s'actualiser, ou se transiger*, aujourd'hui non plus en vertu du principe de la citoyenneté partagée dans une société pluraliste, mais plutôt *sur la base des référents «identitaires» de ses individus*, comme semble le suggérer l'articulation actuelle du multiculturalisme canadien. Cette question est en soi fort sensible, surtout lorsque l'on observe les similitudes structurelles entre *l'hétérophilie* contemporaine et *l'hétérophobie* la plus classique.

l'expression démocratique de l'État peut-elle se transiger sur la base des référents «identitaires» des individus ?

l'interculturel a été un «outil» d'intervention pernicieux dans la mesure où il s'est révélé tentative de pragmatisme du racisme sur le plan de la gestion sociale et de l'intervention

Tel qu'il est interprété et articulé dans le cadre de ce Programme, l'interculturel a été un *«outil» d'intervention pernicieux* dans la mesure où il s'est fort probablement révélé une expérience de modélisation de la gestion de «la différence», ce qui se voudrait en réalité une tentative de pragmatisme du racisme sur le plan de la gestion sociale et de l'intervention. Nous arrivons à la conclusion que l'administration de la notion d'accessibilité, comme de celle d'adaptation de l'offre, doit nécessairement passer par un *changement de cadre conceptuel* où «la différence» doit laisser la place aux similitudes et où «l'autre» doit redevenir autrui. Au fond, on doit admettre, ou réadmettre, une idée fort simple, à savoir que *l'offre de service peut être adaptée même si l'on ramène «l'ascendance» de l'usager au rang d'une simple variable*.

Aussi, l'évaluation conduite permet-elle d'observer que la mise en place de ce Programme n'a pas réussi à produire *de nouveaux modè-*

les d'intervention et que celui-ci a eu *peu de retombées significatives*, voire positives, pour les établissements publics impliqués. Bien plus, la pratique semble démontrer que telle qu'elle est comprise la notion de culture – et ses corollaires – constitue une véritable barrière à l'accessibilité.

Toutefois, le lecteur doit bien retenir qu'ici n'est remis en cause ni *l'opportunité du partenariat*, ni l'apport de connaissances pouvant être afférentes à *l'utilisation de la variable culturelle* ; au contraire cela conduirait à se priver d'un outil de compréhension complémentaire et utile si besoin est. Ce qui est remis en question, c'est une interprétation particulière de l'intervention prenant comme point de départ «la différence» et où l'on fait de «la culture», l'ethnie, voire la «race», l'origine de l'analyse et non un résultat. La quête de «la différence» et non des similitudes crée une situation où en fin de compte on en arrive à faire d'autrui un «autre», un éternel étranger.

ce Programme n'a pas réussi à produire de nouveaux modèles d'intervention et il a eu *peu de retombées significatives*

telle qu'elle a été comprise la notion de culture a constitué une véritable barrière à l'accessibilité

ce que nous remettons en question, c'est une interprétation particulière de l'intervention prenant comme point de départ «la différence» et où l'on fait de «la culture», l'ethnie, voire la «race», l'origine de l'analyse et non un résultat

Introduction

Cadre du Programme et du devis de recherche

Tel qu'il est précisé à l'origine dans le devis de recherche, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a souhaité mettre en place un nouveau Programme devant permettre d'établir un partenariat entre les établissements du réseau de la santé et des services sociaux et divers organismes communautaires issus de groupes «ethniques». L'objectif principal de ce Programme visait *l'amélioration de l'accès aux services* pour les membres des *minorités dites ethniques* par l'élaboration de *nouveaux modèles d'intervention* ou de distribution de services. Cette approche voulait *mettre à contribution l'expertise d'organismes communautaires* afin de permettre une meilleure adaptation des services offerts à la population dans un contexte de plus en plus hétérogène sur le plan «ethnoculturel».

Le MSSS a proposé d'évaluer ce Programme en l'abordant sous l'angle d'un ensemble formant un tout cohérent, mais aussi en fonction de ses composantes qui sont représentées par les dix projets sélectionnés¹. L'évaluation devait rendre compte aussi bien de l'atteinte des objectifs du Programme par rapport à l'ensemble des projets retenus, que des objectifs spécifiques propres à chacun, en tenant compte de leur degré de développement. L'opération devait

l'évaluation devait rendre compte de l'atteinte des objectifs autant du point de vue de l'ensemble des projets que des objectifs spécifiques à chacun

1 Dès dix projets participant à ce programme, six seront concrètement sujet à une évaluation pouvant être qualifiée d'exhaustive. Trois des quatre projets restants n'ont été soumis à l'évaluation que par l'entremise de deux questionnaires, le premier distribué peu de temps après le début du programme, puis le second vers la fin. En ce qui a trait au quatrième projet, il devait à l'origine être inclus dans le groupe de projets soumis à une évaluation en profondeur ; des circonstances découlant de l'incapacité des partenaires à entrer en partenariat, pendant la quasi-totalité du temps alloué à l'articulation du programme, nous ont empêchés de l'évaluer.

permettre de *vérifier l'impact* du Programme sur les clientèles visées, les organismes communautaires et les établissements publics impliqués.

Selon les directives du MSSS, les éléments à évaluer ont été regroupés en *trois grandes catégories* que l'on peut résumer ainsi :

A) Identification des éléments, au-delà de la spécificité de chaque projet, ayant le plus d'impact sur les clientèles visées, sur les intervenants et sur l'environnement du Programme en terme d'amélioration de l'accessibilité. Tel que spécifié, l'objectif premier du Programme s'est voulu *le développement de nouvelles approches culturellement adaptées de distribution de services aux clientèles-cibles*.

B) *L'expérience de partenariat* entre établissements publics et organismes communautaires.

C) Les questions d'*efficience* qui peuvent se résumer par les rapports coût/rendement ou encore coût/résultat : la compréhension des partenaires vis-à-vis de la spécificité des besoins et des attentes de la clientèle-cible ; l'élaboration de la stratégie adoptée pour répondre aux besoins de cette même clientèle ; la gestion des ressources humaines disponibles ; le contrôle et la répartition des ressources matérielles et financières ; le réalisme des prévisions budgétaires ; la nature des facilités et des outils jugés utiles à mettre en œuvre ; le nombre d'usagers rejoints par l'intervention ; le niveau de satisfaction des usagers ; l'induction et le maintien de nouvelles pratiques sociales ; l'induction de nouvelles perceptions, attitudes et comportements par rapport aux services offerts par le MSSS ; etc.

c'est la pratique qui devrait permettre d'évaluer l'efficience du Programme

À partir de ces considérations et de l'analyse que nous avons pu dégager d'une étude des éléments et préoccupations, explicites et implicites, contenus dans le Programme et le devis de recherche, nous avons ainsi conclu que *l'approche conceptuelle* suggérée devait s'inscrire principalement dans une perspective *pragmatique* : au-delà des considérations philosophiques, c'est la pratique – par l'entremise de ses composantes limitatives ou opérationnelles – qui devrait permettre d'évaluer l'efficience du Programme et de ses différents projets. Quant au type d'évaluation, il a semblé toucher deux niveaux distincts :

A) Celui des conditions du déroulement réel du Programme et de la population effectivement desservie (*évaluation d'implantation*) ;

B) Le degré de réalisation des objectifs de *changement (évaluation des effets)* dans une perspective moléculaire (analyse coût/ efficacité).

Méthodologie

Un problème auquel nous avons été confrontés dès le départ, dans l'exercice, tient au fait que nous étions en présence d'un Programme contenant une série de projets ayant, chacun à son échelon, des buts, des objectifs... et des problématiques assez différents. Au-delà des considérations culturelles et des besoins en matière de services de santé et services sociaux – que les différents projets ont tenté de satisfaire – , des approches conceptuelles assez différentes semblaient guider les modèles d'intervention. Néanmoins, abstraction faite de la spécificité de chaque projet, une constante demeurait pour l'ensemble des projets et du Programme ; elle consistait premièrement en une relation et en une interaction entre établissements publics et organismes communautaires ; deuxièmement en une relation et en une interaction entre intervenants des secteurs communautaires et publics vis-à-vis d'une clientèle-cible et des usagers ; et, enfin, en une relation, une interaction et une rétroaction entre les usagers, les établissements publics, les organismes communautaires et les intervenants.

Dans ces conditions, «l'expérience partenariale», «l'aptitude et la capacité d'intervention» et la «réponse à l'intervention» nous sont apparues comme trois niveaux d'investigation et d'analyse distincts, interreliés et privilégiés. Et ce, que l'on se place aussi bien au niveau du Programme que de ses constituantes représentées par les différents projets.

Cela étant précisé, nous devons mentionner qu'outre la revue de la littérature, l'observation directe, l'entrevue semi-dirigée et le questionnaire ont été autant d'instruments utilisés afin d'opérer notre collecte de données. Dans cette perspective, le lecteur doit noter que l'observation directe a été un instrument privilégié à tous les niveaux, même s'il n'a pas été le seul outil employé, et même si cet outil n'a été utilisé que dans le cadre de six projets. Pour ce qui est des deux

trois niveaux
d'investigation
distincts :
– l'expérience
partenariale
– l'aptitude et la
capacité
d'intervention
– la réponse à
l'intervention

séries d'entrevues effectuées, l'une au début et l'autre vers la fin du Programme, on peut mentionner qu'elles ont été conduites auprès des responsables et intervenants ou représentants des secteurs publics et communautaires directement impliqués dans les projets soumis à l'évaluation exhaustive. En ce qui a trait aux *questionnaires*, distribués eux aussi en deux temps, ils se sont adressés à l'ensemble des responsables et des intervenants ou représentants des secteurs publics et communautaires de tous les projets participant à ce Programme.

l'analyse des données recueillies par l'intermédiaire des questionnaires n'est pas présentée sous la forme de tableaux descriptifs ; les données recueillies par l'entremise des entrevues semi-dirigées et l'observation directe suffisent amplement

Nous pouvons ouvrir ici immédiatement une parenthèse pour préciser que nous ne présenterons pas sous la forme de tableaux descriptifs l'analyse des données recueillies par leur intermédiaire. Nous croyons que les données recueillies par l'entremise des entrevues semi-dirigées et l'observation directe suffisent amplement pour dégager l'environnement du Programme et appuyer notre propos. Le lecteur peut cependant noter que les données colligées par leur intermédiaire vont être en soi très intéressantes.

En somme et ce, contrairement au contenu des entrevues et observations effectuées et même si leur contenu a été foncièrement identique aux entretiens semi-dirigés, l'analyse des résultats mettra en évidence une dichotomie, voire une opposition, entre perceptions et attitudes par opposition à la pratique.

contrairement au contenu des entrevues, entretiens semi-dirigés et observations effectuées, l'analyse des résultats mettra en évidence une opposition entre perceptions et attitudes par opposition à la pratique

Concrètement, les questionnaires distribués vont mettre en lumière la portée et les influences d'un *cadre idéologique*, alors que les entrevues et les observations vont dégager l'impact de ce cadre sur la pratique.

Le cadre de l'évaluation

Tel qu'il est présenté dans ses grandes lignes, le projet de recherche a, dans un premier temps, tenté de circonscrire l'environnement partenarial de chaque projet présenté. C'est la mise en application de la relation et de l'interaction entre partenaires, dans sa perspective pragmatique et fonctionnelle, qui permet de mettre en lumière les aspects extensifs ou limitatifs de sa gestion. L'observation permet de dégager – à partir d'un point de vue externe et de celui des partenaires – les éléments de concordance ou de contradiction par rapport à la conceptualisation des buts et objectifs à atteindre par l'entremise de chacun des projets, et la volonté, par l'action, mise en œuvre pour atteindre ceux-ci. En somme, il s'agit aussi d'évaluer l'organisation partenariale en matière d'engagement, de motivation et de mobilisation ce qui, par comparaison aux buts, aux objectifs et aux résultats attendus ou préconisés par le ministère de la Santé et des Services sociaux, conduit à préciser cet aspect du cadre de l'expérience de partenariat entre établissements et organismes communautaires.

Dans un second temps, la recherche a principalement visé à cerner les aptitudes et capacités réelles d'intervention des organismes et établissements, par l'entremise de leurs intervenants en situation. Nous avons scruté leur capacité de travailler, de rejoindre et d'intervenir auprès d'une clientèle-cible et des usagers, dans un contexte dit pluriethnique, tout comme leurs habilités à développer de nouveaux modes d'intervention par le moyen de la mise en commun d'expertises différentes. Encore une fois, l'observation à un double niveau de l'articulation des ressources humaines déployées et de leur «performance» relative par rapport aux activités mises en œuvre pour atteindre les résultats escomptés a été l'objet de notre attention. Ici aussi, c'est la confrontation aux buts, aux objectifs et aux résultats attendus ou préconisés par le ministère de la Santé et des Services sociaux qui a permis d'évaluer cette deuxième partie de l'expérience partenariale.

l'observation permet d'évaluer comment chaque projet conceptualise les buts et objectifs à atteindre et quelle volonté d'agir il déploie

cerner les aptitudes et capacités réelles d'intervention des organismes et établissements, leurs habilités à développer de nouveaux modes d'intervention par le moyen de la mise en commun d'expertises différentes

l'analyse des perceptions, des attitudes, de la participation et des comportements des usagers révèle les performances d'un projet

Enfin, notre démarche a porté son regard sur la réponse des usagers par rapport au modèle d'intervention mis de l'avant pour satisfaire des besoins, présumés ou exprimés. À partir de l'analyse des perceptions, des attitudes, de la participation et des comportements, les données recueillies ont révélé les performances d'un projet, les ont relocalisées sur le plan de leur traduction en matière d'amélioration de l'accessibilité et des approches que l'on dit culturellement adaptées.

Les grandes lignes de la démarche présentée ci-dessus focalisent l'attention au niveau «micro» du Programme de partenariat mis de l'avant par le ministère de la Santé et des Services sociaux. L'évaluation au niveau «macro», quant à elle, s'est établie à partir de la comparaison d'éléments qui sont apparus les plus significatifs ou répétitifs sur le plan opérationnel et limitatif. La considération des buts, objectifs et résultats attendus ou escomptés par rapport à l'élaboration du Programme mis de l'avant par le ministère a permis de procéder à l'évaluation de l'efficacité concrète obtenue par l'ensemble du Programme. L'évaluation de l'efficacité porte quant à elle sur l'adéquation entre les activités spécifiques menées pour atteindre les résultats espérés et ceux effectivement obtenus — qu'ils soient positifs, négatifs ou encore prévus ou imprévus.

Présentation du rapport d'évaluation

Le premier élément présenté dans ce rapport concerne le niveau «macro» c'est-à-dire l'évaluation du Programme comme tel (1. Programme). Pour ce faire, nous commencerons par un rappel d'éléments constituant le cœur du Programme, c'est-à-dire le noyau dur de la problématique de départ (1.1). Nous poursuivrons par la présentation de quelques assises conceptuelles (1.2) ayant, si l'on peut dire, servi de postulats pour la mise sur pied de ce Programme. Concrètement, ce rappel et cette présentation auront comme objectif de donner au lecteur l'occasion de prendre connaissance de certaines notions ou concepts véhiculés.

De manière peut-être quelque peu abrupte, nous présenterons ensuite notre revue de littérature (2) recensant différents discours

touchant à la relation entre l'État et le communautaire (2.1), puis, par extension, un de ses intermédiaires, le partenariat. Comme les diverses positions prises ou conclusions soumises vont bien souvent découler d'un nombre restreint de postulats, il nous est apparu important d'introduire immédiatement ce thème afin que le lecteur puisse en prendre connaissance le plus rapidement possible (2.2). Ce faisant, le lecteur pourra constater comment ces postulats déterminent et orientent aussi bien le choix de la problématique et son traitement que la pratique elle-même. En somme, cette présentation permettra de dégager les paramètres d'un partenariat entre le secteur public et le secteur communautaire, puis d'identifier des éléments qui – au-delà de la spécificité de chaque projet – peuvent avoir eu le plus d'impact sur les clientèles visées, sur les intervenants et sur l'environnement du Programme en matière d'amélioration de l'accessibilité. Tout compte fait, *nous tenterons d'établir l'existence d'une corrélation* directe entre la théorie et la pratique.

Poursuivant dans la même veine, nous dégagerons par la suite (2.2) quelques aboutissants et concepts clefs liés au discours se rapportant à la relation entre l'État et le secteur communautaire, puis un de ses véhicules, le partenariat. *Comme on pourra rapidement le constater, le partenariat soulève toute une série de questions auxquelles les décideurs devront inévitablement répondre à un moment ou l'autre. En réalité, nous pourrions observer qu'elles mettent en cause directement la notion même de démocratie à l'origine de nos sociétés dites libérales et pluralistes.* La nature des enjeux dégagés va par conséquent nous conduire à devoir présenter quelques axiomes et positions ayant guidé notre évaluation (2.3). Plus précisément, il devenait *inévitabile* pour nous de procéder ainsi *même si cette façon de faire ne relève pas d'une procédure usuelle.*

La présentation d'une courte synthèse de l'évaluation des six projets considérés de manière exhaustive dans le cadre de ce Programme constitue le sujet du troisième volet abordé dans ce rapport (3). La synthèse de nos commentaires et conclusions concernant l'évaluation de ces projets sera ainsi présentée. Néanmoins, dans notre contexte, bien que *les informations proposées ne se veulent qu'indicatives et fort*

partielles, il n'en demeure pas moins qu'elles sont représentatives des constats et conclusions qui en découlent.

La synthèse des résultats obtenus par l'ensemble des projets constitue le quatrième point du rapport (4). De cette manière, les thèmes afférents à la compréhension des partenaires relativement à la spécificité des besoins et des attentes de la clientèle-cible (4.1) ; les stratégies adoptées et moyens utilisés pour répondre aux besoins de la clientèle (4.2) ; la gestion des ressources humaines disponibles (4.3) ; le contrôle et la répartition des ressources matérielles et financières (4.4) ; le réalisme des prévisions budgétaires (4.5) ; la nature des «outils» jugés opportuns de mettre en œuvre (4.6) ; la question du nombre d'utilisateurs rejoints par l'intervention (4.7) ; la question du niveau de satisfaction des usagers (4.8) ; le développement de nouvelles pratiques en intervention sociale (4.9) puis celle de l'induction de nouvelles perceptions, attitudes et comportements par rapport aux services offerts par le MSSS (4.10) seront abordés. Ce sont les questions d'efficacité du Programme résumées en fonction du coût/rendement ou encore du coût/résultat que traduisent les différents sujets abordés dans ce troisième volet.

Le point cinq du rapport (5) traite quant à lui de la correspondance entre les objectifs visés par les projets et ceux qui sont recherchés par le Programme. Ainsi, nous nous pencherons sur quelques-unes de leurs assises puis nous dégagerons divers impacts découlant de l'adhésion à un cadre idéologique s'inscrivant dans la lignée du multiculturalisme canadien et de son interprétation actuelle. En synthèse, nous mettrons en évidence certains dangers d'un modèle de gestion sociale basé sur «la différence».

Finalement, le dernier point de ce rapport couvre quant à lui deux thèmes c'est-à-dire la conclusion puis les recommandations adressées au ministère. Classique de par leur forme, la conclusion et les recommandations opèrent la synthèse des tenants et aboutissants de l'évaluation de ce Programme. Les recommandations adressées au ministère ferment donc la marche de notre évaluation.

1. Programme

1.1 Grandes lignes du Programme

Dans le contexte d'une transformation importante du profil socio-démographique de la population du Québec sur le plan «ethnoculturel» et «racial», comme le précise le document daté de décembre 1992, le ministère en arrive à la conclusion que les services sociaux et de santé ne sont pas constamment en mesure de répondre adéquatement aux besoins d'une partie de sa clientèle¹. Les intervenants du réseau ne comprendraient pas toujours les problèmes exprimés ou vécus par la clientèle issue des «communautés» culturelles et, de plus, les moyens utilisés pour comprendre celle-ci ne seraient pas toujours adéquats. En synthèse, le document stipule que ces intervenants auraient de la difficulté à interpréter les symptômes du malaise dû aux valeurs culturelles et au vécu migratoire.

Selon les informations recueillies, l'initiative de ce Programme reviendrait au secteur communautaire. En effet, certaines «communautés» percevraient l'intervention dite institutionnelle comme inopportune en ce qui a trait à la recherche de solution de problème, et cela tout particulièrement au niveau de l'intervention psychosociale. En somme, on juge que les solutions à apporter aux différents types de

¹ Document intitulé : «Programme de partenariat entre les établissements du réseau de la santé et des services sociaux et les organismes communautaires issus des communautés culturelles». Par rapport à l'utilisation de la notion de race dans ce document, nous aimerions immédiatement rappeler qu'à ce jour, il n'y a pas d'indices permettant de soutenir scientifiquement l'idée de l'existence de races chez l'espèce humaine. Par conséquent, le lecteur doit prendre note que l'utilisation subséquente de cette notion ou de ses corollaires dans les pages qui suivent se fait seulement en référence au cadre conceptuel auquel ont pu adhérer différents participants à ce programme.

problématiques relevées pourraient souvent être trouvées au sein même du milieu familial et communautaire.

Dans cette optique, le ministère de la Santé et des Services sociaux a donc mis en place un nouveau Programme devant permettre d'établir un *partenariat* entre les établissements du réseau de la santé et des services sociaux et divers organismes communautaires issus de groupes dits ethniques. L'*objectif principal* de ce Programme vise l'amélioration de l'accès aux services pour les membres des «minorités ethniques» et ce, par l'élaboration de nouveaux modèles d'intervention ou de distribution de services. Cette approche cherche par conséquent à *mettre à contribution l'expertise d'organismes communautaires* afin de permettre une meilleure adaptation des services offerts à la population dans un contexte social de plus en plus hétérogène.

1.2 Quelques assises conceptuelles du Programme

un premier postulat établit une corrélation entre une diversification «ethnoculturelle» et «raciale» de la population du Québec et l'*a priori* de la mésadaptation de l'offre de services

un second postulat relie quant à lui «l'incompréhension» des intervenants du réseau à la distance culturelle et à la méconnaissance du vécu migratoire

D'entrée de jeu, on doit *mettre en lumière quelques postulats sous-jacents au Programme*. Comme on peut l'observer ci-dessus, un premier postulat établit une corrélation entre une diversification «ethnoculturelle» et «raciale» de la population du Québec et l'*a priori* de la mésadaptation de l'offre de services offerte par le ministère. Sans s'attarder pour l'instant sur les tenants et aboutissants des termes utilisés, notons simplement qu'une telle relation suggère tout au moins l'existence d'une «homogénéité» antérieure permettant de standardiser l'offre de services. Dans la même veine, un second relie quant à lui «l'incompréhension» des intervenants du réseau à la distance culturelle puis à la méconnaissance du vécu migratoire. La *mésadaptation de l'offre* se trouve donc liée – du moins en partie – aux difficultés des intervenants du réseau à faire face à une montée de la diversité «ethnoculturelle» et «raciale» de la population québécoise. Dans la perspective d'une chaîne de relations causales, l'apport «culturel», «ethnique» et «racial» apporte par le fait même, des éléments permettant de bonifier la qualité de l'offre de services et, par extension, son accessibilité.

Comme on l'a déjà précisé, certaines «communautés» percevraient l'intervention «institutionnelle» comme «inappropriée». Les solutions à apporter aux différents types de problèmes relevés pourraient souvent être trouvées au sein même du milieu familial et communautaire. Force est d'observer qu'en balisant ainsi les contours d'une démarche d'intervention «adaptée», on en arrive en réalité à mettre en opposition *deux types de rapports sociaux*, c'est-à-dire ceux pouvant être qualifiés d'essence «mécanique» et ceux pouvant être qualifiés d'essence «organique»¹. Par un jeu de présomption, on en vient à faire *implicitement* du premier type l'apanage de la société d'accueil et de ses appareils et du second l'apanage du «culturel», de «l'ethnique» et de la «race». Au non-communautaire, on oppose la famille et le communautaire ; on oppose le contrat au statut, la société à la «communauté», etc. Une donne qui doit être cependant mise de côté pour l'instant mais que le lecteur doit néanmoins garder bien en mémoire, car elle nous «parle» directement d'adaptation de l'offre et d'accès aux services.

cette démarche d'intervention «adaptée» a opposé rapports sociaux de type «mécanique» – apanage de la société d'accueil – et rapports sociaux de type «organique» – apanage du «culturel».

¹ Nous inverserons ici délibérément le sens donné à l'origine par Durkheim à ces deux types de solidarités qui caractérisent selon lui le type de rapport sociaux dans les sociétés pré et post industrielles. Nous croyons que cette inversion permet aux non initiés de mieux saisir la différence suggérée par l'auteur.

2. Revue de la littérature

2.1 Thèse et antithèse : l'État et le communautaire

Pour en arriver à discerner un peu mieux où l'on est et où l'on va, il faut bien souvent commencer par connaître d'où l'on vient. Cela est d'autant plus vrai lorsque l'on désire saisir davantage les tenants et aboutissants des différents discours portant sur la relation entre l'État et le communautaire, ici «ethnique», puis, par extension, un de ses intermédiaires, le partenariat. Au-delà des thèmes traités par les nombreux auteurs ayant abordé ce sujet, force est d'observer que les diverses positions prises ou conclusions proposées vont bien souvent découler d'un nombre restreint de postulats que l'on peut ici qualifier d'axiomes de base, axiomes qu'il est importants d'examiner car ils déterminent et orientent finalement aussi bien le choix de la problématique et son traitement que la pratique elle-même. Dans ce domaine, rien n'est fortuit, bien au contraire.

De tous les enjeux sous-jacents à l'étude de la relation entre l'État et le communautaire, puis par extension, un de ses corollaires, le partenariat, *la notion de démocratie apparaît de loin la plus importante. On peut même considérer que l'idée de la recherche d'un idéal de démocratie est à l'origine même du Programme actuel, ce qui suppose par conséquent a priori une carence à ce niveau à l'égard de l'offre de services effectuée par l'État.* De manière implicite ou explicite, les positions prises à l'égard de l'offre de services vont donc souvent, sinon invariablement, dépendre de la définition que voudront bien lui donner les parties en présence.

les conclusions proposées découlent d'un nombre restreint de postulats qui déterminent et orientent le choix de la problématique, son traitement et la pratique

l'a priori
antidémocratique de
l'État
versus
l'expression
foncièrement
démocratique du
communautaire est
soutenu par nombre
d'auteurs

Dans cette perspective, nous devons constater que l'aprioriste anti-démocratique et/ou dominateur, voire hégémonique, de l'État reçoit l'adhésion d'un nombre important d'auteurs s'étant penchés sur le sujet et, qu'à l'inverse, le «communautaire» est abordé sous l'angle d'une expression foncièrement démocratique¹. Nous pouvons de la même façon relever que les tenants d'une position contraire ou qui mettent en question ou balisent cet axiome sont quant à eux peu nombreux². L'orientation actuelle semble donc d'appréhender l'État et le «communautaire» dans une perspective où il existe bien peu de place pour une position médiane. Bien plus, et c'est un fait intéressant, nous devons relever que tant la «gauche» que la «droite», pour des raisons toutefois différentes bien sûr, se rejoignent bien souvent le moment venu d'évaluer tant l'espace occupé par l'État et ses appareils dans l'offre de services que ses «performances»³. Pour des raisons d'efficacité, et/ou de démocratisation, nombreux sont ceux dans les deux camps à prôner un retrait partiel voir complet de l'État dans divers champs de l'offre de services.

l'État ne représente
plus la synthèse d'un
consensus social et, à
l'inverse, le
communautaire est,
l'expression d'une
démocratie véritable

Pour plusieurs auteurs, intéressés dans le domaine social ou œuvrant dans celui-ci, l'État ne représente donc pas ou plus la synthèse d'un consensus social et, à l'inverse, le communautaire est, ou devient, l'expression d'une démocratie véritable. Les différentes expériences menées par l'État afin de rapprocher l'offre de services de la demande sont de la sorte évaluées en fonction de l'aprioriste démocratique de la démarche effectuée, c'est-à-dire en relation de la place considérée comme laissée ou occupée par l'un ou l'autre des deux secteurs dans l'offre de services.

1 Sans prétendre être exhaustif, nous pouvons mentionner que de manière implicite ou explicite les auteurs suivants adhèrent à ce concept lorsqu'ils traitent des rapports entre l'État et le communautaire : Bélanger (1988) ; Duperré (1992) ; Gagné et Dorvil (1994) ; Guay (1992) ; Jalbert (1991) ; Lamoureux et Lesemann (1989) ; Lamoureux (1994) ; Panet-Raymond (1991, 1994) ; Panet-Raymond et Vandal (1991) ; Parazelli (1994) ; Redjeb (1994) ; Thériault (1991).

2 Sans prétendre encore une fois être exhaustif nous pouvons cependant recenser les quelques auteurs suivants : Castel (1988) ; Sales (1993) ; Thériault (1991).

3 Aspect que noteront Jalbert (1991) et Godbout (1988a) lorsqu'ils se pencheront respectivement sur les enjeux et perspectives de la décentralisation des services sociaux, puis sur l'impact des paradigmes productivistes et utilitaristes en recherche sociale.

De cette manière, et en inscrivant leur réflexion dans la logique du post-fordisme et de l'abandon progressif du providentialisme, des auteurs tels Bégin (1989), Godbout (1998a), Guay (1992), Guberman (1994), Jalbert (1991), Lamoureux et Lesemann (1989) puis Redjeb (1994) vont être fort critiques à l'égard des prétentions de décentralisation véhiculées, par exemple, dans le Rapport Rochon ou les Orientations Lavoie-Roux¹. Les énoncés contenus ou les expériences conduites dans leurs foulés vont être en fait considérés le plus souvent par ces auteurs comme de véritables entreprises de centralisation de l'offre de services. À titre d'exemple, Redjeb (1994), dans son analyse de la réforme Côté, ne verra dans celle-ci qu'une tentative de déplacement des conceptions du centre (État) vers la périphérie (communautaire). Bien que dominante, l'on doit néanmoins noter que cette position ne fait pas l'unanimité. Concrètement, des auteurs comme Bozzini (1990) et Caillouette (1994) insisteront soit sur la nécessité pour l'État d'opérer un suivi des services dispensés au niveau local, ou en concluant que l'offre de partenariat de l'État peut bel et bien être considérée comme un effort d'ouverture visant une plus grande démocratisation de la gestion du social. Un dernier modèle qui, prenant l'expression d'un véritable «beau risque», pourrait finalement se concevoir comme «l'État partenaire de la société civile».

Compte tenu de la lignée de ce questionnement, il était, si l'on peut dire, inévitable que l'on en vienne à vouloir préciser la nature même de l'expression «communautaire» ou encore de ses manifestations. En effet, le caractère tranché de la position *dominante* commande à échéance d'asseoir les prétentions émises ou bien de tenter de les vérifier. Toutefois, on doit observer que le questionnement sous-jacent aux différentes réflexions conduites dans cette veine a été assez ciblé, c'est-à-dire que l'on va tenter de situer le discours communautaire actuel et ses «outils» d'action dans la tradition des revendications sociales.

il était inévitable que l'on en vienne à préciser la nature même de l'expression «communautaire»

¹ Pour ce qui est du post-fordisme, on peut se référer entre autre à l'article de Lipietz (1990).

la tendance sera de pondérer l'idée que les organismes communautaires s'inscrivent dans la lignée des mouvements sociaux traditionnels

En somme, la question sera, explicitement ou non, d'évaluer si les organismes non gouvernementaux œuvrant sur la scène «communautaire» au sortir du providentialisme, sont par le rôle qu'ils se donnent – ou bien de par la nature de leurs revendications – à inscrire dans la lignée des mouvements sociaux traditionnels. Des mouvements, faut-il le rappeler, à l'exemple du mouvement ouvrier, ayant été par le passé à l'origine de l'État-providence. C'est ainsi que chacun à leur manière, Bélanger (1988), Bélanger et Deslauriers (1990), Maheu (1991), Maheu et Descent (1990) et Touraine (1992), pour n'en citer que quelques-uns, vont tenter à leur manière de répondre à cette interrogation et en arriver à des conclusions assez semblables. Effectivement, en l'encadrant ou non, la tendance sera de pondérer sinon réfuter l'idée que les organismes communautaires œuvrant actuellement dans notre contexte doivent s'inscrire dans la lignée des mouvements sociaux traditionnels. En synthèse, le «problème» va découler aussi bien de leur rôle, de la nature de leurs revendications que de leur situation de dépendance vis-à-vis de l'État subventionnaire.

l'aspect corporatiste des revendications de nombreux organismes communautaires en arrive à mettre en cause la notion même de démocratie

Par rapport à ces diverses considérations, il était pour ainsi dire inévitable qu'à un moment ou l'autre l'aspect *corporatiste* ou *catégoriel* des rôles (ou revendications) véhiculés par nombre d'organismes communautaires contemporains retiennent l'attention de certains auteurs. En effet, ce type de revendication en arrive directement à mettre en cause la notion même de démocratie. Un sujet effectivement fort sensible, s'il en est un, pour une tradition littéraire ou militante inscrivant sa réflexion et son action dans une optique plutôt *républicaine* c'est-à-dire que la médiation du rapport à l'État se transige par l'intermédiaire du statut de citoyen. C'est ainsi que chacun à leur niveau, des auteurs tels Bélanger (1988), Hamel (1993), Melucci (1993), Parazelli (1994), Sales (1993), Thériault (1991), Touraine (1992), vont aborder ce sujet pour ultimement tous s'en «inquiéter» même s'ils chercheront, bien souvent, à le comprendre ou à l'excuser en y voyant la réponse à un envahissement progressif de l'État dans les divers interstices du tissu social.

Acquiesçant sans réserve à ce dernier principe, Redjeb (1994) va quant à lui aller plus loin et faire du «nous» de la citoyenneté un

danger pour l'action militante (communautaire) et, par extension, pour le renouvellement des pratiques sociales. Quoique le vocabulaire utilisé se veuille d'inspiration marxiste et que le cadre conceptuel semble freudien – ce qui est pour le moins très particulier – force est de constater que cet auteur inscrit son propos non pas dans la perspective de la lutte des classes au sens classique du terme, mais bien dans l'optique d'une lutte des identités, individuelles et communautaires contre l'État¹. Il devient ici important de mettre en relief ce point car il assoit, par ricochet, le bien-fondé de la revendication de type catégoriel ou encore corporatiste issue du principe d'appartenance à une «communauté» pouvant être ultimement considérée comme ethnique et/ou culturelle, voire «raciale», suivant la définition que l'on veut bien lui donner². En synthèse, et par opposition au cadre conceptuel dominant marxiste, on doit noter que l'on passe ainsi de l'économique, comme outil ou moteur de changement social, au symbolique³. La place occupée par l'individu ou un groupe n'est plus à comprendre, à évaluer ou déterminer en fonction des rapports de production que génère un mode de production mais bien en fonction d'une lutte entre référents «identitaires». L'ethnie et/ou la culture (confondus ou non), puis la communauté sont ainsi des «objets» en soi et deviennent le point de départ de l'analyse et non son résultat.

D'une approche mettant en opposition État et communautaire, aprioriste antidémocratique de l'un et *a priori* démocratique de l'autre, de l'examen de l'offre de décentralisation des services par l'État, de la précision de la nature de l'expression communautaire et du questionnement sous-jacent aux dimensions corporatistes ou catégorielles véhiculées, le pas est bien court pour passer au thème du renouvellement des pratiques en intervention sociale. C'est ainsi que Gagné

la lutte pour l'identité individuelle et communautaire contre l'État assoit le bien-fondé de la revendication de type catégoriel ou corporatiste sur la base de l'ethnie, de la culture ou de la race

la place occupée par un groupe se comprend non plus en fonction de rapports de production mais en fonction d'une lutte entre référents identitaires

1 L'auteur s'inspirera ou transposera le principe de la composition tripartite de la personnalité de Freud («le Ça», «le Moi» et le «Surmoi») pour élaborer un modèle où il établira une relation entre le «nous primaire» (le monde des interactions sociales et des représentations collectives), «le nous collectif» (l'agir communautaire, le nous des pairs qui s'identifient en réaction tant aux contraintes du monde vécu qu'à celles de la citoyenneté) et «le nous de la citoyenneté» (le monde des systèmes et des mécanismes de régulation qui réduit l'individu à une somme de catégories : consommateur, décideur, payeur,...).

2 Fortin (1994) va rappeler le fait que le «communautaire» est une construction du sociologue et du travailleur social.

3 Ce glissement est également perceptible chez nombre d'auteurs qui ont vu dans la revendication «identitaire» un palliatif à «l'échec» de la lutte des classes.

adhésion à l'idée
qu'un renouvellement
des pratiques sociales
ne peut provenir que
du secteur
communautaire

et Dorvil (1994), Godbout (1998a), Guay (1992), Guberman (1994), Lamoureux (1994), Panet-Raymond (1994) Redjeb (1994), Parazelli (1994), vont tous adhérer – à leur façon – à l'idée qu'un renouvellement des pratiques sociales ne peut provenir que du secteur communautaire. À leurs yeux, et comme à ceux de nombre de leurs collègues, la rigidité du cadre technocratique propre au secteur public empêche tout renouvellement. Bien plus, tous croient ou suggèrent que seule une approche « conflictuelle » avec le secteur public peut conduire à un renouveau sur ce plan¹. Un point de vue inscrit, lorsque l'on y regarde de plus près, en droite ligne de « l'idéal » des mouvements sociaux et de leur analyse. En effet, tout changement au niveau social n'a pu survenir que dans la perspective d'un rapport conflictuel avec l'État ce qui implique par conséquent un partenariat de type égalitaire si l'on désire au moins être entendu². Quoique l'on pondère ou réfute l'idée que les organismes communautaires œuvrant dans notre contexte sont à inscrire dans la lignée des mouvements sociaux traditionnels, force est de constater qu'on en arrive pas moins à les traiter comme des équivalents lorsque le temps vient de déterminer la nature du rapport devant s'établir entre eux et l'État. Une donne pour le moins intéressante à souligner, si l'on se réfère à la nature des différentes prises de position et des constats relevés ci-dessus.

L'intervention en contexte dit interculturel a bien sûr été un thème abordé dans la littérature. Bilodeau et al. (1993), Boucher (1993b), Chalifoux (1993), McMahon et Allen-Mearns (1992), Perras et Boucher (1993) puis Vatz-Laaroussi (1993), pour n'en nommer que quelques-uns, vont ainsi se pencher sur différents aspects liés à ce type d'intervention. Succinctement, précisons au départ que deux

1 Quoiqu'il souscrive dans l'ensemble à ce principe, Sévigny (1993) va cependant noter quelques parallèles entre les différentes pratiques alternatives en santé mentale. Une pratique qui se prolonge dans le temps, une approche holistique, « l'experiencing » des intervenants, l'évaluation de la démarche issue d'un savoir « expérientiel » en référence au savoir rationnel, l'égalitarisme, une gestion sans gestionnaire (au sens classique du terme) constitueraient autant de traits communs entre les diverses approches proposées par ce type de pratique. Des pratiques, faut-il noter, où savoir « rationnel » (professionnel) et savoir « expérientiel » n'existeraient toutefois qu'en référence mutuelle.

2 Point de vue que soutiendront entre autre Guay (1992), Lamoureux et Lesemann (1989) puis Panet-Raymond (1991-1994).

grands courants de pensée vont se confronter le temps venu d'aborder ce sujet. Un *premier*, que l'on peut associer à des auteurs tels Bilodeau et al., Boucher, McMahon et Allen-Meares et Vatz-Laaroussi, aborde l'identité ethnique ou culturelle, voire « raciale » (sinon confondus) comme des « objets » en soi¹. Selon cette approche, nous pouvons constater que ces principes deviennent structurant et qu'ils donnent lieu à une série de propositions ou d'axiomes où « la différence », représentée par « l'autre », occupe une place centrale. Ainsi, plusieurs admettent, ou sont prêts à considérer, le cas échéant, de manière explicite ou non, que *l'intervenant social est un véhicule de l'ethnocentrisme occidental, que l'utilisation du culturel, de l'ethnique ou de la « race » dans l'intervention est synonyme de résolution de problèmes, que l'assimilation est génératrice de désordres mentaux (l'intégration se définit généralement pour sa part en fonction de la formulation et de la gestion d'une double identité), ou encore que l'approche prise actuellement par les services sociaux à l'endroit des « groupes minoritaires » équivaut à perpétuer un racisme institutionnalisé*. Ces principes deviennent ainsi bien souvent de véritables guides à l'intervention considérée comme adaptée et sont même structurant dans la mesure où ils génèrent toute une série d'oppositions : le « moi » par rapport à l'« autre », l'opprimant vis-à-vis l'opprimé, le social et le communautaire, le contrat puis le statut, la solidarité mécanique versus la solidarité organique, le racisme et l'antiracisme, etc.

Le *second* courant de pensée, représenté par Chalifoux puis Perras et Boucher, s'inscrit pour sa part en réaction au premier courant, précédemment présenté. Sentant probablement le besoin de procéder à quelques mises au point face à l'allure du débat,

Chalifoux va vouloir rappeler, à ceux qui pourraient l'avoir oublié, la dimension de subjectivité entourant la construction des notions de culture et d'ethnicité (d'ailleurs fréquemment considérées comme des synonymes et/ou des « choses » en soi notera-t-il) ; il va aussi rappeler quelques concepts corollaires comme l'interculturalité et celui de

l'approche de « la différence » (ethnique, culturelle, ou raciale) comme structurant efficace dans l'intervention s'oppose à l'approche prise par les institutions qui perpétuerait le racisme

¹ Boucher et McMahon puis Allen-Meares vont même adhérer au principe de l'existence des races chez l'espèce humaine.

la subjectivité entoure
la construction des
notions de culture et
d'ethnicité et ces deux
notions sont vecteurs
d'idéologies

communauté culturelle. Il fera ainsi remarquer que le développement et l'utilisation des notions de culture et d'ethnicité fluctuent en fonction des cadres sociaux ou historiques qui les ont vu naître et se développer et qu'en conséquence ils sont vecteurs d'idéologies. En les prenant comme des «choses» en soi ou encore comme points de départ de l'analyse, idéologie et recherche en arrivent par conséquent à se confondre. Une confusion, dira-t-il, que «les divers spécialistes, les chercheurs de l'interculturel ainsi que les élites des groupes minoritaires et des soi-disant "communautés culturelles"» ont peut-être intérêt à prolonger dans le contexte sociopolitique actuel. La prétention ou encore *la revendication de la différence nourrit* donc, si l'on peut dire, la présomption de différence et, par extension, *les divers statuts qu'elle peut suggérer ou générer*¹. En somme, conclura-t-il, telle que traitée actuellement, la notion de culture peut résulter en une sorte d'illusion qui pourrait en venir à *évacuer les enjeux de la démocratisation sociale*.

par la mobilisation
politique sur une base
base ethnique,
culturelle ou
religieuse, le racisme
est plutôt le fait,
ultimement, de la
politique canadienne
du multiculturalisme

Loin de pondérer le point de vue de leur confrère, Perras et Boucher vont aller plus loin dans leur réflexion et tenter de démontrer qu'ultimement la politique canadienne du multiculturalisme stigmatise davantage ceux qu'elle prétend vouloir intégrer et, de ce fait, alimente le racisme et complique l'intervention, estiment-ils. *La mobilisation politique (raciste ou antiraciste) sur une base ethnique, culturelle ou religieuse telle qu'observée aujourd'hui est à leur avis une des formes les plus dangereuses de néo-racisme*. Cette nouvelle construction idéologique aurait en effet simplement réussi à opérer trois grands déplacements des concepts de base, attitudes et arguments de l'idéologie raciste traditionnelle. De cette façon, le *concept de «race»* en serait venu à glisser vers celui d'ethnie/culture, érigeant ainsi les fondements du racisme sur des bases culturalistes ; le *concept d'inégalité* aurait cédé la place à celui de différence, sous-ten-

1 L'auteur notera à ce sujet : «Le principal problème de l'approche culturaliste est la difficulté de définir les frontières sociales des cultures en tant qu'objets, de même que des groupes qui en sont porteurs. Le culturalisme transforme l'identification par la différence (nous nous définissons différents des autres) en différence par identification (eux, ils sont différents des autres). Cette démarche fait apparaître un monde composé de cultures qui ne se comparent que pour dévoiler leurs différences qui sont telles qu'elles apparaissent comme des univers clos» (Dumont, 1978).

dant par le fait même la formation d'une idéologie «identitariste»; puis enfin d'une idéologie *hétérophobe* on en serait venu à une idéologie «*hétérophile*», qui prône le «droit à la différence» et, paradoxalement, justifie l'inégalité¹. De l'horreur du métissage entre les «races», on en serait donc seulement passé à l'horreur du métissage culturel, quoiqu'elle se soit peut-être tout bonnement ajoutée.

En se présentant comme antiraciste, l'exacerbation du «droit à la différence» se montre donc pour ces auteurs une des formes les plus pernicieuses voire achevées, du racisme. À terme, la question de l'ethnisation des relations politiques interpelle la notion même de «démocratie» à l'origine de notre société dite libérale. Ultimement, on peut croire que *l'ethnisation* ou la racialisation des rapports sociaux *fractionne le tissu social en entités opposées* où chacune entre en compétition pour s'accaparer une part des ressources limitées. Elle peut ainsi faire oublier que les mêmes espérances, difficultés ou problèmes, sont souvent partagés par un ensemble plus vaste. Elle peut miner le sentiment d'appartenance ou d'engagement à l'égard de la société d'accueil et elle peut générer *une dynamique de mésadaptation constante* des appareils de l'État et de leur offre de services car, inévitablement, toutes les tentatives de rapprochement effectuées insufflent le besoin de «repositionner» ou reconstruire sa différence. Ce dernier aspect, doit-on préciser, est bien connu des chercheurs qui analysent la dynamique des changements sociaux.

l'exacerbation du «droit à la différence» se révèle être une des formes les plus pernicieuses du racisme

la racialisation des rapports sociaux peut générer une dynamique de mésadaptation constante des appareils de l'État et de leur offre de services

¹ En présentant quelques-unes des formes de l'idéologie raciste, Guillaumin (1992) en viendra à démontrer comment la formulation idéologique de la différence et de son droit en est venu (entre autres) à générer et valider un système tel l'apartheid.

2.2 Quelques aboutissants et concepts clefs

l'intérêt commun
doit-il se transiger
aujourd'hui selon le
principe de la
citoyenneté partagée
ou bien sur la base des
référents «identitaires»
des individus ?

l'État doit-il ou non
garder un droit de
regard sur les services
dispensés au niveau
local ?

concevoir le
partenariat en termes
d'égalité dans un
contexte de la
capacité d'exercice
d'un droit de regard
par l'État devient
difficile à concevoir

Comme on peut le voir, la nature des différentes positions prises dans le cadre du débat entourant la relation entre l'État et le communautaire (ethnique) et, par extension, la bonification de la démocratisation de l'offre par un de ses intermédiaires, le partenariat, soulève toute une série de questions auxquelles les décideurs devront inévitablement répondre à un moment ou l'autre. La première, sans doute, concerne directement la notion de l'État comme expression démocratique et comme dépositaire de l'intérêt commun. L'interrogation à résoudre consiste à savoir si la bonification de son expression démocratique peut ou doit s'actualiser ou se transiger aujourd'hui non plus selon le principe de la citoyenneté partagée dans une société pluraliste mais plutôt sur la base des référents «identitaires» de ses individus. Cette question devient extrêmement importante car la réponse donnée oriente directement le traitement de la revendication de type catégorielle ou corporatiste dont l'assise repose sur la culture, l'ethnie ou la «race» dans notre contexte. Non moins importante, notre démarche pousse à se pencher sur *la place de l'État dans un contexte de décentralisation*. Concrètement, la question demeure : l'État doit-il ou non garder un droit de regard sur les services dispensés au niveau local ? La réponse donnée à cette question devient centrale car elle détermine, partant, le principe sur lequel s'établit le rapport entre l'État et le «communautaire». En effet, concevoir le partenariat en termes d'égalité dans un contexte de la capacité d'exercice d'un droit de regard voire de veto, par l'État, devient en effet difficile à concevoir. Dans ces circonstances, parler d'une *relation partenariale de type égalitaire* ne pourrait bien être que l'expression d'un vœu pieux, sinon une chimère ou un miroir aux alouettes. De fil en aiguille, cela conduit fatalement le décideur à devoir préciser le sens de l'interculturel. En effet, en étant souvent confondus et pris comme des «choses» en soi, la culture, l'ethnie, voire la «race», deviennent des expressions idéologiques.

En synthèse, la question est de savoir si, dans ce contexte précis, l'interculturel est ou n'est pas une expérience de modélisation de la gestion de «la différence» ? Et si l'on pousse un peu plus loin la logi-

que de l'analyse de Perras et Boucher, cette expérience ne serait en réalité qu'une tentative de pragmatisme sur le plan de la gestion sociale et de l'intervention. La réponse à donner est donc lourde de conséquences car elle nous renvoie directement à l'éthique¹ dans tous les sens du terme. En fait, on peut parler d'éthique au sens de cadre «moral» mais on peut également aussi parler d'éthique en fonction d'un cadre conceptuel capable de générer, le cas échéant, un ensemble de compromis acceptables pour les parties impliquées dans un partenariat. Enfin, et non des moindres, les différentes questions posées et réponses éventuelles données, conduisent à devoir définir la notion de coût/bénéfice en gestion sociale. Un dilemme, s'il en est un, car justement le social n'est pas un système de production comme aime bien le rappeler Godbout (1988b) aux tenants des modèles productivistes et utilitaristes tant de la «gauche» que de la «droite».

comme expérience, l'interculturel ne serait, en réalité, qu'une tentative de pragmatisme sur le plan de la gestion sociale et de l'intervention

2.3 Quelques axiomes et positions ayant guidé l'évaluation

Cela étant dit, nous croyons *opportun* de devoir présenter quelques-uns des *axiomes* ayant guidé notre évaluation. Partant, nous devons préciser que nous croyons à l'idéal de l'État comme dépositaire de l'intérêt commun ; en somme, si l'État ne se pose pas en garant des droits, qui le fera ? Il est extrêmement difficile pour nous de concevoir que cela puisse être le secteur privé — qu'il soit à but lucratif ou non. Nous assumons ainsi qu'il est du rôle de l'État d'assurer une cohésion sociale, comme de son devoir de garantir aussi bien l'accès à la richesse générée dans notre société qu'à sa redistribution juste et équitable. Corrélativement, *notre approche est d'essence républicaine*, c'est-à-dire que l'on adhère dans l'une de ses plus simples expressions au principe que *l'ascendance de l'individu ne peut régir le rapport à l'État*. Nous assumons de cette façon qu'il demeure opportun que le rapport à l'État se transige sur la base de la citoyenneté parta-

le rapport à l'État doit se transiger sur la base de la citoyenneté partagée dans une société pluraliste et non sur l'origine sociale, «ethnique», «culturelle»

1 À titre d'exemple, dans son article intitulé Les enjeux éthiques dans les organisations modernes, Enriquez (1993) explorera et définira ce qu'il appelle l'éthique de la conviction, de la responsabilité, de la discussion, puis de la finitude.

gée dans une société pluraliste et non sur l'origine sociale, «ethnique», «culturelle».

Nous devons préciser que l'adhésion à ce principe ne remet en aucun moment en cause le rôle du «communautaire» dans cette recherche de *démocratisation du social*. Au contraire, il est un des moyens par lequel le citoyen, inséré dans un mode et des rapports de production qui lui sont propres, peut exprimer ses demandes et ses besoins à la condition, bien sûr, que l'outil de revendication utilisé (ici l'association ou l'organisme) soit et reste une expression démocratique dont le mandat émane de ses membres et non de sa direction. Dans cette dernière éventualité, nous devrions considérer cette expression communautaire comme non-démocratique si l'on se réfère aux différents discours portant sur la relation entre l'État et le communautaire. En effet, nous serions confrontés à une situation où ce serait des individus qui agissent à titre «d'élite éclairée».

Nous devons souligner que nous partageons également les conclusions de Perras et Boucher et trouvons par conséquent fort préoccupantes les similitudes structurelles entre l'hétérophilie contemporaine et l'hétérophobie classique. Notre idéal demeure pour ainsi dire «universaliste», c'est-à-dire que nous tenons pour acquis le fait que la somme des éléments partagés par l'espèce humaine est de loin supérieure à celle pouvant distancer ses constituantes¹. Nous sommes par conséquent tenants d'une approche inversant la tendance dominante actuelle et qui assoit, en partant, le rapport à «l'autre» à partir de «la différence». En résumé, «la différence» n'est pas et ne peut être un point de départ du rapport à autrui mais doit plutôt être considérée

«la différence» ne peut être un point de départ du rapport à autrui mais doit plutôt être considérée comme une simple variable à considérer, le cas échéant, et si besoin est

¹ À l'origine, et ayant toujours une valeur peut-on dire canonique également pour nous, le terme «culture» est un outil conceptuel servant à qualifier un ensemble partagé par la totalité de l'humanité, cela par opposition à l'état de nature et non un rudimentaire instrument de recension de «teintes» prises par le même phénomène sous diverses impulsions comme ont souvent tenté de le faire, à ses débuts, les tenants de l'anthropologie dite culturelle. Une dernière entreprise qui lorsqu'elle fut tentée, s'est révélée impossible ou triviale doit-on ajouter. Des teintes, faut-il bien noter, dégagées principalement à partir de la représentation que se fait un groupe social déterminé par rapport à «l'autre», l'ethnocentrisme. Donc un construit en conséquence élaboré avant tout à partir de différences subjectives et non réellement objectives comme plusieurs le croient a priori. Pour ceux que cela intéresse, Chalifoux présente dans son article un bref survol des théories de la culture et Britta Rupp-Eisenreich (1984) a réuni un ensemble de textes tentant de reconstituer l'histoire de l'anthropologie entre le XVI^e et le XIX^e siècle.

comme une simple variable à considérer le cas échéant et si besoin est. «La différence» nourrit la différence, pouvons-nous ajouter, cela est par conséquent générateur de méconnaissance, de division sociale, de tensions, d'inégalités, etc.

Quoique non exhaustif, ces quelques repères devraient permettre au lecteur de situer un peu mieux notre pensée. En synthèse, elle devrait permettre de saisir davantage les tenants et aboutissants de notre évaluation et par conséquent de la situer par rapport aux différents discours tenus à l'égard de l'étude de la relation entre l'État et le communautaire, puis par extension, un de ses corollaires, le partenariat.

3. Évaluation des six projets

3.1 Intervention socio-communautaire auprès des jeunes, des familles et des femmes somaliennes

Au départ, ce projet¹ s'est inséré dans la poursuite d'une collaboration visant à *trouver des solutions* à différentes problématiques liées au *processus d'insertion* d'adolescents à la société d'accueil, surtout les *adolescents non accompagnés*. Le projet proposé pour fin de subvention va toutefois être rapidement soumis à une série de «recadrages». Malgré l'avis contraire exprimé par les initiateurs du projet, les différentes problématiques liées au processus d'insertion de ces jeunes seront en réalité progressivement délaissées au profit d'une approche dite de prévention «dans le milieu naturel». Les problématiques rattachées à l'isolement des mères et des femmes en viendront ainsi à accaparer l'essentiel des énergies.

Pour résumer une histoire longue et tumultueuse, précisons que *du côté public*, quelques réorganisations au niveau de la sphère administrative du projet surviendront en cours de route. D'entrée de jeu, *un conflit* entre un des représentants de l'établissement public et un membre de l'organisme communautaire conduira au retrait du premier mandataire (comme de celui de son vis-à-vis) et à son remplacement par une collègue déjà impliquée dans le projet. Cette nouvelle responsable sera toutefois «écartée» à la suite de l'échec d'un des volets du projet et remplacée par une de ses consœurs venue

quelques
réorganisations
administratives du
projet

¹ Le lecteur trouvera en annexe un descriptif de chaque projet.

prendre la succession du premier mandataire qui s'était retiré. Un dernier changement qui conduira ultimement la dernière chargée de projet en titre à occuper une *double* fonction, soit celle de responsable des opérations et d'intervenante sur le terrain. Un remplacement marquant, sur le plan conceptuel, le passage d'une approche misant sur l'autonomie du secteur communautaire à *une perspective* beaucoup plus *pro-active*, voire directive, à l'égard de la conduite du projet et de l'intervention.

une série d'événements liés à des considérations d'ordre «politique», idéologique, etc., auront pour conséquences de ramener le projet à la case départ, soit l'identification des besoins de la clientèle

Une série d'événements liés à des considérations d'ordre «politique», idéologique et autres auront toutefois pour conséquences de ramener finalement le projet à la case départ, à savoir la détermination des besoins de la clientèle et, plus particulièrement, en ce qui a trait aux problématiques liées à l'isolement des femmes. Les rivalités claniques, le retrait communautaire, la qualité relative du travail mené sur le terrain par les intervenants du secteur communautaire et les divergences profondes eu égard au sens même de l'intervention – et ce non seulement entre les partenaires mais également entre intervenants et/ou responsables d'un même secteur (public) – vont orienter le projet dans une longue suite de démarches où l'organisation, la planification et la négociation prendront bien souvent le pas sur l'action.

du côté communautaire, la position de médiateur entre la clientèle et le secteur public semble avoir été occupée par un calcul politique : celui qui contrôle «l'accès» au secteur public peut asseoir une position privilégiée

En fait, *aucun véritable partenariat ne s'est actualisé dans le cadre de ce projet*. Du côté communautaire, les besoins de la clientèle apparaîtront loin dans l'ordre des priorités de l'organisme. La position de médiateur entre la clientèle et le secteur public nous semblera en réalité avoir été occupée par un calcul politique assumant l'idée que : qui contrôle «l'accès» au secteur public détient une position privilégiée sur un échiquier «communautaire» traversé par des rivalités claniques. Cette stratégie permet d'asseoir une position de force, de générer un sentiment de dépendance et, ultimement, de filtrer le rapport entre l'État et la clientèle.

En évacuant l'existence de certaines dimensions politiques afférentes à la mise en application du projet, en laissant à l'organisme communautaire sa gouverne, le secteur public va quant à lui opter du moins pendant un certain temps, pour une conception partenariale que l'on

peut qualifier de non-interventionniste. L'adhésion au concept de la primauté du communautaire et de son expertise a conduit ce secteur à ne s'immiscer dans le déroulement du projet qu'en situation d'échec. En somme, on soutiendra pour un temps l'insoutenable c'est-à-dire *le monopole clanique* et le bien-fondé d'un *retrait*, voire d'un *isolement* social, justifié sur la base d'une distance culturelle, religieuse ou ethnique présentée comme quasi-infranchissable.

Force est d'observer que cette optique (l'isolement social et le contrôle du projet par un clan) ira à l'encontre même des prétentions d'ouverture du projet sur l'ensemble des femmes visées au départ par le projet et sera même à l'opposé des principes sous-jacents à la résolution des problématiques afférentes à l'isolement social et culturel. Dans ce contexte, il nous apparaîtra dangereux de *valider* l'idée qu'un ou des groupes puissent aspirer à se distancer, voire se couper de l'environnement social sur le principe de la distance culturelle, de la religion ou d'autres, et fonctionner en vase clos ou encore dans la perspective d'entretenir des rapports minimaux avec la société d'accueil. À notre avis, entériner une telle position ne peut que générer de la méconnaissance, de l'incompréhension, de la crainte, de la peur puis, ultimement, du mépris pour «l'autre» et ses manières de faire. Cette perspective implique finalement un coût social auquel la société dans son ensemble ne peut que devoir s'acquitter à échéance.

Les observations et informations recueillies sur le terrain ont révélé que l'adoption de la perspective «isolationniste» et de ses corollaires – par au moins une des responsables affiliées à l'établissement public – a peut-être découlé *d'une interprétation fallacieuse du relativisme culturel*. Concrètement, il existe une différence fondamentale entre le fait d'*accepter* qu'aucune culture n'est en soi supérieure à une autre et en arriver, grâce à ce principe, à *valider* le retrait ou le cloisonnement social en situation d'insertion dans une nouvelle société d'accueil. Tout processus migratoire, doit-on rappeler, implique son lot d'ajustements et de compromis ; dans ces conditions, le tout est donc de savoir si l'on doit travailler dans l'optique de laisser le nouvel arrivant vivre en fonction d'un antérieur – que l'on idéalise bien souvent avec, pour, ou malgré lui – ou bien si l'on doit tenter

on peut qualifier de non-interventionniste la conception partenariale mise en œuvre ici par le secteur public

le retrait social et le contrôle du projet par un clan vont à l'encontre même des prétentions d'ouverture du projet

il apparaît dangereux de valider l'idée qu'un groupe puisse entretenir des rapports minimaux avec la société d'accueil en raison de la distance culturelle, religieuse ou autres

la question est de savoir si l'on doit laisser le nouvel arrivant vivre en fonction d'un antérieur ou bien si l'on doit tenter de le rendre le plus possible à l'aise dans un présent et dans un devenir collectifs

de rendre le nouvel arrivant le plus possible à l'aise dans un présent et dans un devenir collectifs.

Considérant le type de réponse et de collaboration obtenues de la part de la clientèle féminine, on est justifié de se demander si en réalité on n'en est pas arrivé dans le cadre de ce projet à sauter une étape importante du processus d'intervention c'est-à-dire *commencer par expliquer en quoi consiste l'offre, ses ressources, sa forme, ses objectifs, etc.* Ce faisant, la clientèle aurait probablement eu l'occasion de prendre connaissance ou de se familiariser davantage avec une gamme de services et, par conséquent, de tirer profit des capacités d'ajustement par rapport à l'expression de nouveaux besoins. En réalité, lorsque l'on connaît peu (ou pas) la nature d'une offre de services, il devient difficile d'arrêter des attentes, de «prioriser» des besoins et d'en faire subséquemment part.

on se demande si on n'en est pas arrivé, dans le cadre de ce projet, à sauter une étape importante du processus d'intervention qui consiste à expliquer les éléments de l'offre de service

3.2 L'entremise

Ce projet proposera d'opérer un type «d'intervention transculturelle» fondé sur le travail de deux personnes ayant comme mission d'orienter la clientèle vers les ressources adaptées à leurs demandes et d'agir comme «interprète culturel» tant auprès du réseau que du client. Dans cette optique, *l'intervention visera à créer des interfaces entre les établissements du réseau et les «communautés» concernées.* Dans le cadre de ce projet, on invitera donc les «communautés culturelles» à collaborer à leur intégration en respectant les mandats et politiques de distribution de services des établissements du réseau; puis on invitera les établissements du réseau à collaborer à ladite intégration en faisant preuve d'ouverture et de sensibilité à l'égard des spécificités culturelles et du vécu immigrant.

Quoique *dans son esprit* le projet réalisé tentera de demeurer conforme à ses objectifs de départ, divers événements en influenceront néanmoins autant le contenu que le déroulement. Conçu à l'origine par un organisme communautaire représentant un groupe culturel précis, puis un établissement public, le projet va devoir à la fois inclure *deux nouveaux participants* puis élargir l'éventail de sa clientèle. Ainsi, un CLSC et un organisme communautaire se verront

recrutés ; puis la clientèle-cible englobera les personnes considérées comme d'ascendance grecque puis celles originaires du Maghreb et du Moyen-Orient.

La venue d'un O.S.B.L. ayant ses assises à l'extérieur du territoire visé par le projet va créer d'entrée de jeu un malaise au sein du comité de coordination ; cet état de fait va ultimement mener à sa reconduite polie puis amener l'entrée en scène d'un autre O.S.B.L. de même affiliation, ayant cette fois-ci ses assises sur le territoire-cible. Cette inclusion au projet sera néanmoins somme toute temporaire, car son retrait surviendra dans les mois suivant son insertion.

Du côté du public, un changement de mandat aura comme conséquence de relativiser fortement l'intérêt de l'établissement impliqué au départ.

Dans ce contexte, le projet se verra amputé de la participation effective de l'un de ses promoteurs d'origine, situation qui entraînera l'implication de deux acteurs seulement soit, un O.S.B.L. et un CLSC.

Le retrait de l'organisme représentant la clientèle d'ascendance grecque va cependant mettre en lumière *la question de l'intérêt pour l'offre de services*. En fait, les renseignements colligés mettent en doute l'existence d'un intérêt véritable à l'égard d'une démarche visant à encourager cette clientèle à utiliser le réseau public existant. Tout bien considéré, la « démission » de son porte-parole siégeant au comité, son non-remplacement et des informations concernant la nature d'une démarche visant à faire financer une structure de distribution de services parallèle, laissent croire à l'existence d'un intérêt « communautaire » très mitigé à l'endroit d'une entreprise cherchant à encourager la clientèle à utiliser le réseau public existant.

La volonté d'inclusion au projet et l'absence subséquente de collaboration paraîtront pouvoir s'expliquer en fonction de la mise en application d'une stratégie ayant comme objectif le *développement d'une offre de services basée sur l'appartenance ethnique*. Que ce soit en occupant des postes dans différents conseils d'administration ou en cherchant à faire subventionner l'élaboration d'une structure d'offre de services pour et par des personnes de même origine, il est fort

les renseignements colligés mettent en doute l'existence d'un intérêt véritable de l'organisme représentant la clientèle d'ascendance grecque à l'égard d'une démarche visant à encourager cette clientèle à utiliser le réseau public existant

la volonté d'inclusion au projet par cet organisme aurait visé le développement d'une offre de services basée sur l'appartenance ethnique, donc une conception particulière de la question des rapports sociaux

possible que nous ayons assisté dans bien des cas à la mise en application d'une stratégie cherchant à concrétiser une conception particulière de la gestion des rapports sociaux. Des manœuvres d'essence politique qui, dans notre contexte, avaient probablement peu à voir avec une «mésadaptation» de l'offre de services comme telle mais plutôt avec l'ethnocentrisme et la perception de «l'autre» qu'elle véhicule.

Dans cette veine, l'utilisation du terme «colonie», lors d'une de ses présentations adressées aux intervenants du secteur public par l'interprète culturel affilié à l'organisme et au secteur précédemment cités, se voudra à notre avis loin d'être fortuite¹. Son emploi constitue à lui seul une véritable caricature mettant en lumière une conception particulière du rapport à la société d'accueil et, par extension, à ses appareils devant la représenter. Ces faits, ces comportements et ces informations signifient qu'il peut être hasardeux de croire qu'un organisme, ou encore des personnes adhérant à cette vision, puissent être ou se sentir à l'aise dans un environnement ou le groupe que l'on prétend représenter est abordé sous l'angle d'une «communauté» parmi d'autres, par ses partenaires. On peut même se demander s'il pouvait exister dans cette situation un quelconque intérêt à voir couronner de succès une démarche cherchant précisément à freiner la multiplication des organismes à caractère ethnique pour ce qui est de l'offre de services, comme le précisent les initiateurs du projet.

Comme nous le noterons dans notre journal de bord, en guise de conclusion aux observations effectuées lors de notre première présence aux réunions du comité de coordination, tout se passera comme si, à une exception près peut-être, les membres du comité de coordination s'étaient soudainement retrouvés assis dans un train en marche sans en connaître exactement l'origine ni la direction. D'un partenariat à quatre, on est ainsi promptement passé à un partenariat à deux soit, entre un CLSC et un O.S.B.L., ce dernier étant cependant constitué par une responsable et quelques volontaires.

¹ Ce terme sera utilisé afin de caractériser le type d'insertion de son groupe d'appartenance dans la société d'accueil.

on peut se demander s'il pouvait exister un quelconque intérêt à voir couronner de succès une démarche cherchant à freiner la multiplication des organismes à caractère ethnique pour ce qui est de l'offre de services

Toutefois, la nature même des objectifs dudit projet, le climat de surcharge de travail des mandataires du CLSC, l'absence de soutien «communautaire» et des problèmes d'éthique reliés au travail des interprètes culturels, vont créer une situation où les membres de ce nouveau comité de coordination vont être ramenés à la case départ, à savoir, réfléchir sur divers aspects afférents aux conditions et enjeux liés à réalisation d'un partenariat entre les deux secteurs.

Ainsi, la compréhension des intérêts de chaque partenaire présent à l'origine, leurs attentes réciproques et la question de la détermination des besoins de la clientèle vont devenir progressivement le centre des préoccupations des membres de ce comité de coordination restreint. D'un exercice cherchant avant tout à concrétiser un partenariat et la conduite à terme d'objectifs définis, il se transformera en une expérience d'apprentissage, une conjoncture qui met en lumière le fait que ces acteurs seraient, en fin de course, tout au moins davantage prêts à entreprendre un nouveau projet de cet ordre qu'ils ne l'étaient au début.

Placé très tôt dans ce contexte, *le projet ne pourra donc réaliser son principal objectif, c'est-à-dire créer une véritable interface allant au-delà de la simple présence d'interprètes culturels ; présence dont l'objet se voulait à l'origine la création d'un pont entre les établissements du réseau, le secteur communautaire et la clientèle afin de générer une meilleure compréhension mutuelle de manières de faire différentes, pour à la fois mieux adapter l'intervention et faciliter le processus d'insertion dans la société d'accueil.* Même si le projet a probablement servi à mettre sur la sellette la variable culturelle comme telle, on peut croire qu'il a, en contrepartie, réussi à engendrer ou affermir certaines positions. Les problèmes afférents à la confidentialité des dossiers traités et à des actes d'intervention manqués ont certainement accentué un scepticisme pouvant être présent à l'égard d'un apport centré sur l'appartenance «ethnique» ; ou encore, ces problèmes ont carrément provoqué un réflexe de recul chez nombre d'intervenants du secteur public vis-à-vis de «l'outil» d'interface créé.

d'un exercice cherchant avant tout à concrétiser un partenariat et la conduite à terme d'objectifs définis, ce projet s'est transformé en une expérience d'apprentissage de la compréhension des intérêts de chaque partenaire

les événements survenus démontrent qu'il faut davantage qu'une simple mise en contact pour créer un partenariat et qu'une démarche de réflexion sur l'opportunité du partenariat est également nécessaire

Les événements survenus, comme la nature de certains problèmes soulevés, suggèrent l'existence d'une part d'improvisation dans le processus sous-jacent à la formation de ce partenariat. Tour à tour, se sont en effet greffés ou retirés des acteurs importants des deux secteurs, ce qui nous amène à conclure qu'il est loin d'être acquis qu'au départ tous les partenaires avaient un intérêt commun pour le projet ou encore qu'ils poursuivaient un ou des objectifs équivalents par l'intermédiaire de sa mise en application. Cette expérience tend à démontrer qu'il faut davantage qu'une simple mise en contact pour créer un partenariat, mais qu'une démarche de réflexion sur son opportunité est également nécessaire.

3.3 Développement d'une approche réseau (famille) en intervention interculturelle

Le projet réalisé apparaîtra divisé en deux segments à la fois distincts et complémentaires. Outre l'interaction avec l'enfant par l'entremise du personnel du CLSC déjà présent à l'école, un premier volet va ainsi tenter d'informer et de sensibiliser les parents concernés à différents aspects reliés au processus d'insertion à un nouvel environnement pédagogique et social. Dans cette perspective, les deux partenaires diffuseront de l'information ayant trait à la spécificité d'une classe d'accueil, aux soins généraux à promulguer ou encore au type d'aide pouvant être apporté par les parents à l'enfant afin de le soutenir dans son processus d'insertion. S'appuyant sur cette prise de contact initiale, un second volet visera à constituer des groupes d'entraide. Ces groupes auront comme mission d'amorcer une démarche de détermination et de résolution de problèmes auxquels peuvent être confrontés les parents dans leur interaction quotidienne avec l'enfant.

Même si dans les faits ce projet va bel et bien évacuer deux autres volets prévus au départ, on doit prendre note que le projet articulé en sera un d'envergure et que différents problèmes d'ordre organisationnel et structurel en influenceront le déroulement. En somme, le type d'approche mis de l'avant pour interagir avec la clientèle, fondé sur la langue d'origine de plusieurs groupes, va nécessiter le recours

à un bassin de ressources humaines très important. Dans ce contexte nous pourrions observer que l'organisme communautaire aura de la difficulté à répondre à cette demande et que cela deviendra une source de déceptions et de tensions entre les partenaires.

Parallèlement, nous noterons dans le cadre de notre évaluation que divers problèmes reliés à l'instabilité du personnel de l'organisme communautaire conduiront les responsables affiliés à l'établissement public à jouer un rôle central dans le projet. Plus précisément, le *leadership exercé conduira bien souvent l'organisme communautaire à être perçu et à se comporter comme un simple sous-traitant et non comme un partenaire à part entière*. Enfin, même si dans le cadre de l'évaluation de ce Programme ce projet a certainement été celui ayant rejoint le plus grand nombre de personnes par l'entremise des activités menées, on doit signaler qu'aucun groupe d'entraide ne sera fonctionnel à la fin du projet, selon les renseignements recueillis. De plus, rien ne permet de croire que la participation des parents aux activités reliées à ce volet a dépassé, pour la très vaste majorité, le stade d'une présence momentanée .

Quoique la pertinence de la problématique élaborée ne soit pas à remettre en question – une famille nouvellement arrivée peut effectivement avoir besoin d'appui à divers niveaux –, son *traitement* est intéressant à évaluer sur d'autres plans. En somme, une des questions à poser est de savoir si certains indices présents dans la problématique de départ orientaient le projet vers une *systématisation de la médiation du rapport avec la clientèle*. À ce sujet, l'utilisation conjointe et répétitive des termes «communauté ethnoculturelle», «communauté d'origine», «populations ethniques», «organismes ethniques», est – à notre avis – loin d'être *anodine* et explique probablement les tenants et aboutissants de l'approche préconisée.

Dans notre contexte, la systématisation de la médiation du rapport avec la clientèle a probablement découlé du fait que, tant au niveau conceptuel qu'opérationnel, les participants au projet en sont venus à traiter «l'ethnicité» comme l'équivalent de la race. La langue et la culture, puis le territoire – remplacé ici par l'aprioriste communautaire – vont devenir autant de déterminants et de déterminés servant

divers problèmes reliés à l'instabilité du personnel de l'organisme communautaire conduiront les responsables affiliés à l'établissement public à jouer un rôle central dans le projet

dans ce projet les participants en sont venus à traiter l'ethnicité comme l'équivalent de la race et la langue, la culture et le territoire comme des déterminants servant à insérer la clientèle dans des catégories définies d'avance

à insérer la clientèle dans des catégories définies d'avance. Sur le plan structurel, tout se passera en fait comme si la langue et la culture avaient simplement remplacé les gènes, la «communauté ethno-culturelle» devenant dans ces conditions l'espace «naturel», voire immuable, par lequel pouvait s'exprimer la différence à l'image de la race.

La démarche perçue sous cet angle, il devient peut-être possible à notre avis de comprendre pourquoi l'on a *indistinctement* médiatisé le rapport avec la clientèle et ce, bien souvent malgré elle ; *il devient peut-être possible de comprendre que le culturel a été le monopole de «l'ethnique» puis l'opérationnel de «l'institutionnel» représenté par le CLSC.* Bien plus, en séparant «conception», «production» et «consommation», ce projet va finalement s'inscrire dans la perspective d'une sorte de «taylorisme» appliqué à la distribution de services, une approche à laquelle ce Programme tente justement de pallier dans le but de rapprocher l'offre de services des besoins de la clientèle.

en rejoignant la clientèle, ce projet a réussi là ou bien d'autres ont échoué mais il a négligé de puiser dans le bagage de connaissances et d'expériences de la clientèle et de l'ensemble des partenaires afin d'en dégager des stratégies de résolution originales

En rejoignant la clientèle en nombre important, ce projet a néanmoins réussi là ou bien d'autres ont échoué, mais les énergies déployées afin «d'ethniciser» le rapport avec la clientèle ont conduit ce projet à négliger un des apports les plus importants de ce type de partenariat, c'est-à-dire puiser dans le bagage de connaissances et des expériences de la clientèle et de l'ensemble des partenaires afin d'en dégager des stratégies de résolution originales, davantage adaptées et significatives pour les principaux intéressés. Tout compte fait, le monopole du culturel laissé à l'ethnique, conjugué à une approche technocratique de l'intervention, a conduit les principaux acteurs de ce projet à négliger l'apport de la clientèle comme de certains intervenants ou partenaires dans leur tentative d'élaboration de nouveaux modèles de distribution de services. Stratégies d'intervention et objectifs en sont venus à se confondre pour ne faire ultimement qu'un. *Les variables, linguistiques, culturelles et/ou ethniques, vont en venir à dominer les besoins comme origine de l'action. En fait, on a probablement oublié que l'on intervient toujours en «contexte culturel», peu importe la situation. Une donne que l'adhésion au principe de primauté du déterminant culturel (ici ethnique) et linguistique semble*

soudainement faire oublier à plus d'un, lorsque l'on perçoit «l'autre» principalement à partir de ses différences.

Inserés dans un tel type de cadre conceptuel, les partenaires et acteurs en présence n'ont pu échapper à un «corporatisme» d'ordre «identitaire» ou chacun occupe une sphère d'activité ou d'expertise déterminée avant tout en fonction de son ascendance. Il a conduit les uns et les autres à prétendre pour soi et/ou pour autrui à l'incompétence, comme il a mené les différents acteurs à considérer comme accessoire l'expertise de ses «partenaires». Dans cette situation, il est peu surprenant d'observer que les répondants du projet pour le CLSC aient inséré la participation de l'O.S.B.L. sous l'angle d'un sous-traitant et que ce dernier s'est complu dans ce rôle. La division des champs d'expertise était respectée.

Les informations colligées indiquent que les représentants de l'établissement public et de l'O.S.B.L. ont poursuivi des objectifs différents par l'intermédiaire de ce projet. Les premiers ont vraisemblablement voulu avant tout *pourvoir leur établissement d'un outil permettant d'atteindre des objectifs concernant un plan d'accessibilité des services* aux «communautés ethnoculturelles» et les seconds d'asseoir et/ou de *maintenir*, du moins en partie, *une médiation du rapport pouvant s'établir entre établissement public et cette clientèle*. Ce sont là des enjeux importants, car non dénués d'intérêt d'ordre professionnel, économique et politique.

Au fond, il manquait selon nous bien peu pour que ce projet atteigne les objectifs que les représentants de l'établissement public et de l'O.S.B.L. s'étaient fixés et obtienne par conséquent des succès remarquables sur plusieurs plans. En somme, il s'agissait de se concentrer davantage sur les problématiques vécues par les parents et de mettre pleinement à contribution les savoir-faire disponibles tant chez la clientèle que chez les divers participants au projet, un aspect trop souvent oublié comme dans bien d'autres contextes d'ailleurs.

les partenaires du projet n'ont pas échappé à un «corporatisme» d'ordre identitaire où chacun occupe une sphère d'activité ou d'expertise déterminée avant tout en fonction de son ascendance

les représentants de l'établissement public et de l'O.S.B.L. ont poursuivi des objectifs différents : les premiers, pourvoir leur établissement d'un plan de services et les seconds, maintenir la médiation du rapport entre l'établissement public et la clientèle

il manquait bien peu pour que ce projet atteigne les objectifs fixés et obtienne par conséquent des succès remarquables sur plusieurs plans

3.4 Projet de partenariat visant l'accessibilité aux services de santé et sociaux aux familles immigrantes résidant dans la basse-ville de Québec (PASFI - BVQ)

Inscrit dans la perspective d'une recherche-action, le projet réalisé est pour l'essentiel une tentative visant l'élaboration et la vérification d'outils adaptés pour diverses problématiques entourant la périnatalité en contexte prénatal et postnatal. De cette façon, les changements physiques et psychologiques affectant la mère durant la grossesse, son alimentation, le travail et l'accouchement, la contraception, le rôle du père, l'allaitement, les soins du nouveau-né, l'introduction des solides alimentaires sont autant de thèmes abordés ou explorés par le projet afin *d'établir les paramètres d'une intervention pertinente et adaptée aux besoins* établis ou exprimés par la clientèle. Suite à une phase préliminaire de recherche visant à se documenter sur les habitudes de vie et les caractéristiques culturelles des nouveaux arrivants, le projet va privilégier une démarche partagée en trois temps : l'exploration des besoins, le développement d'outils jugés opportuns puis la vérification de ceux-ci en contexte d'intervention.

Quoique pertinente, cette optique va néanmoins se révéler fort exigeante en temps et en énergie, surtout si l'on prend en considération l'ampleur de la problématique traitée. Un tel contexte va ultimement conduire plus d'un participant à inscrire sa contribution au projet dans la perspective d'une *surcharge* de travail ou axée sur l'action volontaire. Parallèlement, au plan opérationnel, on doit noter que la responsabilité de mener à terme ce projet va incomber presque entièrement à la contractuelle embauchée par l'établissement public à titre d'infirmière, laquelle sera considérée comme la coordonnatrice du projet. En réalité, le cas échéant, porte-parole et représentants des deux secteurs vont sembler fort aise de laisser à celle-ci la responsabilité de mener à terme le projet. En résumé, tous vont sembler très bien s'accommoder de cette situation, sauf peut-être la principale intéressée pour qui autant de responsabilités pèseront quelquefois lourd.

La principale faiblesse de ce projet réside certainement dans l'attention portée à la question de la transmission de l'expertise acquise. La diffusion du savoir-faire accumulé vers le CLSC semble s'être opérée formellement par l'entremise de seulement deux séances d'information, l'une faisant mention de l'existence du projet et une autre faisant état de son déroulement, ce qui nous apparaît être fort insuffisant. Dans ces conditions, un commentaire du genre «les gens trouvaient ça le *fun* de pouvoir savoir qu'ils peuvent référer leurs clients immigrantes à un projet...» peut alimenter certaines craintes. Au bout du compte on peut se demander si les intervenants de l'établissement public n'en sont pas arrivés à développer *un réflexe de décharge de responsabilité* sans s'interroger sur la nature concrète du besoin et sa capacité réelle d'y répondre.

La question ici n'est pas de mettre en cause l'opportunité de mettre sur pied un tel projet mais plutôt de s'assurer qu'il sert bien son objectif premier, c'est-à-dire d'offrir à la clientèle un service adapté à des besoins effectifs et auxquels la structure d'offre de services en place ne peut répondre de manière adéquate. En somme, le statut d'immigrant, «d'ethnique», ou encore le «culturel» est loin d'être d'après nous une justification permettant de déterminer à l'avance la nature du besoin et, par ricochet, l'inclusion indistincte de cette clientèle dans une catégorie prédéterminée. Ce faisant, on en arrive à élaborer une structure de distribution de services reposant avant tout sur le «statut» et non sur le besoin .

Dans cette optique, si dans le cadre de ce projet une intervention portant sur la contraception a pu obtenir le type de participation noté – et ce en employant une approche identique à celle préconisée envers des Québécoises d'origine – on peut se demander s'il n'aurait pas été approprié d'établir une jonction avec l'établissement public ; une telle stratégie aurait permis d'orienter la clientèle vers des ressources déjà disponibles au CLSC, sinon d'élargir l'offre de services à l'ensemble de la clientèle de ce dernier. Dans les deux cas, *les avantages auraient pu être nombreux*. En procédant de la sorte, le nouvel arrivant aurait par exemple l'occasion de prendre davantage contact avec son nouvel «environnement», les ressources financières et humaines disponibles auraient pu être mieux utilisées en canalisant

la principale faiblesse de ce projet réside dans l'attention portée à la question de la transmission de l'expertise acquise

le statut d'immigrant, «d'ethnique», ou encore le «culturel» est loin d'être une justification permettant d'élaborer une structure de distribution de services

on peut se demander s'il n'aurait pas été approprié d'orienter la clientèle vers des ressources déjà disponibles au CLSC

plus d'énergie vers les segments de la clientèle-cible les plus difficiles à rejoindre ou bien «réfractaires» à l'intervention. Enfin, le personnel de l'établissement aurait pu prendre contact et se familiariser avec celle-ci. Ce sont là autant d'avantages permettant de bonifier de manière substantielle le rendement du projet ; à moins, bien sûr, que l'on accepte l'idée que cette clientèle ne puisse entrer en contact avec des québécoises d'origine et, qu'ultimement, elle ne puisse être à l'aise qu'avec des «semblables». Un tel point de vue s'avère extrêmement difficile à soutenir, il va sans dire.

L'utilisation des termes «intégration», communautés «asiatiques», «latino-américaines» et «africaines» par les initiateurs du projet retiennent notre attention. En ce qui a trait au premier («intégration»), nous avons pu constater que l'inclusion des nouveaux arrivants dans le creuset social et culturel québécois a été une donnée conçue comme *naturelle* pour les responsables du projet et que les écarts jugés les plus significatifs ont été abordés dans la perspective de problèmes potentiels. L'octroi du terme «communauté» à des «entités» sociales et culturelles aussi *vastes* et *variées* est quant à lui remarquable, si ce n'est du seul fait que finalement cela devient un non-sens car il ne désigne en réalité plus rien de précis.

Aussi erroné, voire surprenant et contradictoire, que cela puisse paraître, *la conjugaison de ces deux conceptions particulières vont ultimement servir le projet*. Elles auront en effet comme conséquences de rendre «la différence» impalpable, impossible à structurer, et finalement de *recentrer le sens de l'action vers les besoins* et non la culture. La recherche et la présentation de l'insolite et de l'inusité inhérents au cadre conceptuel en place va de la sorte conduire la totalité des intervenantes et coordonnatrices directement impliquées à juger au bout du compte inutilisable voire obsolète le «matériel» accumulé. À titre d'exemple, le rejet du colostrum par les femmes d'origine vietnamienne, leur maintien au domicile à la suite de l'accouchement pour une période de trois mois (laps de temps durant lequel elles doivent demeurer dans l'obscurité sans entrer en contact avec l'eau donc sans se laver) furent des pratiques jugées beaucoup trop «archaïques», voire néfastes, pour être maintenues, surtout

les conceptions particulières des initiateurs du projet vont ultimement servir le projet : elles vont recentrer le sens de l'action vers les besoins et non vers la culture

lorsqu'elles sont qu'inscrites, de part et d'autre, dans l'expectative d'une «intégration» à une société considérée comme «moderne».

Sans le vouloir peut-être, ce projet va ainsi réussir à éviter plusieurs pièges auxquels nombre de ses homologues insérés dans le même Programme n'ont pu échapper : *les besoins de la clientèle sont ultimement demeurés au centre de l'action*. Dans ces conditions, l'intervention a pu se restreindre à des dimensions concrètes et est demeurée signifiante pour la clientèle. Pouvant apparaître anodine, la présentation de substituts alimentaires en remplacement à des produits composant habituellement l'alimentation quotidienne dans le pays d'origine est l'exemple d'un point fort du type d'actions menées. Il est en effet difficile de toucher une problématique plus concrète que l'absence ou la rareté de produits alimentaires usuels .

Malgré ces lacunes, ce projet a réussi à obtenir des performances remarquables. La *participation* et *l'intérêt* de la clientèle ont été somme toute bons et *le nombre de clients rejoints* a été relativement substantiel si l'on prend en considération que la naissance d'un nouveau-né constitue un événement ne touchant qu'une partie de la population-cible. Tout compte fait, la faiblesse notée en ce qui a trait à la nature de la collaboration de certains fragments de la clientèle, notamment les femmes d'origine vietnamienne, était à notre avis moins la résultante d'une déficience intrinsèque à la stratégie déployée et aux moyens d'action utilisés que l'expression d'une «disposition» à vouloir maintenir des façons de faire. En somme, si on accepte l'idée que, d'une part, certains compromis ne pouvaient être faits à l'égard de pratiques jugées néfastes pour la santé de la mère et de l'enfant et que, d'autre part, le désir d'inscrire une grossesse en référence à ceux-ci demeurerait, seuls *l'accès à l'information* et *l'effort pour convaincre* pouvaient pallier à cette situation. Une tâche effectivement effectuée, même si les énergies consacrées auraient pu être augmentées en procédant différemment, comme nous l'avons indiqué.

Nonobstant cela, on peut croire que ce projet s'est inscrit en conformité avec un processus d'insertion dont la vision était finalement sensiblement partagée de part et d'autre. L'inclusion dans une struc-

dans ce projet les besoins de la clientèle sont demeurés au centre de l'action et l'intervention est demeurée signifiante pour la clientèle

malgré des lacunes, ce projet a réussi à obtenir des performances remarquables (participation, intérêt et nombre de clients rejoints)

ture de distribution de services dont les techniques et outils sont considérés «modernes» a semblé être une démarche appréciée et valorisée par la clientèle et ses représentants. Les références à la crédibilité accordée aux intervenantes d'origine québécoise sont probablement significatives à ce sujet, si l'on considère qu'elles font avant tout renvoi à un type de formation bien précise, c'est-à-dire d'ordre professionnel.

l'octroi du terme «communauté» à des «entités» sociales et culturelles vastes et variées d'une part ; le refus d'instruire l'intervention en référence à l'appartenance «ethnique» d'autre part vont se conjuguer pour établir la primauté de l'expertise et des besoins comme sens de l'action

Externe à l'environnement montréalais, la conduite à terme de ce projet est peut-être finalement manifeste de l'impact du «milieu» sur l'approche pouvant être sous-jacente à l'acte d'intervention. Partant, l'octroi du terme «communauté» à des «entités» sociales et culturelles aussi vastes et variées (probablement dû à la contingence de la population-cible) et le refus d'instruire l'intervention en référence à l'appartenance «ethnique» (manifesté par la porte-parole chargée de représenter la «communauté africaine») vont se conjuguer pour établir les paramètres d'un cadre conceptuel où l'ethnie et la culture occuperont rapidement le second plan. Une donne démontrant, en relation avec une intervention inscrite dans l'optique de la périnatalité, que l'expertise et les besoins comme sens de l'action peuvent en venir à subjuguier bien d'autres considérations dans un environnement urbain différent du milieu montréalais.

3.5 Projet de partenariat entre la Cité des Prairies et le CHRISOCQ

La problématique de départ est présentée de manière très succincte par les initiateurs du projet. Depuis quelques années, mentionne-t-on à quelques virgules près, le partenaire du secteur public offre des services à une clientèle de plus en plus «multiethnique», en l'occurrence un fort pourcentage de celle-ci se retrouve dans la «communauté haïtienne». Malgré une meilleure connaissance de la culture haïtienne, il est souvent difficile de s'approcher ou plutôt d'amener les familles de ces jeunes audit établissement public. Ainsi, dans le but de se rapprocher d'eux par une meilleure compréhension de leur vécu et aussi de se faire connaître comme ressource, une entente a été établie avec l'organisme communautaire. Une entente qui

devrait permettre une meilleure participation à la vie du centre en question à la réinsertion de leurs jeunes et une plus grande prise en charge par la communauté.

Dans cette perspective, des conférences adressées aux intervenants affiliés à l'établissement et à son réseau, aux parents et aux personnes identifiées comme d'origine haïtienne, une rencontre avec des jeunes dans un but de dissuasion à la délinquance, une émission de radio, une visite ou souper au centre en question, puis l'insertion dans des unités d'intervenants référés par l'organisme communautaire ont été autant d'activités ou d'outils utilisés pour concrétiser ce projet de partenariat entre les deux secteurs. Toutefois, le lecteur doit noter qu'une réorganisation des Centres jeunesse de Montréal – dont fait partie l'établissement public impliqué – aura comme conséquence d'induire deux éléments d'incertitude qui affecteront sensiblement le déroulement du projet. Le *premier* sera sous-jacent à l'incapacité de la haute direction de l'établissement à établir une politique claire quant à la nature de l'appui réel à accorder à ce genre de projet et le *second* de rendre incertain le maintien du poste occupé par le répondant du projet affilié à cet établissement vis-à-vis du ministère .

Relativement aux rapports établis entre l'O.S.B.L. et l'établissement public, on doit préciser que dans les faits un seul individu – soit le répondant du secteur communautaire vis-à-vis du ministère pour le projet – les a monopolisés. Contrairement à ce que l'on a pu observer dans le secteur public, aucun autre représentant de l'O.S.B.L. ne va participer aux différentes réunions du comité de coordination ou encore à celles visant à préciser le contenu d'une intervention ou la sélection d'un intervenant externe. De fait, l'ascendance de cette personne sur le projet sera manifeste et son influence pourra être vérifiée à plusieurs niveaux — dont celui du *cadre idéologique* dans lequel va s'insérer l'intervention directement placée sous sa responsabilité. À ce sujet, les observations et les informations effectuées et colligées vont rapidement établir deux données fondamentales : l'adhésion de cette personne à l'idéologie «noiriste» d'une part ; d'autre part le sens de l'action menée en contexte d'intervention va tenter d'établir la certi-

une réorganisation des Centres jeunesse de Montréal aura comme conséquence d'induire deux éléments d'incertitude qui affecteront sensiblement le déroulement du projet

un seul individu a monopolisé les rapports entre l'O.S.B.L. et l'établissement public

les observations et les informations colligées établissent deux éléments fondamentaux : l'adhésion de cette personne à l'idéologie «noiriste» d'une part ; d'autre part la certitude de l'incapacité de l'intervenant «blanc» à interagir avec une clientèle «noire»

tude de l'incapacité de l'intervenant «blanc» à interagir avec une clientèle «noire».

La quasi-totalité des présentations effectuées lors des séances d'information adressées aux intervenants vont, par leurs contenus implicites et explicites, associer la délinquance à «l'ignorance» et à la pauvreté. Ces présentations et ces associations soulèvent de sérieux problèmes par rapport à l'impact de ce modèle explicatif sur la perception des intervenants à l'égard de la culture haïtienne et du phénomène de la délinquance dans ce contexte. Tout compte fait, on peut se demander si les conférences adressées aux intervenants du secteur public n'ont pas conduit à induire, maintenir ou confirmer, le cas échéant, une foule de préjugés et de stéréotypes, voire à étiqueter, par le processus d'association sous-jacent qu'elles ont véhiculé, une part de la clientèle-cible (parents) avec tous les dangers que cela comporte. Une ignorance et une pauvreté à l'égard desquelles toutefois «le communautaire» s'est voulu le seul capable de conjuguer et d'en contrecarrer les effets. *Tacitement, le culturel a été le monopole du communautaire et l'opérationnel le monopole de l'institutionnel. Une dynamique qui, par l'origine des positions prises, ne conduira qu'à porter finalement bien peu d'attention au discours émis par la clientèle et à son essence.*

du point de vue des parents, le décalage entre les deux registres culturels présents découlait moins de la confrontation de visions divergentes par rapport à l'objet de l'éducation à donner aux enfants que des moyens à utiliser

En ce qui concerne directement les parents, nos observations en contexte d'intervention nous amènent à conclure que le décalage entre les deux registres culturels présents découlait vraisemblablement moins de la confrontation de visions divergentes par rapport à l'objet de l'éducation à donner aux enfants qu'aux moyens pouvant être utilisés si s'était nécessaire. En somme, si une des pierres d'achoppement reposait avant tout sur les *moyens* et non les *buts*, il aurait été de loin préférable d'asseoir dès le début cette prémisse et ensuite de construire sur l'interface créée pour en arriver ultimement à changer des attitudes et des comportements si on le jugeait nécessaire. Un pont que l'on n'a pas tenté d'établir peut-être à cause d'une validation de présomption de connaissances acquises par le communautaire et, à l'inverse, la certitude de connaître du communautaire. Des parents qui voulaient probablement tenter de comprendre et – peut-être – être sécurisés, en sont venus à être considérés comme

des inculpés et à être étiquetés comme «ignorants et pauvres» par l'entremise de l'intervention.

La valorisation du «statut racial» dans l'intervention – par l'intermédiaire d'appels à la solidarité phénotypique – et ses corollaires ont été des actes à caractère raciste qui ne peuvent générer par conséquent que du racisme. Cela peut induire une *dynamique* où l'on en vient simplement à *justifier son racisme* par rapport au racisme *réel* ou *appréhendé de «l'autre»* : un cercle vicieux à fort contenu idéologique qui conduit à des interprétations farfelues, abusives et souvent erronées des phénomènes sociaux. Un cadre «explicatif» auquel a d'ailleurs adhéré explicitement le responsable l'O.S.B.L., doit-on relever.

Cette compréhension du phénomène est pour le moins courte et ne peut générer qu'un sentiment d'aliénation et d'injustice. Une situation extrêmement difficile à conjuguer avec un présent et un avenir que l'on veut après tout harmonieux et collectif. Dans cette situation, si *l'ouverture à l'intervention*, rapportée par les responsables et intervenants des deux secteurs, se transige pour une partie de la clientèle par l'intermédiaire d'une «solidarité» de type «racial», nous ne pouvons qu'être fort inquiets et nous demander si les résultats obtenus ne sont pas qu'illusions, car ils sont construits sur la base d'une opposition à «l'autre». Insérée dans cette perspective, «l'ouverture» vers l'intervention risque de n'être que l'expression d'une volonté de participation axée sur la revendication dont les justifications reposent avant tout sur le «statut» et les spécificités dites «culturelles» (le culturel devenu synonyme de racial) que l'on veut lui accoler. Du *communautaire* on est passé à la «*race*», de la «*race*» au «*culturel*», du «*culturel*» à la *justification de l'application d'un double standard* et du double standard à la discrimination que tous ont bien voulu voir positive car «culturellement» adaptée. Tout bien pesé, il est toujours fascinant, même si désolant, de voir comment et par quel détour le racisme peut être induit, se nourrir, se justifier, se propager se diffuser et ce au nom de construits idéologiques sanctionnés par des personnes en position de responsabilités dans l'intervention.

la valorisation du «statut racial» dans l'intervention et ses corollaires ont été des actes à caractère raciste, propres à induire une dynamique justifiant son racisme par rapport au racisme réel ou appréhendé de l'autre

«l'ouverture» vers l'intervention risque de n'être que l'expression d'une volonté de participation axée sur la revendication dont la justification repose sur les spécificités «culturelles»

ce «partenariat» a mis en œuvre deux projets différents ; du côté *public*, cela concerne des comportements et des attitudes associés aux parents et aux adolescents ; du côté *communautaire* on a plutôt tenté d'établir un cadre «éthique» devant régir les relations entre groupes sociaux racialement différenciés

À notre avis, ce «partenariat» a été finalement opéré dans l'optique de la conduite à terme de *deux projets* foncièrement *différents*, même si certaines considérations partagées ont pu se rejoindre. Du côté *public*, ce sont avant tout des comportements et des attitudes associés aux parents et aux adolescents que l'on a en premier lieu voulu changer alors que, du point de vue de l'organisme communautaire, on a plutôt tenté d'établir un cadre «éthique» cherchant à régir les relations entre groupes sociaux considérés comme racialement différenciés. Dans ce contexte, le communautaire est devenu prétexte «au culturel» et «le culturel» au «communautaire».

Dès le départ, ce projet s'est ainsi inscrit dans l'optique d'une division des sphères de compétence, *le culturel a été le monopole du communautaire et l'opérationnel celui de «l'institutionnel»*, le tout dans la perspective de subordination de l'expertise de son partenaire. Dans le but de l'inscrire en annexe à un modèle d'intervention déjà en place, «l'institutionnel» a cherché à utiliser un matériel «culturel» donné par le secteur communautaire puis le communautaire à se servir de «l'institutionnel» («curatif») comme tremplin à l'application d'une stratégie de prévention régie par la solidarité de type «racial» et, par extension, des spécificités dites culturelles lui étant associées.

Le monopole du culturel laissé au communautaire a eu comme impact d'induire dans le projet un cadre conceptuel réductionniste à l'endroit des phénomènes concernés par l'intervention. L'inférence d'une certaine vision de «classe» a conduit le secteur communautaire, par l'entremise de son représentant et nombre de ses mandataires (conférenciers invités), à faire preuve de paternalisme, à se percevoir et à jouer le rôle «d'élite éclairée» face aux différentes clientèles visées par le projet. *Des préjugés et des stéréotypes ont obtenu de cette façon une sanction par l'entremise d'une prétention d'expertise. On a étiqueté de manière récurrente les parents touchés par le phénomène de la délinquance comme pauvres, ignorants et enclins à la superstition lors des séances de formation adressées aux intervenants.*

C'est ainsi que de manière explicite les parents, ont été placés au banc des inculpés et les adolescents considérés comme des victimes à la fois assujetties à «l'ignorance» et à un système social et institu-

l'ouverture vers l'intervention s'est trouvée médiatisée par le statut racial... Un cadre renforçant l'idée que seul le noir peut comprendre le noir et/ou finalement le rapport avec «l'autre» s'établit sur la base d'une revendication de type racial

tionnel où prévaut le racisme. «L'ouverture» vers l'intervention s'est ainsi trouvée médiatisée par le statut racial et ses «spécificités culturelles». Un cadre renforçant ainsi l'idée que seul le noir peut comprendre le noir et/ou finalement le rapport avec «l'autre» s'établit sur la base d'une revendication de type racial. En ce sens, le projet n'a pu conduire une réflexion sur un nouveau modèle d'intervention et encore moins favoriser un transfert de connaissances et d'expertises dans le milieu concerné.

Cette dynamique n'a contribué qu'à accentuer davantage un sentiment d'éloignement entre deux registres culturels qui, si on avait probablement pris le temps d'y regarder de plus près, se rejoignaient sur un point fondamental, c'est-à-dire l'objet même de l'éducation à donner aux enfants. *En ne portant pas attention aux assises des discours émis entre autres par les parents on les a, malgré les apparences, exclus de l'intervention.* On a peut-être même réussi, dans bien des cas, à asseoir davantage le bien-fondé de positions de départ, ou bien à induire des interprétations de nature fondamentalement racistes issues de la méconnaissance. Bien plus, les parents ont été eux-mêmes victimes d'une forme de racisme véhiculée dans le projet, soit l'idéologie «noiriste» et ses adhérents .

En terminant, l'écart entre la problématique de départ et les résultats attendus à court et à moyen termes, le nombre de flous conceptuels et la nature ténue des relations causales sous-jacentes à diverses prises de position et conclusions effectuées puis présentées dans le document ayant servi à présenter le projet, ont souvent rendu difficile voire impossible de situer avec précision l'objet sur lequel devait porter l'évaluation. Néanmoins, on doit considérer qu'ils ont été autant d'indices permettant de saisir en filigrane «l'environnement» intellectuel dans lequel a baigné ce projet. Un cadre conceptuel ayant finalement contribué à éloigner davantage ce que l'on aurait pu souhaiter voir se rapprocher par l'entremise de ce projet. Au sortir du projet, «l'autre» est considéré tout aussi différent, sinon encore plus.

l'écart entre la problématique de départ et les résultats attendus, les flous conceptuels dans le document ayant servi à présenter le projet ont souvent rendu difficile de situer l'objet sur lequel devait porter l'évaluation

3.6 La double vie des jeunes

Comme le précise le document ayant servi à présenter ce projet, l'expérience acquise par l'organisme communautaire démontrerait «que beaucoup d'attention et de prévention sont nécessaires afin de réussir l'intégration harmonieuse des adolescents». Par conséquent le modèle d'intervention proposé au départ repose sur «l'interprétariat culturel», c'est-à-dire un moyen facilitant dans cette optique les pratiques psychosociales et communautaires auprès d'une clientèle avec des références culturelles autres que celles véhiculées généralement au sein de la société d'accueil.

Par l'entremise d'une démarche de recherche-action, on désire donc «donner aux jeunes la possibilité d'identifier les causes de leur inadaptation et de leurs ambivalences sociales». Pour ce faire, on propose de développer une approche basée sur les besoins du jeune tout en tentant de s'assurer la participation des parents et des enseignants en créant des liens concrets de collaboration entre les divers acteurs du réseau communautaire qui l'entoure. L'approche proposée, qualifiée de systémique, est présentée comme novatrice puis s'appuie sur l'optique d'un «partenariat réel» entre un établissement public (CLSC) et un O.S.B.L. : l'expérience de collaboration acquise depuis plus de dix ans permettant déjà d'établir les paramètres de ce genre de partenariat. Tel que précisé, l'objectif général du projet est de «faciliter la complémentarité du réseau communautaire (CLSC, O.S.B.L., école, collectivité) pour mieux saisir, de part et d'autre, la dualité culturelle : «par le fait même, briser l'isolement de ses acteurs, afin de favoriser l'interprétation culturelle réciproque, pour et avec les jeunes».

Le projet réalisé a été sensiblement différent de celui présenté pour fin de subvention. Pour commencer – et en référence aux modalités de fonctionnement décrites dans le protocole d'entente signé par le CLSC et l'organisme communautaire – on doit noter que différents acteurs siégeant soit au comité de coordination ou comme membres de l'équipe de travail prévu seront absents ou évacués. C'est ainsi que pour une période couvrant pratiquement l'ensemble du projet,

aucun représentant de la direction de l'école ne siègera au comité de coordination et qu'une seule intervenante s'impliquera auprès de la «clientèle».

En fait, peu d'actions menées dans le cadre de ce projet vont permettre de rejoindre de manière significative la clientèle-cible de départ, c'est-à-dire les élèves d'une école issus des «communautés culturelles» et leurs parents directement concernés par les différentes problématiques considérées comme afférentes au double registre culturel, ou encore les principaux acteurs présents dans le théâtre de l'action soit les enseignants.

En fait, au fur et à mesure que le projet a avancé, les énergies consacrées ont ultimement porté vers des acteurs de plus en plus en périphérie de la clientèle-cible. D'un projet présenté comme une recherche-action menée avec et pour la clientèle-cible, on va glisser progressivement vers un projet dorénavant dit de «prévention», dirigé plutôt vers divers «intervenants» composant le réseau dit communautaire. Mais toujours, faut-il bien se souvenir, dans l'optique de la dualité puis de «l'interprétariat culturel» sous-jacent.

Au fond, la trame de ce projet est assez facile à reconstituer. Dès le départ, le secteur public s'est placé en état de subordination vis-à-vis de l'O.S.B.L. et on va tenir pour acquis la capacité de son représentant à gérer le projet. Vis-à-vis de l'impasse découlant de l'incapacité à traduire la notion de dualité en concept opératoire permettant d'intervenir sur la problématique de départ, on va progressivement procéder à un délestage de responsabilités vers l'intervenante. Ainsi, d'un projet conçu et présenté comme nécessitant la participation de divers intervenants provenant de domaines de savoir et d'horizons différents, on va basculer vers une stratégie axée principalement autour du travail et de l'expertise d'un seul. Dès lors, ce projet pourra difficilement être qualifié d'un exercice concret de partenariat qui, si on le résume à sa plus simple expression, permet de mettre à profit les différentes expertises disponibles.

La mise en application de ce projet va démontrer que l'expertise ou encore la capacité d'intervention n'est pas une donne génétiquement acquise, ni ne découle automatiquement de l'appartenance à un groupe, de l'expérience migratoire ou du fait d'offres de services. Si

d'un projet présenté comme une recherche-action menée pour la clientèle-cible, on va glisser progressivement vers un projet dorénavant dit de «prévention» à l'endroit des «intervenants» du réseau communautaire

d'un projet comme nécessitant la participation de divers intervenants, on va basculer vers une stratégie axée principalement autour du travail et de l'expertise d'un seul

nous faisons abstraction du premier énoncé, pouvant être évacué pour des raisons évidentes, les trois autres n'apparaîtront garants que de connaissances d'ordre factuel avec toutes les limites que cela peut comporter.

L'approche de l'intervention dans ce projet va consister à stigmatiser, directement ou indirectement, la société d'accueil ... ou encore ses représentants identifiés comme majoritaires

L'optique prise par rapport à l'intervention va être révélatrice d'un biais conceptuel extrêmement important. L'inclinaison à stigmatiser directement ou indirectement la société d'accueil ou encore plus précisément ses représentants identifiés comme majoritaires en contexte d'intervention, soulève des questions fondamentales très préoccupantes. Cette approche résultera d'une interprétation simpliste des rapports sociaux où l'on en est venu à opposer victimes et coupables. En fait, cela ne mènera à rien sinon qu'à cataloguer les individus en fonction d'une appartenance présumée pour ensuite les traiter de manière conséquente.

Quoique imputable de l'orientation prise sur le plan de l'intervention, il n'en demeure pas moins *que l'intervenante ne peut être tenue complètement responsable du type d'actions mené. Face aux réserves exprimées très tôt envers la «dualité culturelle», la qualité de la coordination ou encore l'orientation et la gestion du projet par différents acteurs présents à un moment ou l'autre, il revenait aux coordonnateurs de pousser une réflexion et non d'évacuer les problèmes soulevés en procédant comme on le sait. En synthèse, nous aimons croire qu'il existait probablement au sein de l'équipe originelle des savoirs opportuns à mettre à contribution pour opérer au moins certains correctifs.*

Asseoir l'intervention sur le principe d'une «dualité» va reposer dans notre contexte sur une vision de la culture mettant essentiellement en relief ses aspects «constellaires». «La différence» mise au pinacle va en arriver à faire oublier qu'avant tout ce sont des êtres humains qui entrent en rapport, des êtres dont la somme des éléments appartenant à leur bagage culturel et même génétique, si l'on désire aller jusqu'à ce niveau, dépasse de très loin ceux pouvant les éloigner à prime à bord. *Tout compte fait, l'accent mis sur la «différence» va en arriver à nourrir et à justifier la prétention de «différence» et les actions conséquentes, un point extrêmement inquiétant pour nous, si l'on*

prend en considération le *parallélisme* existant entre *cette position* et *le racisme* le plus classique. Concrètement, l'une marque puis stigmatise la différence et l'autre la prône et la justifie. Il est troublant de constater comment peuvent en fin de compte se rejoindre hétérophobie et cette «hétérophilie» sur le plan structurel, quand on y regarde de plus près.

Bâtir un projet sur la base de résultantes dues à l'antagonisme entre deux registres culturels était au départ une erreur et ne résultait ni ne pouvait conduire à une compréhension suffisante des besoins et attentes de la clientèle-cible : ceci n'a contribué qu'à inclure «de force» dans une catégorie «groupe à risques» des adolescents avec tous les dangers de stigmatisation que cela comporte. Établir un lien de cause à effet entre la «culture» et isolement social, les tensions sociales et intergénérationnelles, le décrochage puis des problèmes de comportement a empêché de situer les phénomènes notés dans un ensemble compréhensif beaucoup plus large et exhaustif. En somme, la culture – ou encore plus précisément ses «nuances» – ne devait ni ne pouvait constituer le point de départ et l'aboutissement de l'intervention mais plutôt constituer une variable de plus à prendre en considération pour appuyer une recherche de résolution de problème — si cela s'avèrait nécessaire .

L'optique prise par ce projet soulève une question de fond : jusqu'à quel point la problématique sous-jacente au projet se voulait à l'origine le reflet de besoins effectifs de la clientèle et non le fruit d'un jeu de l'intellect découlant d'orientations politiques particulières ? Si cela se révèle être le cas – et cela s'avère fort probable – on a assisté alors à une inversion de la pyramide causale de l'action. En effet, nous sommes dès lors face à une situation où ce n'est plus véritablement la clientèle qui exprime ses besoins par l'entremise d'un intermédiaire mais bien un intermédiaire qui oriente et dicte ses ou des besoins à une clientèle tout en se servant de cette dernière pour les valider sur la scène publique. Ce qui, sur le plan des prétentions démocratiques de la démarche, devient éminemment discutable.

En pratique, «l'interprétariat culturel» s'est ici révélé générateur d'isolement social et ce, contrairement à un de ses objectifs principaux.

vouloir établir un lien de cause à effet entre «culture» et isolement social, entre tensions sociales et intergénérationnelles, a empêché de situer ces phénomènes dans un ensemble compréhensif beaucoup plus large

la problématique sous-jacente au projet était-elle le reflet de besoins effectifs de la clientèle ou le fruit d'orientations politiques ?

Il n'a réussi en réalité qu'à camper davantage dans des rôles déterminés les acteurs rejoints puis, par extension, à renforcer un sentiment de «victimisation» chez les uns et de culpabilisation ou de frustration chez les autres. Un antagonisme malsain et dangereux ne pouvant en rien constituer les assises pour de nouvelles approches de distribution de services.

ce projet a été vecteur
d'une dynamique de
mésadaptation
constante des services

Par ses aboutissants, ce projet a en réalité été vecteur d'une *dynamique de mésadaptation constante des services* pouvant être ultimement offerts par le ministère, à moins qu'il opte finalement pour une position validant une offre effectuée par et pour des groupes ethniquement ou racialement déterminés. La présomption de la différence a nourri la prétention à la différence puis a conduit aux revendications sociales et politiques conséquentes, perçues comme naturelles et légitimes. *Par un effet pervers, on en est arrivé à poser ainsi les premières pierres d'un «édifice social» basé sur l'inégalité et, si cela ne se fait pas, on voit dans le refus discrimination et racisme.*

Le lecteur doit bien comprendre qu'ici n'est remis en cause ni l'opportunité du partenariat, ni l'apport de connaissances pouvant être afférentes à l'utilisation de la variable culturelle. Au contraire, cela conduirait à se priver d'un outil de compréhension complémentaire et utile si besoin en est. *Ce qui est remis en question, c'est une interprétation particulière de l'intervention prenant comme point de départ «la culture».*

4. Synthèse des résultats obtenus par les six projets

4.1 Compréhension des partenaires vis-à-vis de la spécificité, des besoins et des attentes de la clientèle-cible

Les données colligées permettent d'établir que, tant du côté public que communautaire, les différents participants au Programme ont le plus souvent adhéré à un cadre conceptuel s'inscrivant dans la *perspective dite culturaliste* de l'étude du phénomène culturel en anthropologie et de la pensée fonctionnaliste¹. Sans avoir à définir de long et en large cette optique, nous pouvons néanmoins préciser que l'on a généralement réduit la culture à une simple somme de normes et valeurs formant pour ainsi dire un tout supraorganique. Parallèlement à cela, culture et ethnie ont été également fréquemment considérées comme des synonymes, faisant ainsi de la première, à l'exemple de la seconde, une catégorie fermée à laquelle l'individu ne peut échapper, un peu à l'image de la «race». L'impact de ce cadre conceptuel est important à relever car il a eu comme conséquence de conduire plus d'un participant à ce Programme à insérer la clientèle-cible dans des catégories immuables où ultimement le construit est devenu une «chose» en soi et par le fait même le point de départ de l'analyse.

l'impact du cadre conceptuel est important à relever car il a eu comme conséquence d'insérer la clientèle-cible dans des catégories immuables

¹ Chalifoux montre bien sous quelle impulsion la notion de «Kultur» va prendre le sens restreint d'ethnie en Allemagne au XVIIIe siècle puis par la suite de quelle manière ce terme va devenir un référent central de l'anthropologie (culturelle) encore naissante du XIXe siècle. Nous ne pouvons ici assez insister pour signaler que beaucoup de chemin a quand même été parcouru depuis ce temps et que les limites de ce modèle sont connues disons depuis fort longtemps.

la pensée fonctionnaliste a fait primer la culture et/ou l'ethnie sur les besoins et les attentes

Prisonnier, si l'on peut dire d'une pensée *fonctionnaliste*, la culture et/ou l'ethnie en sont venues dans de très nombreux cas à primer sur la notion de besoins et d'attentes, ou encore à les remplacer tout simplement. À titre d'exemple, nous pourrions constater que, dans un cas particulier, l'on persévérera à vouloir isoler la clientèle et ce, même si l'intervention conduite va être finalement fondamentalement identique à celle usuellement menée auprès de la population en général. Une approche extrêmement difficile à valider, il va sans dire, à moins que l'on accepte l'idée que cette clientèle ne pouvait entrer en contact avec des «Québécois d'origine» et, qu'ultimement, elle ne pouvait être à l'aise qu'avec des «semblables». *Nous pourrions également remarquer que l'on insistera dans un certain contexte à s'adresser à la clientèle dans sa langue maternelle et ce même si des demandes seront faites par celle-ci pour que l'on utilise l'une ou l'autre des deux langues officielles, ou qu'encore la très vaste majorité des personnes présentes lors de l'intervention comprenaient bien voire très bien, le français ou l'anglais. Bien plus, nous pourrions même observer que certains intervenants ou intermédiaires chargés de représenter la clientèle en viendront à considérer ou carrément qualifier de réfractaire à l'intervention les personnes désirant échapper à un processus «d'ethnisation» de l'intervention, c'est-à-dire à être inclus, dès l'entrée dans le réseau, dans la catégorie «ethnoculturelle». Cette situation est aberrante, n'avons nous pas besoin d'insister pour dire, car ultimement ce sont les attentes, voire les «besoins», de «l'intervenant» ou de l'intermédiaire qui en sont arrivés à primer sur ceux de l'utilisateur.*

l'analyse de l'appartenance (culturelle, ethnique, voire «raciale») a remplacé celle de la situation sociale et a relégué au second plan l'objet même de l'intervention

Plus d'une fois, l'analyse de l'appartenance (culturelle, ethnique, voire «raciale») en est venue à remplacer celle de la situation sociale et a réussi à reléguer au second plan, ou tout simplement aux oubliettes, l'objet même de l'intervention. À notre avis, la perspective fonctionnelle dominante découlant de l'approche culturaliste n'a pas pu conduire à implanter un cadre compréhensif permettant de discerner les dimensions spécifiques à un processus d'insertion dans une société d'accueil. Nonobstant cela, nos données tendent à démontrer que, s'il existe une contingence à l'égard de la capacité de compréhension du caractère particulier de cette clientèle-cible et, par

extension, des besoins et des attentes de celle-ci, elle résulte probablement moins d'une lacune au plan de l'expertise des intervenants du réseau que des outils conceptuels utilisés. *De par la nature même de son travail, l'intervenant social est inévitablement amené à considérer des cadres de référence lui étant externes — donc en principe il devrait être formé en conséquence. Dans ces conditions, rien n'autorisait de faire de la culture ce véritable «monstre» qui hante l'intervention à l'heure actuelle.* Nous devons ici insister pour dire que ces propos ne nient d'aucune façon l'apport que peuvent constituer les connaissances afférentes à la variable culturelle dans l'intervention, tout au plus nous sentons le besoin de devoir rappeler que quel que soit la situation, on intervient toujours en contexte culturel.

Malheureusement, on semble avoir trop souvent oublié que «les cultures», quoique demeurant des construits subjectifs, ne sont pas des ensembles statiques, que les environnements sociaux qui les ont vu naître sont également inscrits dans des dynamiques de changements perpétuels et que, finalement, une multitude de normes, de valeurs et de comportements – si l'on veut réduire la culture à cette expression – circulent et se confrontent toujours au sein de ceux-ci¹. Dans cette optique, les différentes tentatives de standardisation du rapport à autrui ou bien de l'intervention sur la base d'une présomption d'homogénéité découlant de l'ascendance ne pouvaient qu'être vaines. En fait, tout comme l'identité est une «réalité changeante», l'âge, le sexe, le statut social, etc., sont eux aussi des conditions ou des déterminants qui façonnent la personnalité².

les différentes tentatives de standardisation du rapport à autrui ou de l'intervention sur la base d'une présomption d'homogénéité découlant de l'ascendance sont vaines

1 «Mais déjà, faute de la reconnaissance de la fluidité des identités (Meintel, 1991) par les travailleurs sociaux, par les services publics et par l'État, nous contribuons à construire artificiellement des groupes ethniques qui risquent un jour de réclamer ici aussi (Les temps Modernes, 1993) une nationalité ethnique.» Perras et Boucher, p. 112.

2 «Les réalités changeantes de l'identité» est le titre donné par Apfelbaum et Vasquez à un article écrit en 1983.

4.2 Stratégies adoptées et moyens utilisés pour répondre aux besoins de la clientèle

le relativisme culturel professe qu'aucune «culture» n'est en soi supérieure à une autre ; ce postulat a déterminé le type de stratégie et les moyens adoptés pour répondre aux besoins et attentes de la clientèle-cible de ce Programme

Le principe d'exclusivité de la différence véhiculé par l'adhésion à la perspective culturaliste et la pensée fonctionnaliste est, selon nous, loin d'être étranger à une interprétation somme toute particulière du *relativisme culturel*. Comme on le sait déjà, ce principe véhicule comme idée le fait qu'aucune «culture» n'est en soi supérieure à une autre, ce qui est juste. Dans cette optique, nos données nous conduisent à conclure que plus d'un mandataire ou intervenant des deux secteurs impliqués dans ce Programme ont opté pour une conception de gestion du processus d'insertion basée sur ce principe. Une observation intéressante en elle-même, car ce *postulat* a orienté, ou bien déterminé plus d'une fois le type de stratégie et les moyens adoptés pour répondre aux besoins et attentes de la clientèle-cible de ce Programme.

la stratégie d'intervention la plus performante observée se trouve dans un contexte où deux erreurs ont été commises

Aussi surprenant que cela puisse paraître à première vue, la stratégie d'intervention la plus *performante* observée au sens de la satisfaction de la clientèle face à la démarche utilisée et l'information diffusée va survenir dans un contexte, où dès le départ, *deux erreurs* ont été commises. Concrètement, la *première* va consister à accoler l'étiquette de «communauté» à des entités si vastes et diversifiées qu'elles vont devenir un non-sens («communauté» africaine, asiatique, latino-américaine) et la *seconde* va résider dans l'adhésion à une interprétation disons «folklorisante», de la culture dans laquelle «l'expression culturelle» prime sur le sens. C'est ainsi que la première méprise va rendre «la différence» impossible à structurer alors que la seconde va rendre obsolète le «matériel» accumulé car, finalement, jugé trop archaïque voire néfaste (dans le domaine de la santé) pour être maintenu dans l'expectative d'une «intégration» à une société considérée comme «moderne»¹.

Ces erreurs se révéleront bénéfiques si ce n'est qu'elles ont réussi à «forcer» un retour aux sources, soit aux besoins et attentes de la

1 Conclusions et principes auxquels ont adhéré les représentants et intervenants des deux secteurs.

clientèle et non à son statut. La «situation» sociale, redevenue dorénavant le point de départ de l'analyse, va ainsi porter sur des dimensions concrètes et beaucoup moins subjectives. Les besoins vont redevenir «palpables», donc matière à intervention. De cette façon, quoique les ajustements effectués sur le plan de l'intervention seront en fin de compte essentiellement d'ordre factuel et non-structurel, force est d'admettre que la clientèle rejointe semblera fort aise et satisfaite de l'intervention menée. La culture, ramenée au rang d'une variable de plus à prendre en considération dans une démarche d'intervention, va réussir à rapprocher ce qui était en fait apparu à l'origine foncièrement distant, sinon étranger. Bien plus, cela semblera rappeler à plus d'un, une donne fondamentale en intervention, c'est-à-dire que ce sont toujours avant tout des êtres humains qui entrent en relation et non des «cas» et des «intervenants». Cette distinction est ici éminemment importante car elle nous «parle» directement (peu importe le contexte) d'adaptation de l'offre de services et, en dernière instance, d'un type de rapport social particulier à savoir d'essence «organique».

Malheureusement, tous les projets inscrits dans le cadre de ce Programme n'ont pu échapper aux pièges suscités par l'adhésion à la perspective culturaliste en intervention et en gestion sociales. Pour ainsi dire, tous n'auront pas la chance de «capitaliser» sur des erreurs commises. L'aboutissant logique de la transposition intégrale de cette perspective va atteindre un sommet lorsque, dans un cas précis, on va ni plus ni moins induire la question de la «race» dans l'intervention et la gestion sociale. Dans un ordre de pensées conçu comme «naturel» et s'insérant dans la perspective de l'idéologie raciste «noiriste», on va passer du communautaire à la «race», de la «race» au culturel, du «culturel» à la justification de l'application d'un double standard et du double standard à la discrimination pure et simple que tous verront «positive» car «culturellement» adaptée .

En réalité, cela rejoint parfaitement les appréhensions et constats formulés par Perras et Boucher, c'est-à-dire que poussée à son paroxysme, l'hétérophilie génère de l'hétérophobie s'il n'en est pas tout simplement son révélateur. En somme, il est «fascinant» de voir comment un outil conceptuel élaboré à l'origine pour combattre le

une donne
fondamentale en
intervention :
ce sont toujours avant
tout des êtres
humains qui entrent
en relation et non des
«cas» et des
«intervenants»

il existe une différence fondamentale entre le fait d'accepter qu'aucune culture n'est en soi supérieure à une autre et en arriver à valider le cloisonnement social en situation d'insertion dans une nouvelle société d'accueil

racisme, le relativisme culturel, peut en venir, par diverses contorsions «intellectuelles», à valider l'établissement d'un cadre «éthique» cherchant à régir les relations entre groupes sociaux considérés ici comme «racialement» différenciés. Nous avons bien dit cependant «ici» car, dans d'autres contextes, l'adhésion à la perspective culturaliste et l'approche fonctionnelle en ont conduit plus d'un à tenter, ou à simplement remplacer la «race» par la culture ou l'ethnie, confondus ou non. En référence à la promulgation et à la validation d'une perspective «isolationniste» par certains porte-parole et intervenants des deux secteurs, nous sentons le besoin de rappeler à ceux qui pourraient l'avoir «oublié» qu'il existe une différence fondamentale entre le fait d'accepter qu'aucune culture n'est en soi supérieure à une autre et en arriver, par ce principe, à valider le retrait ou le cloisonnement social en situation d'insertion dans une nouvelle société d'accueil.

4.3 La gestion des ressources humaines disponibles

l'aptitude à déterminer la nature des besoins et des attentes de la clientèle-cible de ce Programme a été estompée au profit d'une conception où «l'ascendance» a déterminé l'expertise dans ce domaine

La gestion des ressources humaines disponibles par l'entremise du «partenariat» apparaît avoir été usuellement opérée sur la base d'un principe assez simple, à savoir le «culturel» revient à «l'ethnique» et/ou la «race», puis l'institutionnel à son «inverse» et ce peu importe le secteur où il se manifeste. En somme, la question du secteur d'appartenance de l'intervenant (public/communautaire), comme prémisses de l'aptitude à déterminer et à représenter la nature des besoins et des attentes de la clientèle-cible de ce Programme, s'est estompée au profit d'une conception où «l'ascendance» a déterminé l'expertise dans ce domaine. Ce constat est en soi extrêmement important car il va à l'encontre même de l'hypothèse voulant que l'appartenance à un secteur détermine pour ainsi dire la «conscience» de l'intervenant. *D'une perspective théorique mettant en opposition le public/institutionnel et le communautaire, on en est donc généralement passé, dans la pratique, à un cul-de-sac où se sont confrontées les notions de «majorité» et de «minorités», et cela avec tous les a priori et les dangers que cela peut véhiculer puis comporter.* Ainsi, même si l'expertise ou la capacité d'intervention n'est pas un «talent» généti-

quement acquis, ni ne découle automatiquement de l'appartenance à un groupe, de l'expérience migratoire ou du fait d'offre de services, nous pourrions constater que *l'apport des individus dans les différents projets n'a pas été normalement évalué sur la base de leurs qualifications concrètes mais plutôt en fonction de leur origine*¹.

Les limites d'un tel modèle de gestion des ressources humaines ont été nombreuses et lourdes de conséquences pour plus d'un projet. Par exemple, à quelques occasions, il a conduit certains responsables à négliger ou à se priver carrément du savoir-faire et de l'expérience accumulés par des intervenants directement impliqués auprès de la clientèle ou ayant encore été quelquefois à l'origine du projet. *Parallèlement, on en est arrivé à valider ou à articuler carrément l'idée que seule le «culturel» et/ou l'ethnique, ou le «racisé» peut être à l'aise et comprendre ses équivalents, donc intervenir*². De même, comme le «culturel» et/ou «l'ethnique» ou encore la «race» ont été bien souvent vus comme une ou des prépondérances du communautaire, cette approche a eu couramment comme résultat de faire de l'organisationnel le terrain de «l'institutionnel» et le conceptuel celui du «communautaire», mettant ainsi de côté la notion même de partenariat.

Même si des contraintes ou des limites peuvent bel et bien exister au niveau de l'expertise professionnelle ou autres détenues par un participant, il nous apparaît difficile d'admettre qu'un modèle de gestion des ressources humaines tenant pour acquise *une division des sphères de compétence issues de «l'ascendance»*, puisse conduire à un renouvellement des pratiques. En effet, nous soutenons que «l'origine», comme le titre d'ailleurs, n'est au départ garant de rien. Bien plus,

les limites de ce modèle de gestion des ressources humaines : certains responsables se sont privés du savoir-faire et de l'expérience accumulés par des intervenants directement impliqués auprès de la clientèle

1 Si nous faisons abstraction du premier énoncé, pouvant être évacué pour des raisons évidentes, les trois autres ne sont au départ garants que de connaissances d'ordre factuel avec toutes les limites que cela peut comporter. L'acte d'intervention sous-tend la capacité de déterminer un «objet» précis, l'élaboration d'une stratégie et la détermination de moyens d'action. C'est donc une démarche sous-jacente à un processus de conceptualisation et de planification assez pointu.

2 L'utilisation du terme «racisé» à ceci de particulier que, même si bien souvent ses adhérents peuvent réfuter l'idée de l'existence des races chez l'espèce humaine, ils en arrivent néanmoins à laisser entendre que le «blanc», par sa seule position majoritaire, échappe au processus qu'ils veulent décrire. La discrimination et le racisme n'ont jamais été un monopole, doit-on le rappeler, et ce peu importe le contexte.

l'interprétation que nous faisons de ce Programme de partenariat nous amène à estimer que l'un de ses buts n'était pas d'en arriver à une consécration de l'une ou l'autre des «façons de faire» ou de «procéder». Concrètement, nous croyons que l'optique de ce Programme n'était pas d'en arriver à vouloir «communautariser» le public ni «d'institutionnaliser» le communautaire mais bien d'opérer une jonction afin d'en arriver à tirer le meilleur parti possible des différentes expériences disponibles et ce, au profit de tous et au bénéfice d'une même clientèle.

Notre évaluation des différents modèles de gestion des ressources humaines utilisés dans le cadre de nombreux projets nous mène au constat que bien souvent le processus d'élaboration de l'offre de services s'est inscrite dans la perspective d'un taylorisme des plus classiques. *En effet, la seule différence est que dans notre contexte «l'inné» a tout simplement remplacé «l'acquis» comme motif à l'opérationnalisation d'une division des rôles et des tâches : ce qui se révèle concrètement une véritable entreprise d'ethnisation des postes de travail*¹. En procédant de cette façon et, outre que ceci constitue en définitive une des formes les plus achevées de racisme, force est d'admettre que les adhérents à ce modèle de gestion ont été par le fait même à l'encontre d'un des objectifs principaux de ce Programme, soit justement d'abolir le plus possible les frontières entre conceptualisation, production et consommation. Des démarcations, doit-on préciser, considérées dès l'origine comme causes de la mésadaptation de l'offre et constituant ultimement un frein au renouvellement des pratiques.

¹ Dans cette perspective Perras et Boucher énonceront ce commentaire : «Heureusement, l'ethnisation des postes de travail (Jacquin, 1992), des pratiques des établissements et de la citoyenneté est globalement refusée au Québec. Mais comment échapper à l'ethnisation des relations sociales lorsque l'État y contribue en instituant les communautés culturelles comme «sujets ethniciés» ? (Bibeau, 1992)

4.4 Le contrôle et la répartition des ressources matérielles et financières

Parler de contrôle et de répartition des ressources matérielles et financières dans le cadre d'un partenariat entre le secteur public et communautaire s'avère en soi un exercice périlleux. Concrètement, trop de prises de position publiques ou encore d'articles portant sur ce sujet ou des corollaires ont été émis ou écrits pour que l'on puisse en ignorer les enjeux. Par conséquent, l'objet de notre évaluation n'est pas ici d'établir si le «communautaire» souffre ou non d'un sous-financement, mais bien d'évaluer l'efficacité de règles du jeu établies dans le cadre de ce Programme qui consiste à financer des projets précis et non des organismes ou un secteur¹.

Dans cette perspective, nous devons indiquer que la très vaste majorité des participants à ce Programme se sont déclarés satisfaits d'un mode de gestion laissant au secteur public le soin d'administrer les ressources financières dispensées. À quelques rares exceptions près, tous verront dans ce modèle une forme de gestion très efficace et un moyen pour le secteur communautaire d'éviter la prise en charge d'un fardeau administratif de plus. En synthèse, et en relation aux nombreux commentaires exprimés dans les deux secteurs, il appert que *les outils de contrôle budgétaire* en vigueur dans le secteur public sont ni plus ni moins *perçus* comme *des moyens* permettant de garantir une *saine* gestion des fonds accordés.

Force est d'observer que quelque soit l'affiliation, les tenants de la position inverse ont inséré leur position dans la perspective d'un soutien financier aux organismes du secteur communautaire. Partant de ce point de vue, quelques commentateurs se sont inquiétés ou ont carrément condamné toute tentative de contrôle à l'endroit d'un organisme ou du secteur communautaire par l'État ou l'un de ses

nous devons indiquer que la très vaste majorité des participants à ce Programme se sont déclarés satisfaits d'un mode de gestion laissant au secteur public le soin d'administrer les ressources financières dispensées

¹ «Ce programme est destiné à la fois aux organismes des communautés culturelles et aux établissements du réseau de la santé et des services sociaux. Il offre une contribution financière annuelle non récurrente pour une période de trois ans. Cependant, il faut noter que le but de ce programme n'est pas le soutien financier des organismes communautaires et qu'il ne remplace pas les programmes de subventions à l'intention des organismes communautaires.» Québec, 1992b p. 4

appareils. Parallèlement à cela, on a mis également en évidence l'inopportunité d'imposer un modèle d'administration de fonds calqué sur celui en vigueur dans le secteur public. En somme, on présente comme incompatibles deux «traditions» de régie différentes, à savoir un modèle procédant dans la perspective de la gestion d'un cumul de budgets distincts et une autre dans l'optique de l'administration de budgets à inclure et à utiliser comme un apport au financement global de l'organisme.

Nous devons signaler qu'aucun geste d'abus découlant du fait qu'un établissement public ait eu la responsabilité de gérer les fonds reçus n'a été rapporté. Bien plus, et quel que soit l'opinion émise, tous nos participants considèrent que la répartition des fonds dispensés s'est faite de manière juste et équitable entre les partenaires. À ce sujet, nous pouvons ouvrir une parenthèse pour signaler que le mode de paiement par dépôt de facture est apparu à plusieurs une manière de procéder particulièrement adaptée pour ce type d'exercice. De cette façon, puis en référence à l'objectif de financement du Programme et en fonction des observations et commentaires recueillis, nous sommes conduits à considérer comme performant le mode de gestion financière préconisé par le ministère dans ce contexte.

nous sommes
conduits à considérer
comme performant le
mode de gestion
financière préconisé
par le ministère

4.5 Le réalisme des prévisions budgétaires

À une exception près, l'évaluation menée permet d'avancer qu'une bonification des ressources financières allouées par le ministère aurait eu peu d'impact sur les résultats obtenus par les différents projets. Cette opinion, faut-il bien le préciser, est également celle de la quasi-totalité des chargés de projet et intervenants impliqués. En effet, presque tous en arrivent à la même conclusion à savoir que les sommes reçues étaient suffisantes pour mener à terme leur projet et, qu'ultimement, les difficultés pouvant avoir été rencontrées par rapport à l'atteinte des objectifs fixés au départ avaient bien peu à voir avec l'argent reçu. En définitive, et selon nos observations et/ou commentaires recueillis, il appert que les difficultés afférentes à l'inadéquation de la problématique de départ, aux flous conceptuels, à la perte d'un ou d'acteurs clefs, aux considérations d'ordre politi-

que, à la poursuite d'objectifs différents, voire incompatibles, par les partenaires ou simplement à une mauvaise évaluation des besoins de la clientèle ont bien souvent dominé la question financière.

Nous avons précédemment précisé, à une exception près, car dans une situation précise nous évaluons qu'un projet a bel et bien souffert d'un sous-financement. Concrètement, cette opinion repose sur deux points principaux, à savoir l'ampleur de la problématique qu'il a été jugé opportun d'aborder et le recours massif à l'action bénévole. Si nous évacuons d'entrée de jeu notre premier point où, somme toute, aussi bien le choix que l'étendue de la problématique sont revenus aux initiateurs du projet et au ministère, le second porte en lui même une dimension éthique extrêmement importante. Au fond, la question est simple ; même si nos observations nous ont régulièrement conduits à recenser des degrés d'implication allant bien au-delà des mandats reçus et même si cela a pu être interprété comme une forme d'implication sociale individuelle particulièrement intense, nous trouvons inconvenant dans l'esprit de ce Programme qu'un projet d'intervention sociale ait eu à reposer en bonne partie sur l'action bénévole. Dans ces conditions, il était à notre avis opportun pour les responsables confrontés à cette situation d'en faire part au ministère afin de trouver une solution .

Outre cet épisode précis, notre démarche d'évaluation nous conduit à relever qu'un partenariat mené sous l'égide d'impératifs d'ordre «institutionnel» ou de «mission» sociale incluant une dimension religieuse, peut être porteur d'excès. Finalement, on peut facilement en arriver à abuser des bonnes volontés et ce, afin de satisfaire un «plan» d'accessibilité ou encore remplir un cahier de «commandes». En termes simples, les fonds disponibles pour rémunérer les acteurs impliqués doivent correspondre à la charge de travail demandé. Le «bien paraître» ou le «bon vouloir», pourrait-on dire, ne doit pas faire oublier à certains mandataires affiliés au secteur public et communautaire que l'offre du ministère n'a pas eu comme objet de faire du partenariat un «instrument» à utiliser au gré ou en fonction d'impératifs (souvent quantitatifs) strictement «domestiques» ou encore pour étendre sa «mission» sociale, aussi noble soit-elle. Le «bien paraître» ou le «bon vouloir» ne doit pas en arriver à masquer

les difficultés afférentes à l'inadéquation de la problématique de départ, aux flous conceptuels, à la perte d'un ou d'acteurs clefs, aux considérations d'ordre politique, à la poursuite d'objectifs différents, voire incompatibles, par les partenaires ou simplement à une mauvaise évaluation des besoins de la clientèle ont dominé la question financière

une exception : nous trouvons inconvenant qu'un projet d'intervention sociale ait eu à reposer en bonne partie sur l'action bénévole

l'idée que les notions de qualité comme d'accessibilité incluent aussi des dimensions sous-jacentes à l'offre de services, c'est-à-dire les conditions de travail.

4.6 La nature des «outils» mis en œuvre

L'interprétariat culturel a sans contredit été le principal «outil» utilisé par les participants de ce Programme afin d'en arriver à bonifier la qualité comme l'accessibilité de l'offre de services. Quoique les connaissances afférentes à la culture constituent indéniablement des «plus» pour l'intervention, leur utilisation a été néanmoins régulièrement le reflet de conceptions personnelles ou particulières de l'organisation sociale et de sa gestion. En réalité, et plus souvent qu'autrement, la culture a été considérée moins comme une variable à considérer dans l'intervention mais bien comme une notion d'ordre politique sous-tendant la nature du rapport de l'individu à l'État et à ses appareils et, par extension, l'acte d'intervention.

D'un moyen devant servir à construire une nouvelle identité «canadienne» pouvant permettre de dépasser les effets d'un clivage politique entre les deux peuples ayant été à l'origine de l'État canadien, *le multiculturalisme semble avoir subi en cours de route un glissement sémantique important, c'est-à-dire qu'ici, il a pris la forme d'une véritable tentative de gestion d'une multitude de «nationalités ethniques»¹ : le culturel est devenu ethnique (voire «racial») et «l'ethnique» politique. Que les concepteurs de ce concept se soient retrouvés piégés ou non, là n'est pas la question², elle concerne plutôt le fait que, inscrit dans cette optique plus d'un intervenant et coordonnateur ont cru trouver dans «l'interprétariat culturel» la solution à tout un ensemble de problématiques, si ce n'est de problèmes sociaux.*

la culture a été considérée moins comme une variable à considérer dans l'intervention mais bien comme une notion d'ordre politique sous-tendant la nature du rapport de l'individu à l'État

1 Nous excluons les Amérindiens car nous croyons qu'ils ont eu bien peu à dire sur le sujet à l'époque.

2 En référence à la question cherchant à savoir si l'usage utilitaire de la notion de culture ne sert qu'à définir des territoires d'experts en relations interculturelles, Chalifoux note : «Cette question est d'autant plus pertinente que la notion de culture apparaît de plus en plus comme un illusoire terrain neutre. Chaque catégorie sociale, chaque groupe social posséderait une différence culturelle qu'il suffit de comprendre et de relativiser pour agir de façon cohérente afin de résoudre les problèmes sociaux.»

Le retour à l'identité culturelle, «ethnique» ou «raciale» «d'origine» a plus d'une fois servi de guide à nombre de stratégies d'intervention dont les deux types d'interprétariat (linguistique et culturel) n'ont été ultimement que des intermédiaires : *le retour à l'identité culturelle, «ethnique» ou «raciale» doit être compris ici comme une démarche d'intervention visant à recentrer l'individu sur le référent identitaire «d'ascendance» et les normes, valeurs et comportements qu'on lui suggère.* De cette manière, et pour nombre de responsables et d'intervenants ou représentants des deux secteurs, il a ainsi existé au départ tout un ensemble de relations de cause à effet direct entre «culture» et toute une variété de problématiques sociales. Suivant l'analyse faite, *le culturel et son interprétation ont servi à promouvoir et/ou valider le retrait social, à tenter de systématiser la médiation du rapport avec la clientèle, ou encore de tremplin à l'application d'une stratégie de prévention régie par la solidarité de type «racial» et des spécificités dites «culturelles» lui étant associées.*

Stratégies d'intervention, moyens d'action et objectifs en sont venus à se confondre dans plus d'un projet. Bien plus, nombre de problématiques de départ sont devenues des excuses à la mise en application d'un «ordre social» régi dorénavant par la différence culturelle et/ou ethnique et/ou «raciale». Ce faisant, *le culturel et/ou l'ethnique et/ou le «racial» a ou ont été considérés comme une ou des fins en soi et non des variables à considérer si besoin en est dans l'intervention.* Un glissement extrêmement important car elle met en évidence les aboutissants de la revendication de type catégoriel basée sur la culture, et/ou l'ethnie et/ou la «race» exercée par l'intermédiaire de ce Programme.

4.7 La question du nombre d'usagers rejoints par l'intervention

Le nombre de personnes rejoints par l'intervention est en soi un instrument de mesure bien relatif, le moment venu d'évaluer les performances d'un projet ou d'un Programme : mentionnons seulement que le nombre d'individus pouvant être confrontés à une problématique particulière encadre dès le départ la portée de cette variable

s'agissant de la question du nombre d'utilisateurs atteints par l'intervention, les performances obtenues par les différents projets ont été à ce niveau très inégales; les succès remportés sur ce plan n'ont pas toujours été révélateurs de l'intérêt de la clientèle ou encore en correspondance avec les clientèles visées au départ

le projet évalué le plus performant est celui ayant réussi à faire le pont entre les besoins (demandes) de la clientèle puis ceux dégagés par les initiateurs du projet

dans l'évaluation. Cela étant précisé, nous devons conclure que les données colligées indiquent que les performances obtenues par les différents projets ont été à ce niveau très inégales et que, finalement, les succès remportés sur ce plan n'ont pas toujours été révélateurs de l'intérêt de la clientèle ou encore en correspondance avec les clientèles visées au départ. À titre d'exemple, pour ce qui est du projet ayant réussi à rejoindre le plus grand nombre d'individus, force est de constater que les participations observées n'ont pas dépassé le stade d'une présence momentanée pour la très vaste majorité de la clientèle. En ce qui a trait à notre seconde observation, diverses difficultés d'ordre conceptuel, politique, ou autres ont plus d'une fois conduit plusieurs projets à rejoindre des individus peu ou pas concernés par la problématique de départ ou bien à évacuer des groupes ou sous-groupes (tels des clans) pourtant dès l'origine identifiés à la clientèle-cible.

De toutes les variables pouvant être prises en considération le moment venu d'évaluer la question du nombre d'utilisateurs atteints par l'intervention, celle tenant compte des besoins et attentes, ressort de loin la plus importante. Concrètement, le projet évalué le plus performant par nous n'est pas celui ayant rejoint le plus grand nombre d'utilisateurs mais bien celui ayant réussi à faire le pont entre les besoins (demandes) de la clientèle puis ceux dégagés par les initiateurs du projet. En regard d'un ensemble de problématiques afférentes à la périnatalité et à des sujets tels la nutrition, les soins à apporter à l'enfant, la contraception, etc., les intervenants des deux secteurs et la clientèle en sont venus à travailler de concert et à dépasser par le fait même les barrières trop souvent mises entre conception, production et consommation. Bien plus, et par un processus d'essais et erreurs, on a réussi à inverser une des tendances lourdes dans le Programme, c'est-à-dire que l'on a réussi à faire de l'analyse de la situation un point de départ et non la culture et/ou l'ethnie voire la «race». Un contexte où ultimement la clientèle rejointe par l'intervention semble avoir été fort aise et qui nous conduit directement à notre thème subséquent, soit le niveau de satisfaction des usagers.

4.8 La question du niveau de satisfaction des usagers

Les outils à notre disposition pour évaluer la satisfaction de la clientèle-cible face aux différentes interventions conduites découlent de l'observation directe puis d'informations colligées auprès d'intervenants, de responsables ou d'acteurs œuvrant sur la scène communautaire et de gens faisant partie de la population-cible de ce Programme. De manière simple, l'implication de la clientèle en termes de suivi aux différentes activités proposées, sa «participation» en termes d'interaction dans le processus d'intervention, puis les réactions face à l'activité conduite et l'information diffusée ont été, entre autres et le cas échéant, autant de dimensions prises en considération le temps venu d'évaluer la satisfaction des usagers .

De cette manière, si nous avons à traduire un type de situation ayant semblé générer le plus de satisfaction chez la clientèle, il apparaît clair que la «désinstitutionnalisation» du statut d'intervenant (la substitution à ce statut de celui «d'individu intervenant/aidant») et la «désethnicisation» de l'utilisateur (redevenu un congénère et non un «cas» culturel ou ethnique), ont été des conditions portantes. Plus d'une fois, pourrions-nous constater, les différentes interventions conduites dans le cadre de ce Programme ont mis en contact des personnes voulant avant tout comprendre et être comprises, même si cela ne signifie pas ultimement toujours tout accepter au bout du compte. Aussi, dans une sorte de relation causale, nous croyons que, ce qui s'est dès le départ reconnu a pu devenir signifiant, ce qui fut signifiant a eu des chances d'être mutuellement compris, ce qui fut mutuellement compris a pu être partagé, ce qui a été partagé est devenu finalement commun. La reconnaissance réciproque du partage d'un «sens commun» semble avoir concrètement favorisé la constitution d'un véritable climat de travail permettant l'établissement de points de jonction (loin d'être toujours évident à obtenir) entre besoins et attentes puis, finalement, à décloisonner la conception, la production et la consommation.

Invariablement, les différentes tentatives de «rencontres» élaborées sur la base de «la différence» se sont révélées un échec dans le cadre de ce

dimensions pour évaluer la satisfaction de la clientèle :
– son implication ;
– sa participation ;
– ses réactions

la reconnaissance réciproque du partage d'un «sens commun» semble avoir concrètement favorisé la constitution d'un véritable climat de travail permettant l'établissement de points de jonction entre besoins et attentes

l'évaluation a permis de mettre en question l'une des thèses assumées par plus d'un participant à ce Programme, à savoir que la médiation «ethnique» est une variable essentielle à la satisfaction de la clientèle en contexte d'intervention

Programme. Concrètement, pour l'intervenant du secteur public, l'*a priori* de la méconnaissance qu'induit «la différence» a semblé rendre très attrayant l'espace-refuge que peut constituer une structure administrative lorsque l'intervention semble se compliquer ; cet *a priori* a conduit l'intervenant ou le représentant du secteur communautaire à ne voir dans celui du réseau qu'une simple expression de cette même structure ; et finalement, cet *a priori* a amené la clientèle à douter de l'apport de l'offre de services par le ministère dans une démarche de résolution. Parallèlement à cela, nos observations et informations recueillies contredisent indubitablement une des thèses auxquelles ont adhéré dès le départ plus d'un participant impliqué dans ce Programme, à savoir que la médiation «ethnique» est une variable essentielle à la satisfaction de la clientèle en contexte d'intervention. Concrètement, celles-ci évacuent rapidement cette dimension au profit d'autres mettant en évidence le savoir-faire, soit l'expertise au sens large dont un de ses corollaires est la capacité d'entrer en «relation» avec autrui. Toutefois, cela ne remet aucunement en cause le fait que certains porte-parole ou usagers affiliés à quelques groupes puissent effectivement réclamer ou exiger, d'entrée de jeu, une médiation d'ordre culturel, ethnique ou «racial» à l'égard de l'offre de services. Au contraire, nos observations et informations mettent plutôt en lumière les dimensions *subjectives* ou *idéologiques* de ce type de revendication. Bien plus – et outre le fait que l'ascendance n'est en rien garante d'une meilleure compréhension d'une situation précise – l'évaluation conduite à ce niveau permet d'observer que, même dans ces circonstances, ce genre de médiation ne tient pas la route bien longtemps si «l'intervention» dépasse le simple cadre d'une «complicité» culturelle, ethnique ou «raciale» et des normes ou valeurs pouvant lui être suggérée.

4.9 Le développement de nouvelles pratiques en intervention sociale

Sous l'influence de la *perspective culturaliste, de la pensée fonctionnaliste, d'interprétations particulières, voire fallacieuses, du relativisme culturel*, ou bien encore eu égard au glissement sémantique noté par rapport à l'objet du multiculturalisme canadien, nous ne pouvons qu'être inquiets des répercussions de l'interprétation faite de ce Programme par la majorité des responsables et intervenants impliqués. À l'encontre de tous les principes de base en intervention sociale, l'analyse de la situation (besoin/attente) en est venue à être remplacée par celle du culturel, de l'ethnique et même de la «race», faisant ainsi de ces derniers (confondus ou non) un point de départ. Ainsi orientée, la question n'en était donc plus une d'adaptation des services mais bien d'orientation découlant d'une analyse sociale mettant en opposition, en conflit ou en concurrence, des construits culturels et/ou ethniques et/ou raciaux¹.

Les limites d'un tel modèle sont évidentes et ont pris diverses formes dans la pratique. Plus d'une fois, ce modèle a validé le *retrait social, servi de véhicule à l'idéologie raciste («noiriste» et autres)*, mis en place les premières pierres vers une *ethnisation* ou une racialisation des postes de travail, validé l'idée que des groupes ou sous-groupes peuvent être soustraits aux droits et responsabilités collectives, conduit l'intervenant à travailler dans l'optique de laisser le nouvel arrivant vivre en fonction d'un antérieur, idéalisé bien souvent avec, pour, ou malgré lui, et non en fonction d'un présent et d'un devenir collectif, etc. En somme, autant de situations favorisant l'induction d'une dynamique de désadaptation constante de l'offre de services, non pas que l'offre ne doit pas continuellement s'adapter mais bien parce qu'elle ne peut jamais l'être si elle s'inscrit dans une perspective évacuant la genèse ou le caractère «ethnalisé» de l'intervenant.

à l'encontre de tous les principes de base en intervention sociale, l'analyse de la situation (besoin/attente) en est venue à être remplacée par celle du culturel

¹ En opposant explicitement ou non les caractéristiques d'un certain «modernisme» décadent et une vision bucolique d'un traditionalisme et des formes d'organisation sociale qui lui sont associées, l'acte d'intervention va ainsi se donner bien souvent pour mission de préserver la clientèle d'un métissage culturel jugé inopportun, voire dangereux, par rapport à des normes, valeurs ou comportements véhiculés par la société d'accueil.

Dans un tel contexte, l'important n'est plus apparu d'évaluer si l'offre de services s'adapte ou peut s'adapter mais bien de savoir comment la rendre et la garder différente

Comme nous avons eu l'occasion de le répéter, la différence nourrit «la différence», de cette manière l'aboutissant ultime de cette logique semble avoir été dans notre contexte de vouloir, voire devoir reconstruire celle-ci, si l'offre de services s'en rapproche. L'induction, la validation ou bien la mise en application du discours voulant que seul le «Noir», le «Grec», «le Somalien», «l'Haïtien» et autres soit apte à intervenir ou interagir avec ses «semblables», indique les balises d'un processus en marche. Dans un tel contexte, l'important n'est plus apparu d'évaluer si l'offre de services s'adapte ou peut s'adapter mais bien de savoir comment la rendre et la garder différente. Donc, de l'orienter en fonction d'enjeux sociopolitiques où finalement l'utilisateur occupe bien peu de place. En effet, ses besoins et attentes ont souvent été non pas analysés en fonction d'une situation «objectivée» mais bien sur la base de catégories imposées. Un modèle de gestion de l'intervention allant à l'encontre de l'esprit même du Programme, devons nous dire, et ne pouvant en rien constituer l'assise de nouvelles pratiques sociales.

4.10 L'induction de nouvelles perceptions, attitudes et comportements par rapport aux services offerts par le MSSS

Élaborer sur l'induction de nouvelles perceptions, attitudes et comportements chez la clientèle-cible vis-à-vis des services offerts par le MSSS est un exercice difficile, voire impossible, à plusieurs niveaux. Nonobstant cela, nous devons évaluer comme positive toute prise de contact avec le réseau, et ce même si les conditions de celle-ci n'ont pas toujours été idéales dans le cadre de ce Programme. Concrètement, les présences et/ou demandes de renseignements additionnelles relevées ou notées chez la clientèle-cible dans les différents projets indiquent tout au moins l'existence d'un désir d'information sur la nature des services offerts par le ministère.

Dans cette perspective, et en fonction des observations effectuées en contexte d'intervention puis des informations recueillies auprès des intervenants et responsables impliqués, il appert que l'induction de nouvelles perceptions, attitudes et comportements par rapport aux

services offerts par le MSSS s'est fort probablement et principalement transigé par l'entremise de rapports basés sur l'être et non la catégorie. En clair, dans des situations où on a réussi à «désinstitutionnaliser» l'intervenant et à «désethniciser» l'usager comme nous l'avons défini plus haut. Des circonstances où, ultimement, des ponts ont pu être faits entre besoins et attentes et rendre par conséquent significative une offre d'aide et de service.

Tout bien considéré, les données colligées semblent indiquer que le culturel a occupé une place bien relative dans la question de l'adaptation de l'offre dans notre contexte. L'évaluation conduite met plutôt en relief des dimensions liées à des a priori d'ordre conceptuel, amenant les parties en présence à agir et à réagir en fonction de positions ou catégories imposées. Aussi, même si l'intervenant public peut être tenté (quelque soit la situation ou l'ascendance de l'usager d'ailleurs) de se réfugier derrière une structure, lorsque l'intervention semble se compliquer ou qu'il croit que cela ne va plus, rien n'autorise d'en faire une constante. Dans le cas contraire, nous serions en effet obligés de soutenir l'idée que l'insertion d'un intervenant dans une structure mène automatiquement à son assimilation par cette dernière et, finalement, à devoir expliquer par quel processus l'intervenant inclus dans la catégorie «minorité ethnique» en vient, lui, à y échapper une fois inséré dans un établissement public. Un point de vue et une position difficiles à valider ou à expliquer, il va sans dire, surtout lorsque les données colligées démontrent que la technocratisation de l'intervention et de l'offre (considérée par plusieurs comme l'apanage ou le propre de l'institutionnel) n'a finalement rien à voir avec l'affiliation ou l'ascendance de l'intervenant. Pour s'en convaincre, nous n'avons en effet qu'à nous référer à la réaction qu'a suscitée chez certains intervenants ou intermédiaires chargés de représenter la clientèle le refus manifesté par certains usagers d'être inclus dans la catégorie ethnoculturelle.

5. Correspondance entre les objectifs visés par les projets et ceux recherchés par le Programme

Comme nous l'avons déjà noté, un des postulats sous-jacent au Programme établit une corrélation entre une diversification «ethnoculturelle» et «raciale» de la population du Québec et *a priori* de la mésadaptation de l'offre de services. Nous avons par conséquent relevé que cette relation suggérait tout au moins l'idée de l'existence d'une «homogénéité» antérieure permettant de standardiser l'offre de services. Dans la même veine, nous avons également souligné qu'un second postulat liait «l'incompréhension» des intervenants du réseau à la distance culturelle puis à la méconnaissance du vécu migratoire. Bref, un ensemble de «circonstances» amenant certaines «communautés» à considérer l'intervention dite «institutionnelle» comme «inappropriée», les solutions à apporter aux différents types de problèmes relevés pouvant être souvent trouvées au sein même du milieu familial et communautaire.

Si nous tenons pour acquis le fait que la diversification de l'apport migratoire a été une donnée pratiquement constante dans l'histoire du Québec, nous pouvons conclure que l'idée de l'existence d'une homogénéité antérieure de sa population découle davantage d'une vision de l'esprit que du reflet d'une situation concrète. Dans ce contexte, à moins d'admettre que l'offre de services faite par le ministère n'a finalement jamais été «adaptée» nous devons expliquer pourquoi la dite offre a soudainement été estimée «désadaptée». Concrètement, la question est de savoir que peut-il bien s'être passé pour que l'on

que s'est-il passé pour
que l'on en vienne à
évaluer comme
inadéquat ce qui
l'était
antérieurement ?

en vienne à évaluer comme inadéquat ce qui l'était antérieurement. Un problème de fond, s'il en est un, car pour valider cette opinion on doit faire de l'immigration actuelle un «cas».

Dans cette optique, force est de constater que les informations et observations colligées dans le cadre de notre évaluation ont fait ressortir une constante, c'est-à-dire que l'idée de mésadaptation de l'offre de services du ministère a inévitablement trouvé refuge dans l'extrême lorsque nous en sommes venus à interroger un peu la notion de différence. En effet, nos différentes conversations tentant d'explorer l'idée d'une inversion de la tendance assoyant le rapport à «l'autre» à partir de «la différence», ont rapidement conduit les promoteurs de cette idée à en arriver à valider leurs points de vue en se référant à «l'imaginaire» et à ses représentations. Dans cette veine, grigri, vaudou, ignorance et superstition de la clientèle, idéalisation de formes d'organisation sociale externes à la société d'accueil ont en réalité invariablement servi «d'espace refuge» le temps venu de soutenir l'opinion de la mésadaptation de l'offre de services par le ministère. Concrètement, lorsque l'on n'en est tout simplement pas venu à laisser entendre qu'ultimement la mésadaptation de l'offre ne touchait qu'une faible fraction de la population-cible de ce Programme, on a carrément versé dans la vision de classe, le paternalisme ou le maternalisme pour soutenir ce point de vue. En synthèse, on a agi dans ces circonstances comme ou à titre «d'élite éclairée».

Dans le cadre de ce Programme, la question de la connaissance du vécu migratoire semble avoir essentiellement pris la forme de l'intelligence des enjeux sociopolitiques liés à l'articulation contemporaine du multiculturalisme canadien. Plus précisément, tout s'est passé comme si la mise en pratique de l'*a priori* de «la différence», inévitablement confrontée dans la pratique à l'inéluctable évidence des «similitudes», en était arrivé à mettre en lumière certaines dimensions disons peut-être implicites du discours afférent à la mésadaptation de l'offre de services offerte par le ministère. Nous pouvons ici ouvrir une parenthèse et rappeler que d'entrée de jeu, nombre de réflexions conduites dans le cadre de ce Programme ont moins cherché à déterminer comment l'offre pouvait être «adaptée» mais bien comment elle pouvait être rendue ou être gardée ultimement diffé-

rente, si besoin était. Cette attitude devant l'intervention est en soi extrêmement importante, car elle met finalement en lumière l'inférence de considérations d'ordres sociopolitiques, lorsque l'on parle d'accessibilité. En effet, la gestion de la notion d'accès ne dépend simplement plus dans notre contexte d'un processus d'analyse «objectivé» de l'offre mais inclut dorénavant celle de «l'étude» du caractère de son promoteur, soit l'État et ses appareils¹.

Donner à ce Programme l'objectif de développer de nouvelles approches culturellement adaptées induisait dès le départ un biais conceptuel très important. Ce faisant, la culture devenait le point de départ de l'analyse et non un résultat. En traitant la culture et/ou l'ethnie ou la «race» comme des «choses» en soi, on a pour ainsi dire orienté l'intervention sur un terrain où l'analyse de l'appartenance ne pouvait que primer celle de la situation. La question n'a plus été de savoir dans quelle mesure les services étaient ou pouvaient être adaptés mais bien de savoir comment et dans quelle proportion devait-on les modifier pour les rendre dorénavant accessibles. Les besoins du «construit» ont primé sur ceux de l'individu, «la différence» en est venue à évacuer la possibilité de similitude. Une situation favorisant l'induction d'une dynamique de désadaptation constante de l'offre de services, non pas que l'offre ne doive pas continuellement s'adapter, comme nous l'avons dit, mais bien parce qu'elle ne peut jamais l'être si elle s'inscrit dans une perspective évacuant la genèse ou le caractère «ethnalisé» de l'intervenant et même de l'utilisateur.

De tous les enseignements pouvant être tirés de l'articulation de ce Programme, celui de l'échec de «la différence» ressort avec évidence. Concrètement, l'expérience démontre que tous les projets ayant abordé la clientèle dans cette perspective ont carrément échoué ou tout simplement évacué ou été incapable d'atteindre leurs objectifs de départ. En réalité, «la différence» n'a pas été à la hauteur de ses prétentions et ne s'est révélée en rien un «moyen» permettant de bonifier l'accessibilité au réseau. Bien plus, nous sommes portés à croire que sa faveur n'est que le reflet d'un racisme structurel inhérent à l'articulation du multiculturalisme canadien. Pour toutes ces

donner à ce Programme l'objectif de développer de nouvelles approches culturellement adaptées induisait dès le départ un biais conceptuel très important

tous les projets ayant abordé la clientèle dans cette perspective (l'approche de «la différence») ont été incapables d'atteindre leurs objectifs de départ

1 Ce que fera Redjeb et bien d'autres comme on l'a vu.

la «différence» établie
comme principe de
gestion sociale ne
peut être qu'un frein
à l'accessibilité

considérations, comme pour bien d'autres d'ailleurs énumérées ci-devant, nous croyons que l'évaluation conduite démontre avec évidence l'urgence d'opérer une inversion de la tendance dominante actuelle qui assoit le rapport à «l'autre» à partir de ses différences. «La différence» établie comme principe de gestion sociale ne peut qu'être un frein à l'accessibilité et risque même à échéance d'aller à l'encontre du mandat du ministère, c'est-à-dire de donner accès à des services de qualité équivalents à l'ensemble de la population québécoise. «La différence» n'est pas et ne peut être un point de départ du rapport à autrui mais doit plutôt être considérée comme une simple variable à prendre en considération, le cas échéant et si besoin est.

L'évaluation conduite permet d'établir que la ou les principales barrières à l'accessibilité résident moins dans la nature de l'offre du ministère que dans des considérations émanant d'un contexte sociopolitique où on a réussi à inculquer l'idée qu'il existe tout un ensemble d'incompatibilités sociales, culturelles et/ou ethniques ou «raciale» entre une majorité médiatisée par l'État et ses appareils et des minorités construites sans État et sans appareil. D'autre part, et fait intéressant à souligner, l'interprétation du multiculturalisme canadien semble avoir favorisé l'induction d'une dynamique de mimétisme calquée sur l'environnement social états-uniens. En effet, plus d'un acteur ou représentant de la clientèle-cible de ce Programme ont paru bien souvent poursuivre un «combat» s'inscrivant dans la perspective d'un refus d'intégration sociale, économique ou autre. D'un retour sur «soi» pouvant être compris comme la conséquence d'un contexte historique et social ayant appliqué le ségrégationnisme de fait ou de circonstance, on en est venu à valider, voire à exiger, le retrait ou le cloisonnement social sur une base culturelle et/ou ethnique ou «raciale» dans une société pouvant pourtant être qualifiée d'ouverte. De cette façon, si nous devons considérer qu'il existe bel et bien une barrière à l'accessibilité, nous devons envisager que celle-ci réside davantage dans les perceptions que génère une gestion du social que dans l'offre de services promulguée par le ministère comme telle. Concrètement, la gestion de la notion d'accessibilité comme d'adaptation de l'offre doit nécessairement passer par un changement de cadre

conceptuel où «la différence» doit laisser la place aux similitudes et où «l'autre» doit redevenir autrui. On doit admettre ou réadmettre l'idée que l'offre peut être adaptée même si l'on ramène l'ascendance au rang d'une variable.

Pour nombre de projets inscrits dans le cadre de ce Programme, parler de mise en pratique d'un partenariat pourrait à la limite constituer un usage abusif du terme. *«L'opérationnalisation» du cloisonnement des savoirs sur la base de l'appartenance au «culturel» et/ou de «l'ethnique» ou encore de la «race» n'a en effet aucunement permis de mettre à profit les expertises disponibles.* Outre cela, nos observations et les informations colligées suggèrent que cette «opérationnalisation» a constitué un véritable frein au renouvellement des pratiques. En faisant de l'affiliation «culturelle» et/ou de «l'ethnique» ou «raciale» un déterminant d'expertise, on en est arrivé à oublier que l'ascendance ne garantit pas la capacité d'intervention et cela a ouvert la voie à des interprétations biaisées, voire carrément racistes, de certains phénomènes sociaux. *Concrètement, il ne suffit pas d'être «étiqueté» comme «culturel» et/ou «d'ethnique» ou «racisé» pour devenir automatiquement un intervenant capable de solutionner toutes les problématiques du moment qu'elles touchent ce que l'on considère être son «semblable».* Bien plus, cela ouvre la porte à une gestion de l'offre de services où finalement «l'ascendance» de l'utilisateur détermine celle de l'intervenant. Un problème sérieux s'il en est un si ce n'est du message social porté et véhiculé.

La «culturalisation» et/ou «ethnisation» ou la «racialisation» de «l'objet» du communautaire, semblent finalement avoir laissé bien peu d'espace à l'articulation d'un partenariat entre les deux secteurs. Cette assise conceptuelle paraît même avoir quelquefois eu de la difficulté à se conjuguer avec un environnement de travail où l'on a été parfois amené à devoir admettre l'existence effective ou encore la possibilité d'acquisition de connaissances et d'expertises par son vis-à-vis «non-ethnalisé». En définitive, on peut raisonnablement se demander si la question du partage de la clientèle ne s'est pas posée à un certain moment et n'en est pas venue ainsi à se placer en porte-à-faux avec les objectifs de ce Programme. Concrètement, le partenariat avec le secteur public induit une situation de concurrence et fait ultimement

de «la différence» une question privée et non plus une question «communautaire». Une donne pour le moins importante dans une situation où justement la revendication du «droit à la différence» est devenue un enjeu social, politique, économique et autres.

Conclusion

Dans son essence, l'évaluation conduite dans le cadre de ce Programme a interrogé ou remis en question tout un ensemble d'axiomes ou d'*a priori* sous-jacents à son élaboration et articulation. La nature des résultats obtenus par les différents projets évalués en profondeur a mis en évidence les limites du cadre conceptuel qui assoit le rapport à «l'autre» à partir de «la différence». Les données colligées permettent de conclure que le projet le plus performant tant sur le plan de l'atteinte des objectifs de départ, la satisfaction de la clientèle que l'induction et le maintien probable de nouvelles perceptions, d'attitudes et de comportements vis-à-vis des services offerts par le MSSS, a été celui ayant réussi à «désinstitutionnaliser» l'intervenant et à «désethniciser» l'utilisateur. Bien plus, l'évaluation menée permet d'observer que le «culturel» a occupé une place bien relative dans la question de l'adaptation de l'offre dans notre contexte. En fait, l'évaluation met plutôt en relief des dimensions liées à des *a priori* d'ordre conceptuel amenant les parties en présence (intervenants, représentants et clientèle-cible) à agir et à réagir en fonction de positions ou catégories imposées.

À plus d'un point de vue, l'articulation de ce Programme a été révélatrice car elle a permis de situer quelques enjeux du discours relatif à la relation entre l'État et le «communautaire». *Sur le plan théorique, tout se présente comme si l'on était passé d'une dynamique de la lutte des classes à une dynamique des identités individuelles et communautaires contre l'État, assoyant ainsi le bien-fondé de la revendication de type catégoriel ou encore corporatiste issue du principe d'appartenance à une «communauté» pouvant être considérée comme ethnique et/ou culturelle, voire «raciale».*

Bien plus, on semble avoir agi comme s'il existait tout un ensemble d'incompatibilités sociales, culturelles et/ou ethniques ou « raciales » entre une majorité médiatisée par l'État et ses appareils et des « minorités » construites sans État et sans appareil. Dans la pratique, plusieurs participants à ce Programme ont admis, ou considéré, le cas échéant de manière explicite ou non, que l'intervenant social est un véhicule de l'ethnocentrisme occidental, que l'utilisation du « culturel », de « l'ethnique » ou de la « race » dans l'intervention est synonyme de résolution de problèmes, que l'assimilation est génératrice de désordres mentaux ou encore que l'approche prise actuellement par les services sociaux à l'endroit des « groupes minoritaires » équivaut à perpétuer un racisme institutionnalisé. Concrètement, ces principes ont été ainsi bien souvent de véritables guides à l'intervention considérée comme adaptée et sont même devenus structurant dans la mesure où ils ont généré toute une série de couples d'oppositions, c'est-à-dire « moi » par rapport à « l'autre », l'opprimant vis-à-vis l'opprimé, le social et le communautaire, le contrat puis le statut, la solidarité mécanique versus organique, le racisme et l'antiracisme, etc.

La constitution du culturel et/ou de l'ethnie ou de la « race » comme « chose » en soi et comme « objet » du communautaire dans le cadre de ce Programme s'inscrit probablement dans la lignée du glissement sémantique subi par le multiculturalisme canadien. Prenant la forme d'une véritable tentative de gestion d'une multitude de « nationalités ethniques », le multiculturalisme semble avoir induit l'idée que le rapport à l'État québécois ou canadien ne peut s'opérer si l'on met en périphérie la genèse (origine) de l'individu ou d'un groupe. En somme, l'État doit désormais considérer voire légitimer le statut culturel et/ou ethnique ou racial de « l'individu » pour être dorénavant considéré comme démocratique.

D'un principe cherchant à évacuer l'ascendance comme déterminant du rapport à l'État, *le statut de citoyen* en est arrivé à être vu ou traité comme un vecteur d'hégémonie si ce n'est qu'il participe à la constitution d'une identité collective tentant de dépasser «la différence»¹. Dans ces circonstances, nous ne pouvons relever que l'ethnisation des relations sociales et politiques interpelle par conséquent la notion même de «démocratie» à l'origine de notre société dite libérale et pluraliste.

Corrélativement à cela, il est paradoxal et à la fois préoccupant d'observer les similitudes structurelles entre l'hétérophilie contemporaine et l'hétérophobie classique. Poussée à son paroxysme, l'hétérophilie génère de l'hétérophobie si elle n'en est pas tout simplement son révélateur. De la hantise du métissage entre les «races», on semble être simplement passé à une hantise du métissage culturel, quoiqu'elle peut s'y être tout bonnement ajoutée. *L'orientation prise dans l'action nous amène même à nous demander si l'interculturel, tel que compris et articulé par nombre d'intermédiaires participant à ce Programme, ne s'est pas ultimement révélé qu'une simple tentative de pragmatisme du racisme sur le plan de la gestion sociale et de l'intervention* : en effet, à plus d'une occasion, l'analyse de l'appartenance a primé sur celle de la situation; l'organisationnel a été le terrain de «l'institutionnel» et le conceptuel celui du «communautaire» ; on a validé ou articulé l'idée que seul le «culturel» et/ou l'ethnique ou le «racisé» peut être à l'aise et comprendre ses équivalents donc apte à intervenir ; le culturel et/ou l'ethnie, considérés comme synonymes et «choses» en soi, ont mené plus d'un participant et d'un projet à insérer la clientèle-cible dans des catégories immuables à l'image de la «race» ; une interprétation fallacieuse du relativisme culturel a conduit plus d'un intervenant à valider le retrait ou le cloisonnement social en situation d'insertion

1 Nous pouvons ouvrir une parenthèse et préciser ici qu'il ne faut pas confondre les principes de nationalité et de citoyenneté. Aussi, la nationalité est un statut que l'on acquiert par naissance ou par octroi alors que la citoyenneté se réfère à un principe régissant le rapport de l'individu à l'État. Concrètement, on peut être de nationalité «X» sans que ses rapports à l'État se fondent nécessairement sur la base du principe de la citoyenneté. Notion ou concept, doit-on noter, d'ailleurs souvent confondus dans les sociétés dites démocratiques aujourd'hui.

dans une nouvelle société d'accueil ; le retour à l'identité culturelle et/ou «ethnique» ou «raciale» «d'origine» a servi de guide à nombre de stratégies d'intervention.

Finalement plus d'un projet a géré les ressources humaines disponibles avant tout sur la base de l'ascendance et non de l'expertise, ce qui constitue, en définitive, une véritable tentative «d'ethnisation» des postes de travail, donc une des formes les plus achevée de discrimination et de racisme.

La pratique comme la nature des différentes positions prises dans le cadre du débat entourant la relation entre l'État et le communautaire (ethnique) soulèvent toute une série de questions auxquelles les décideurs devront inévitablement répondre à échéance. La première concerne directement la notion de l'État comme expression démocratique et comme dépositaire de l'intérêt commun, la seconde vise la place de l'État dans un contexte de décentralisation, puis, la troisième a rapport au sens de l'interculturel. Quoique les réponses à donner à ces questions ne nous appartiennent pas, les circonstances nous conduisent à devoir présenter quelques recommandations.

6.1 Recommandations

6.1.1 Inverser, le plus rapidement possible, la tendance dominante qui assoit le rapport à autrui à partir de «la différence».

Dans un contexte où la somme des éléments partagés par l'espèce humaine est de loin supérieure à celle pouvant distancer ses constituantes, nous trouvons qu'il est beaucoup plus avantageux de construire autour des similitudes, dans la recherche des convergences. La reconnaissance réciproque du partage d'un «sens commun» permet de faire de «l'autre» un autrui, donc par essence un semblable et non un perpétuel étranger. «La différence» est et doit demeurer, croyons-nous fermement, une question essentiellement privée et non publique. Cette approche ne nie pas l'existence de différences mais en fait le résultat d'un libre arbitre et non le fruit d'un construit social.

6.1.2 Abandonner ou rejeter de la gestion sociale les notions de communauté culturelle, d'ethnie et de «race»

Poussées à l'extrême, elles risquent de devenir un non-sens et de valider le maintien de la dimension politique du culturel ou encore de perpétuer simplement l'obsolète. Telles qu'utilisées dans le cadre du Programme, ces notions participent directement à la construction de l'autre puis risquent de générer de sérieux effets pervers, notamment de la méconnaissance, de

l'incompréhension, de la crainte, de la peur, puis du mépris pour «l'autre» et ses manières de faire. Ultimement, le statut de minorité constitue un espace très restreint et profite finalement à bien peu de gens.

- 6.1.3** Ramener le «culturel» au rang de simple variable à prendre en considération le cas échéant et si besoin est dans l'intervention

Pris comme une «chose» en soi, le culturel est idéologie. L'évaluation conduite permet d'observer que dans ces circonstances l'analyse de «l'ascendance» prime rapidement sur celle de la situation.

- 6.1.4** Évacuer ou sinon définir le principe «d'accommodements raisonnables» en termes «d'accommodements» pouvant être applicables à tous

Les données colligées permettent d'observer que nombre d'intervenants et responsables participant à ce Programme ont concrètement eu beaucoup de difficultés à administrer cette notion. Au-delà de ces grands principes directeurs, la part d'arbitraire découlant de son utilisation semble en avoir laissé plus d'un mal à l'aise. En balisant de cette manière ce principe nous croyons tout au moins que celle-ci devient davantage maniable et facilite par conséquent l'articulation de tout un ensemble de compromis «raisonnables» pour et par tous.

- 6.1.5** Offrir aux intervenants un outil de référence simple eu égard à quelques notions ou concepts tels le partenariat, la culture, l'ethnie et autres et ce afin d'en préciser la portée ou les biais conceptuels qu'ils peuvent générer

L'utilisation erronée voire fallacieuse de certaines notions ou de certains concepts a souvent validé l'insoutenable, c'est-à-dire, par exemple, le retrait social, la propagation de l'idéologie noiriste ou encore le maintien dans la catégorie «ethnoculturelle» des personnes voulant y échapper.

- 6.1.6** Donner aux différents candidats ou participants à un Programme de partenariat ou de contrat d'offre de services un accès à une ressource de consultation ou de médiation et, si besoin est, prévoir un volet formation

Un tel soutien pourrait permettre dans bien des cas de bonifier la cohérence entre l'analyse de la situation sociale, les objectifs et les stratégies d'intervention. Dans certaines circonstances, cet accès permettrait probablement de prévenir ou de désamorcer quelques situations génératrices de tensions ou de conflits, d'établir les bases d'un vocabulaire commun, de rendre explicites les objectifs poursuivis par les partenaires ou encore tout simplement de familiariser les futurs candidats avec certaines dimensions souvent implicites au partenariat.

6.1.7 Procéder à une évaluation continue et rigoureuse de tous les projets qui participent à un Programme de partenariat ou de contrat d'offre de services

En fait, il s'agit de faire plus qu'un simple contrôle administratif de la gestion des budgets. La conduite d'une évaluation externe permet de s'assurer de la correspondance entre les objectifs poursuivis au niveau «micro» (projet) et «macro» (Programme). En outre, ce type d'évaluation offrirait aux participants directement impliqués dans l'action l'occasion d'avoir accès à un point de vue externe permettant de prendre un peu de recul face au projet et à l'intervention menée.

6.1.8 S'assurer par conséquent de la capacité ou de la compétence de tel ou tel organisme pour mener à bien l'action proposée

Dans certains projets, les conditions n'étaient pas réunies pour mener à bien l'action proposée. Les problèmes sont nés du peu d'expertise voire de l'incompétence de certains intervenants ou de certaines intervenantes pour mener à bien une telle opération.

6.1.9 Comme ceci ne semble pas encore être un acquis, instaurer le principe d'imputabilité pour tous en situation d'intervention sociale

En somme une question demeure : à qui les O.S.B.L. sont-ils redevables ? Autant dans les services privés que publics, l'imputabilité (*accountability*) se fonde sur diverses dimensions (les programmes, les procédures, les droits des usagers, les responsabilités fiscales) ; dans le cas des O.S.B.L. la situation n'est pas toujours claire de sorte que les usagers peuvent avoir droit à des services durant un certain temps et ne plus y avoir droit par la suite. De même, les procédures varient souvent de façon diamétralement différente d'un organisme à l'autre. Bien plus, l'acte professionnel n'est pas toujours contrôlé ni évalué, ce qui laisse place à divers types d'intervention souvent réalisés par des amateurs, avec la meilleure volonté du monde. Ni les ordres professionnels, ni les conseils d'administration des organismes, ni les bailleurs de fonds ne semblent se soucier de cette dimension qui ne répond pas seulement à des préoccupations corporatistes mais remet en question le droit des usagers à des services adéquats dont la confidentialité et la qualité sont garanties.

6.1.10 Éviter le dédoublement des actions menées vis-à-vis d'une problématique donnée

Nous considérons opportun d'opter pour une perspective d'intervention concertée mettant prioritairement à contribution les expertises développées par divers partenaires sociaux déjà impliqués dans la résolution de certaines problématiques. Pouvant prendre la forme de véritables tables de concertation, les efforts conduits pourraient être beaucoup plus ciblés si ce n'est que l'analyse de la situation s'opérerait dans une perspective beaucoup plus large.

6.1.11 Déterminer des champs d'intervention prioritaires

L'action concertée pourrait indéniablement obtenir davantage de résultats que des interventions menées d'une manière ponctuelle. Le ministère de la Santé et de Services sociaux pourrait établir de mettre l'emphase sur les projets axés d'abord sur la prévention dans certains champs d'intervention. Par exemple, certaines situations sociales comme la sur-représentation des jeunes d'origine haïtienne et jamaïcaine dans les centres d'accueil et de réadaptation pourrait faire l'objet d'une priorité sociale dans une perspective préventive.

6.1.12 Favoriser le financement de projets qui ne réduisent pas l'analyse en termes de besoins et d'attentes

Quoique la prise en considération des notions de besoins et d'attentes puissent dans certains contextes être utiles, si l'on pense par exemple à des problématiques liées à la santé, l'emploi d'une démarche prenant en considération l'analyse de la situation sociale permet de dépasser la perspective fonctionnaliste. En somme, l'objet de l'intervention ne doit pas s'articuler en fonction d'un rôle ou d'une «fonction» attendue de la part de l'individu dans un contexte social donné, mais plutôt en considération de contraintes générées par une situation sociale.

6.1.13 Établir un équilibre entre interventions de type curatif et préventif dans l'échantillonnage des projets subventionnés dans un Programme de partenariat

Quoique les résultats se veulent souvent moins évidents ou spectaculaires, la prévention permet d'éviter des coûts sociaux importants.

6.1.14 Tenter de favoriser l'établissement d'un équilibre pour ce qui est des conditions de travail des intervenants impliqués dans un Programme de partenariat

Tenant compte des moyens inégaux dont disposent les organismes et la multiplication des lieux de concertation, les organismes publics ne semblent pas toujours conscients de leurs responsabilités dans l'utilisation de ressources constituées de travailleuses et de travailleurs à statut précaire et de bénévoles. Cette situation pose un problème d'éthique et peut générer à terme des tensions entre les parties en présence.

6.1.15 Établir clairement les conditions du transfert des connaissances ou des expertises acquises dans le cadre du Programme aux personnels des établissements publics et des organismes communautaires concernés

Dans un certain nombre de projets, par exemple, le mandat d'agir fut confié à des employées à statut précaire embauchées par contrat, sans liens précis avec les autres membres du personnel de l'institution.

6.1.16 S'assurer que la gestion financière (gestion conjointe, contrôle budgétaire, etc.) soit rigoureuse

Dans le transfert de fonds, certains O.S.B.L., par exemple, ont reçu l'argent mais ne l'ont pas nécessairement utilisé pour payer les salaires dans des délais raisonnables.

6.1.17 Prendre des mesures pour que les établissements publics libèrent des membres du personnel régulier pour travailler dans les projets

Dans certains cas, les charges assumées dans le cadre des projets par les employés des établissements publics s'inscrivaient dans la perspective d'une simple tâche de plus à accomplir en sus de leur responsabilités régulières.

6.1.18 Remettre en cause ou faire une analyse critique des fondements des programmes de formation dits «interculturels»

Cette véritable «industrie» qu'est devenu «l'interculturel» nous rend fort inquiet. Une analyse des concepts qui sous-tendent les programmes de formation s'impose.

Bibliographie

Allmen, E. «Counselling and settlement : The current and future role of mainstream and settlement services» In *Proceedings of the Settlement and Integration of New Immigrants to Canada*, édité par Yelaja, Shankar A., Waterloo, Faculty of Social Work & Centre for Social Welfare Studies, Sir Wilfrid Laurier University, 1990.

André, M., Fischer, H. «L'État et les organismes bénévoles. De nouvelles règles du jeu», *Carrefour des affaires sociales*, 7 (2) : 13-15. 1985.

Apfelbaum, E., et Vasquez, A. «Les réalités changeantes de l'identité», *Peuples méditerranéens*, 24 ; 83-101, 1983.

Baker, R.P. «Eastern European refugees : Implications for social work», *Journal of Sociology and Social Welfare*, 16 (93) : 81-94, 1982.

Bégin, C. «La voie sinueuse de la décentralisation du système de santé et de services sociaux au Québec», *Sciences Sociales et Santé*, 7 (4) : 139-166, 1989.

Bélanger, P. R. «Les nouveaux mouvements sociaux à l'aube des années 90», *Nouvelles pratiques sociales*, 1 (1) : 101-114, 1988.

Bélanger, P. R., Deslauriers, J-P. «Mouvements sociaux et renouvellement de la démocratie», *Nouvelles pratiques sociales*, 3 (1) : 21-28, 1990.

Bélanger, P.R., Lévesque, B. «Le mouvement populaire et communautaire : de la revendication au partenariat (1963-1992)» dans *Québec en jeu*, éd. par Daigle, G., et Rocher G., Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1992.

«Une forme mouvementée de gestion du social : les CLSC», *Revue internationale d'action communautaire*, 19-59 : 49-64, 1988.

Bélanger, P.R., et Lévesque, B., (sous la dir. de) «Le mouvement social au Québec : continuité et rupture (1960-1985)» dans *Animation et culture en mouvement*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1987.

Belleau, J. *Réflexions-synthèse sur la culture organisationnelle des organismes communautaires*, Texte inédit, Montréal, Université du Québec à Montréal, 1991.

Brenton, M. *The Voluntary Sector in British Social Services*, London, Longman, 1985.

- Bibeau, G., et al. *La santé mentale et ses visages. Un Québec pluriethnique au quotidien*, Montréal, Gaëtan Morin, 1992.
- Bilodeau, G., et al. «Méthodologie de l'intervention sociale et interculturelle», *Service social*, 42 (2) : 25-48, 1993.
- Boismenu, G. *Le réaménagement de la régulation technique de l'État* dans *La recomposition du politique*, sous la dir. Maheu, L., et Sales, A., Paris/Montréal, L'Harmattan/Presses de l'Université de Montréal, 1991.
- Boucher, J. «Les mouvements sociaux. Réflexions à partir des théories de l'action collective et de la régulation», *Cahiers de CRISES*, 9003, Montréal, Université du Québec à Montréal, 1990.
- Boucher, N. «Culture et intervention : l'histoire d'une rencontre», *Service social*, 42 (2) : 5-9, 1993a.
- Boucher, N. «Société multiethnique : implication pour la déontologie et l'éthique professionnelle», *Intervention*, 96, octobre : 47-57, 1993b.
- Boucher, N. «L'accessibilité des services aux communautés culturelles : principe ou réalité?», *Service social*, 37 (3), 1988.
- Bozzini, L. «Rapport Rochon et Orientations Lavoie-Roux : une lecture plus optimiste», *Nouvelles Pratiques sociales*, 3 (1) : 107-120, 1990.
- Brault, M.-M. T., St-Jean, L. *Entraide et associations*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1990.
- Caillé, A. *Critique de la raison utilitaire*, Paris, La Découverte/Algama, 1989.
- Caillouette, J. «L'État partenaire : vers un nouveau modèle de développement», *Nouvelles pratiques sociales*, 7 (1) : 161-175, 1994.
- Campfens, H. «The role and future of non-governmental organizations (NGOs) in settlement and integration» in *Proceedings of the Settlement and Integration of New Immigrants to Canada*, éd. par Yelaja, Shankar A., Waterloo, Faculty of Social Work & Centre for Social Welfare Studies, Sir Wilfrid Laurier University, 1990.
- Cascio, W. F. *Costing Human Resources : The Financial Impact of Behavior in Organizations*, (2^e éd) Boston, PWS Kent, 1987.
- Castel, R. «De l'intégration sociale à l'éclatement social : l'émergence, l'apogée et le départ à la retraite du contrôle social», *Revue internationale d'action communautaire*, 20/60 : 67-78, 1988.
- Chambon, A. S. «Les stratégies narratives du récit de la parole. Comment progresse et s'échafaude une méthode d'analyse.», *Sociologie et société*, 25 (20) : 125-135, 1993.
- Chalifoux, J.-J. «Culture : une notion polémique?», *Service social*, 42 (2) : 11-23, 1993.
- Chanlat, J-F (dir.) *L'individu dans l'organisation : les dimensions oubliées*, Québec/Paris, Presses de l'Université Laval/ Eska, 1990.

Chanzel, F. «Mouvements sociaux» dans *Traité de sociologie*, sous la dir. Boudon, R., Paris, Presses universitaires de France, 1992.

Christian, M. *Critique de la modernité : l'exil du social*, Paris L'Harmattan, 1992.

Christensen, C. «Toward a framework for social work education in a multicultural and multiracial Canada» in *Proceedings of the Settlement and Integration of New Immigrants to Canada*, éd. par Yelaja, Shankar A., Waterloo, Faculty of Social Work & Centre for Social Welfare Studies, Sir Wilfrid Laurier University, 1990.

Coalition des organismes communautaires du Québec. *Pour la reconnaissance de l'action communautaire autonome*, Montréal, 1988.

Conseil régional de la santé et des services sociaux (Montréal-Métropolitain), *Des alliances... mais avec qui ?* Rapport du colloque du 28 septembre 1988, 1989.

Conseil régional de la santé et des services sociaux (Montréal-Métropolitain), Service du perfectionnement, Direction des ressources humaines, Montréal, mars 1989.

Corin, E. «Changer de cadre. Paramètre pour une approche anthropologique de l'évaluation», dans *L'Évaluation sociale ; savoirs, éthique, méthodes*, sous la dir. Légaré, J., et Demers, A, Laval, Éditions du Méridien, 1993.

Corin, E., et al. *Comprendre pour soigner autrement*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1990.

Coupet, A. «Qualité de service : pour une démarche intégrée et planifiée», *Gestion*, 17 (2) : 77-87, 1992.

DeHoog, Ruth Hoogland, *Contracting Out for Human Services, Economic, Political and Organizational Perspective*, Albany, State University of New York Press, 1984.

Duménil, G. Dominique, L. «Les régulationnistes pouvaient-ils apprendre davantage des classiques ?», *Économies et sociétés*, Série Théorie de la régulation, 6 : 117-155, 1993.

Duperré, M. «Du discours à la réalité dans le partenariat public-communautaire en santé mentale : une expérience au Saguenay-Lac-Saint-Jean», *Nouvelles pratiques sociales*, 5 (2) : 131-146, 1992.

Dommergues, P. *La société partenariat*, Paris, Anthropos, 1988.

Doré, G. «L'enjeu de la «coopération conflictuelle» pour les groupes communautaires», conférence prononcée au colloque «Politiques économiques et politiques sociales : 18 mois après le libre-échange», Montréal, Université de Montréal, 1990.

Enriquez, E. «Les enjeux éthiques dans les organisations modernes», *Sociologie et société*, 25, (1) : 25-38, 1993.

Favreau, L. «Mouvement populaire et intervention communautaire de 1960 à nos jours», *Continuités et ruptures*, Montréal, Le Centre de formation populaire/ Les éditions du fleuve, 1989.

Fortin, A. «Notes sur la dynamique communautaire», *Nouvelles pratiques sociales*, 7, (1) : 23-32, 1994.

Gagné, J., Dorvil, H. «Le défi du partenariat (entre le communautaire et le secteur public) : le cas des ressources communautaires dans le secteur de la santé mentale (au Québec)», *Nouvelles pratiques sociales*, 7 (1) : 63-78, 1994.

Gagnon, C., Klein J-L. «Le partenariat dans le développement local, tendances actuelles et perspectives de changement social», *Cahiers de géographie du Québec*, 35 (95), 1991.

Gagnon, G., Rioux, M. *À propos d'autogestion et d'émancipation*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1988.

Gateau, G. «La mobilisation des ressources humaines dans le secteur associatif», *Mire info*, (24) : 11-13, 1991.

Godbout, J. T. *L'esprit du don*, Montréal, Boréal, 1992.

Godbout, J. T. «Le communautaire et l'appareil» dans *Entraide et associations*, éd. par Brault, M-M. et St-Jean, L., Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1990.

Godbout, J. T. «Des grandes solutions pour des petits problèmes... À propos de la décentralisation», *Revue internationale d'action communautaire*, 20-60 : 139-143, 1988a.

Godbout, J. T. «Le social n'est pas un système de production», *Revue internationale d'action communautaire*, 20-60 : 51-55, 1988b.

La politique de la Santé et du Bien-Être. Québec, Gouvernement du Québec, Ministère de la Santé et des Services Sociaux, 1992a.

Programme de partenariat entre établissement du réseau de la santé et des services sociaux et les organismes communautaires issus des communautés culturelles. Québec, Gouvernement du Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux : Bureau des services aux communautés culturelles, 1992b.

Le financement des organismes familiaux : une approche partenariale. Avis du conseil de la famille, Québec, Conseil de la famille, 1991.

Agir ensemble, Rapport sur le développement, Conseil des affaires sociales, Boucherville, Gaëtan Morin, 1990.

Deux Québec dans un. Rapport sur le développement social et démographique, Boucherville, Gaëtan Morin, 1989.

Rapport de la commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux (Rapport Rochon), Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 1987.

Grasso, A. J. and al. *Research Utilization in the Social Services : Innovations for Practice and Administration*, New York, The Hartworth Press, 1992.

Guay, L. «Le choc des cultures : bilan de l'expérience de participation des ressources alternatives à l'élaboration des plans d'organisation de services en santé mentale», *Nouvelles pratiques sociales* : 4 (2) : 43-58, 1992.

Guberman, N et al. «Des questions sur la culture organisationnelle des organismes communautaires», *Nouvelles pratiques sociales*, 7 (1) : 45- 62, 1994.

Guillaumin, C. «Une société en ordre. De quelques-unes des formes de l'idéologie raciste», *Sociologie et sociétés*, 24 (2) : 13-23, 1992.

Hamel, P. «Contrôle ou changement social à l'heure du partenariat», *Sociologie et sociétés*, 25, (1) : 173-188, 1993.

Action collective et démocratie locale. Les mouvements urbains montréalais, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1991.

«Développement local et action communautaire à l'heure du néocorporatisme» dans *L'autre économie. Une économie alternative ?*, éd. par Lévesque, B., et al., Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1989.

«Crise de la distribution étatique et financement des organisations populaires», *Revue internationale d'action communautaire*, 10 (50), 1983.

Hatch, S. «The Voluntary Sector, A Larger Role ?» in *A New Look at the Personal Social Services*, éd. par Goldberg, E.M., et Hatch, S., London : Policy Studies Institute, 1981.

Jacob, A. «L'organisation communautaire avec des groupes ethniques», Dans *Théorie et pratiques en organisation communautaire*, sous la dir. Doucet, L., et Favreau, L., Québec, Presses de l'Université du Québec, 1991.

Jacob, A. «Modèles d'intervention et communautés ethnoculturelles : entre l'imaginaire et le réel», *En Piste*, Revue du Conseil Québécois pour l'enfance et la jeunesse, 10 (2) : 99-106, 1987.

Jacob, A. «L'accessibilité des services sociaux aux communautés ethniques», *Intervention*, 74, 1986.

Jacob, A., Bertot, J. *Intervenir avec les immigrants et les réfugiés*. Montréal, Éditions du Méridiens, Coll. Vision globale, 1991.

Jacquin, D. «Face au racisme populaire», *Revue Française des affaires sociales*, 46, décembre 1992.

Jalbert, L. «La décentralisation : enjeux et perspectives», dans «Les formes modernes de la démocratie», dans *La recomposition du politique*, sous la dir. Maheu, L., et Sales, A., Paris/Montréal, L'Harmattan/Presses de l'Université de Montréal, 1991.

Julliard, J. *La faute à Rousseau : essai sur les conséquences historiques de l'idée de souveraineté populaire*, Paris, Seuil, 1985.

Kitchen, H.M. «A Statistical Estimation of the Operation Cost Function for Municipal Refuse Collection», *Public Finance Quarterly*, 4 (Jan.) : 57-76, 1976.

Korbin Report. «Report of the Commission of Inquiry into the Public Service and Public Sector» in *The Public Service in British Columbia*, vol. 1 et 2., Victoria, Crown Publications, 1993.

Lamoureux, J. *Le partenariat à l'épreuve : l'articulation paradoxale des dynamiques institutionnelles et communautaires dans le domaine de la santé mentale*. Thèse de doctorat, Université de Montréal, 1994.

Lamoureux, J. *L'articulation des dynamiques institutionnelles et communautaires, une expérience paradoxale dans le domaine de la santé mentale*, Édition St-Martin, Montréal, 1994.

Lamoureux, J. «La commission Rochon : le communautaire, encore et toujours à la marge», *Revue internationale d'action communautaire*, 20/60 : 157-170, 1988.

Lamoureux, H. «Intervention communautaire et quête de sens», *Nouvelles pratiques sociales*, 7 (1) : 33-43, 1994.

Lamoureux, J., Lesemann, F. «L'interface entre les services sociaux publics et les ressources communautaires au Québec», *Science sociales et Santé*, 7 (4) : 49-67, 1989.

Lesemann, F. «Éclatement ou recomposition du social ? Quelques réflexions à partir de la situation du Québec et d'ailleurs...», *Revue internationale d'action communautaire*, 20/60 : 125-130, 1988.

Les Temps modernes. «L'invention de la nationalité ethnique», 565-566, août-septembre : 1-2, 1993.

Lipietz, A. «Après-fordisme et démocratie», *Les Temps modernes*, (524) : 97-121, 1990.

McAfee, R.P., McMillan, J. *Incentives in Government Contracting*, Toronto, Ontario Economic Council, 1986.

McDavid, J. *Residential Solid Waste Collection in Canadian Municipalities*, Victoria, School of Public Administration, University of Victoria, 1984.

Maffesoli, M. *Le temps des tribus : le déclin de l'individualisme dans les sociétés de masse*, Paris, Méridiens/Klincksieck, 1988.

Maheu, L. «Les nouveaux mouvements sociaux : entre les voies de l'identité et les enjeux politiques», dans *La recomposition du politique*, sous la dir. Maheu, L., et Sales, A., Paris/Montréal, L'Harmattan/Presses de l'Université de Montréal, 1991.

«Les mouvements de base et la lutte contre l'appropriation étatique du tissu social», *Sociologie et sociétés*, 15 (1), 1983.

Maheu, L., Descent, D. «Les mouvements sociaux : un terrain mouvant», *Nouvelles pratiques sociales*, 3 (1) : 41-51, 1990.

McMahon, A., Allen-Meares, P. «Is social work racist ? A content analysis of recent literature», *Social work*, 37 (6) : 533-539, 1992.

Melucci, A. «Vie quotidienne, besoins individuels et action volontaire», *Sociologie et sociétés*, 25, (1) : 189-197, 1993.

«Qu'y a-t-il de nouveau dans les «nouveaux mouvements sociaux»?», dans *La recomposition du politique*, sous la dir. Maheu, L., et Sales, A., Paris/Montréal, L'Harmattan/Presses de l'Université de Montréal, 1991.

Rapport d'évaluation du Programme de partenariat

- «The Symbolic Challenge of Contemporary Movements», *Social Research*, 52 (4) : 789-816, 1985.
- Offe, C. «New social Movements : Challenging the Boundaries of Institutional Politics», *Social Research*, 52 (4), 1985.
- Panet-Raymond, J. «Les nouveaux rapports sociaux entre l'État et les organismes communautaires à l'ombre de la Loi 120», *Nouvelles pratiques sociales*, 7 (1) : 79-93, 1994.
- «Le partenariat entre l'État et les organismes communautaires : un défi pour la formation en service social», *Service Social*, 40 (2) : 54-76, 1991.
- Panet-Raymond, J., et Vandal, A. «Le maintien à domicile à l'heure du partenariat entre organismes communautaires et CLSC», *Le Gérontophile*, 13 (3) : 19-22, 1991.
- Panet-Raymond, J., et Vandal, A. *Partenariat ou «pater-nariat»*, Montréal, Université de Montréal, 1991.
- Parazelli, M. «La coalition des organismes communautaires du Québec (1985-1991) : d'une pratique démocratique à un mimétisme adhocratique», *Nouvelles pratiques sociales*, 7 (1) : 111-130, 1994.
- Perras, S., Boucher, N. «L'intervention sociale contre le racisme : sortir du multiculturalisme et de la pensée magique», *Service social*, 42 (2) : 101-119, 1993.
- Péladeau, N., Mercier, C. «Approches qualitative et quantitative en évaluation de programmes», *Sociologie et sociétés*, 25 (2) : 111-124, 1993.
- Poupart, R., Simard, J.-J., Ouellet, J.-P. *La création d'une culture organisationnelle ; le cas des CLSC*. Québec, Fédération québécoise des centres locaux de services communautaires, 1986.
- Redjeb, B. «Du communautaire dans la réforme Côté : analyse de l'affirmation de la normativité des systèmes», *Nouvelles pratiques sociales*, 7 (1) : 95-109, 1994.
- Rekart, J. *Public Funds : Private Provision : The Role of the Voluntary Sector*, Vancouver, UBC Press, 1993.
- Robert, L. «Le partenariat entre le réseau institutionnel et la communauté : un paradigme à définir», *Nouvelles pratiques sociales*, 2 (1) : 37-52, 1989.
- Rupp-Eisenreich, B. *Histoire de l'anthropologie : XVI-XIX^e siècles*. Textes réunis et présentés par Britta Rupp-Eisenreich, Paris, Épistémologie, Klincksieck, 1984.
- Saint-Jean, A. *Pour en finir avec le partenariat*, Montréal, Primeur, 1983.
- Sales, A. «Privé, public et société civile : champs sociaux et structures de pouvoir» dans *La recomposition du politique*, sous la dir. Maheu, L., et Sales, A., Paris/Montréal, L'Harmattan/Presses de l'Université de Montréal, 1991.

Scott, A. *Ideology and the New Social Movements*, London, Unwin Hyman, 1990.

Sévigny, R. «Pratiques alternatives en santé mentale et gestion du social», *Sociologie et sociétés*, 25, (1) : 111-123, 1993.

Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles, *Revendications communes de la table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles*, Document synthèse (Lise Lamontagne, éd), Montréal, 1993.

Thériault, J.Y. «Démocratie et communauté : la double origine de la société civile» dans *Droits, liberté-démocratie*, éd. par Lamoureux, J., Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, Les cahiers scientifiques, Montréal, 1991.

Touraine, A. «Le Sujet comme mouvement social», dans *Critique de la modernité*. Paris, Fayard, 1992, Chapitre 2.

Vatz-Laaroussi, M. «Intervention et stratégies familiales en interculturel», *Service social*, 42 (2) : 49-62, 1993.

Vézina, A., Pelletier D. «Un instrument de mesure pour faciliter l'évaluation et l'intervention en protection de la jeunesse», *Service social*, 42 (2) : 63-80, 1993.

Wolfenden Committee, *The Future of Voluntary Organizations*. London, Crom Helm, 1978.

Zúñiga, R. *L'évaluation dans l'action*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal., Coll. Intervenir, 1994.

Annexes — Descriptif des projets

TITRE DU PROJET

«Apprendre pour mieux se comprendre»

PARTENAIRES DU PROJET

Les Centres jeunesse de Montréal - Foyer de groupe Désy.

Café-Jeunesse Multiculturel.

RÉSUMÉ DE LA PROBLÉMATIQUE

D'une part, nous avons de la difficulté à rejoindre certains parents qui ont à faire face à la réalité du placement de leur enfant. Il y a parfois incompréhension des besoins et des moyens utilisés de la part des intervenants et aussi de la part des parents.

D'autre part, les parents vivent des situations difficiles avec leurs jeunes qui chevauchent deux cultures et manquent d'information pour se réajuster. Nous voulons donc profiter de l'expertise du milieu communautaire et apporter la nôtre afin d'arriver ensemble à rejoindre nos objectifs.

OBJECTIFS DU PROJET

Du côté des *parents* :

- améliorer et utiliser les connaissances et l'expérience des parents quant aux relations parents/jeunes, aux réalités des différentes communautés et aux aspects légaux (LPJ, LJC, LSSS, ...) ;
- donner des occasions d'échanges avec d'autres parents.

Du côté des *intervenants* du Centre :

- améliorer les connaissances des intervenants en matière d'immigration ;
- sensibiliser les intervenants aux réalités multiculturelles ;
- améliorer la qualité des interventions en les adaptant plus aux besoins de la clientèle multiethnique.

CLIENTÈLE CIBLE

Parents de différentes communautés culturelles, jeunes, intervenants.

TERRITOIRE CIBLE

Île de Montréal.

TITRE DU PROJET

«Projet de partenariat entre la Cité des Prairies et le CHRISOCQ».

PARTENAIRES DU PROJET

Les Centres jeunesse de Montréal - La Cité des Prairies.

Centre haïtien de regroupement et d'intégration à la société canadienne québécoise (CHRISOCQ).

RÉSUMÉ DE LA PROBLÉMATIQUE

Depuis quelques années, Cité des Prairies offre des services à une clientèle multiethnique ; en l'occurrence, un fort pourcentage de cette clientèle se retrouve dans la communauté haïtienne. Il est souvent difficile, malgré une meilleure connaissance de la culture haïtienne, de s'approcher ou plutôt d'amener au centre, les familles de ces jeunes.

Dans le but de se rapprocher d'eux par une meilleure compréhension de leur vécu et aussi se faire connaître comme ressource, nous avons établi une entente avec le CHRISOCQ.

Par la suite, ceci pourra nous permettre une meilleure participation à la vie du centre, à la réinsertion de leurs jeunes et à une plus grande prise en charge par la communauté.

OBJECTIFS DU PROJET

Les objectifs du projet sont de :

- Consolider le réseau de support de la communauté haïtienne pour les jeunes en difficulté.
- Poursuivre l'implication des parents dans le centre avec l'appui du CHRISOCQ afin d'être un peu plus autonome à la fin du projet.
- Poursuivre le co-parrainage intervenant Cité et communauté haïtienne — CHRISOCQ.

- Tenter d'impliquer la communauté afin de diminuer le phénomène de gang.
- Amener un échange interculturel pour solutionner les conflits entre les jeunes, exemples : skin-heads, jamaïcains, haïtiens.

CLIENTÈLE CIBLE

Les personnes qui reçoivent des services de Cité, jeunes et leurs familles. Pour les personnes de la communauté, jeunes, adultes, parents, etc. Également, les intervenants de part et d'autres.

TERRITOIRE CIBLE

Les personnes qui reçoivent des services de La Cité des Prairies ainsi que celles de la communauté culturelle sur l'île de Montréal et même en périphérie de Montréal.

TITRE DU PROJET

«La famille khmère au Québec».

PARTENAIRES DU PROJET

CLSC Côte-des-Neiges.

PROMIS.

SIARI.

École Saint-Pascal-Baylon.

RÉSUMÉ DE LA PROBLÉMATIQUE

Les problèmes auxquels le projet veut s'adresser sont: l'absence de modèles maternel et paternel, le développement de l'enfant, la violence conjugale, l'isolement, la méconnaissance de la langue officielle et la ghettoisation. Ces problèmes ont un impact négatif tant au niveau de la santé physique qu'au niveau de la santé mentale. En ce qui concerne le problème relié à la langue, 85 % des femmes khmères ont une moyenne de 3 ans de scolarité (analphabètes dans leur langue maternelle et 52% sont unilingues)

Quant au problème relié à la pauvreté, 56 % des parents reçoivent le bien-être social et 8 % sont sur le chômage pour un total de 64 % sans travail. D'autres problèmes sont: la perte au jeu, l'alcoolisme, la toxicomanie, la jalousie excessive (hommes) ...

OBJECTIFS DU PROJET

Faciliter l'intégration harmonieuse des familles khmères à la société québécoise en les aidant à trouver des outils nécessaires, tels que :

- l'apprentissage de la langue française ;
- la connaissance de la culture et des habitudes de vie au Québec ;
- le rapprochement avec les membres du pays d'adoption ;
- le développement de l'autonomie de la mère ;
- le développement de la compétence parentale ;

ministère de la Santé et des Services sociaux

- l'épanouissement de l'enfant ;
- la sensibilisation du père à son rôle dans la famille.

CLIENTÈLE CIBLE

Les mères, les pères et les jeunes enfants âgés de 0 à 12 ans (Cambodgiens) vivant dans le secteur du CLSC Côte-des-Neiges.

TERRITOIRE CIBLE

Quartiers Côte-des-Neiges et Snowdon (principalement sur les rues De Courtrai, Mountain-Sights, Barclay, Goyer ...) à Montréal.

TITRE DU PROJET

«À l'écoute» projet de partenariat prévention-audio à l'intention des communautés ethnoculturelles».

PARTENAIRES DU PROJET

CLSC Parc Extension.

La Maisonnée (Service d'aide et de liaison pour immigrants).

Centre communautaire des femmes sud-asiatiques.

RÉSUMÉ DE LA PROBLÉMATIQUE

Violence familiale.

Réseau de la santé et des services sociaux.

Choc culturel et relations parents-enfants.

Femmes et santé.

Outils produits : Cassettes audio (15 minutes par thème) produites en français et en anglais, bengali, créole, espagnol, grec, khmer, punjabi, tamil, turc, vietnamien.

OBJECTIFS DU PROJET

Sensibiliser, donner de l'information et faciliter l'accès aux ressources existantes pour les membres des communautés culturelles qui ne maîtrisent que peu ou pas l'information écrite en français ou dans leur langue maternelle.

Donner aux intervenants et aux intervenantes bilingues et/ou francophones des organismes publics et communautaires, des outils pour leurs pratiques quotidiennes avec les membres des communautés ethnoculturelles.

TITRE DU PROJET

«Insertion sociale des jeunes mères de la communauté noire».

PARTENAIRES DU PROJET

Hôpital Sainte-Justine.

CLSC Notre-Dame-de-Grâce/Ouest.

CLSC Saint-Michel.

CLSC Montréal-Nord.

Association Jamaïquaine de Montréal.

Maison d'Haïti.

RÉSUMÉ DE LA PROBLÉMATIQUE

La communauté noire se préoccupe de la situation de pauvreté et d'isolement de ses jeunes. Et de fait, les jeunes noires représentent 20 % des mères de moins de 20 ans sur le territoire de l'ex-DSC Sainte-Justine. Combiné à une faible scolarité, la discrimination raciale à l'embauche, ces jeunes mères et leurs enfants s'inscrivent dans une vie sociale et familiale peu prometteuse.

OBJECTIFS DU PROJET

- Réinsérer (via le retour aux études ou un stage en milieu de travail) socialement les jeunes mères.
- Développer l'attachement mère-enfant et stimuler le développement de l'enfant.
- Accroître le sens de la planification familiale.

CLIENTÈLE CIBLE

Mère de 20 ans et moins de la communauté noire résidente sur l'île de Montréal.

TERRITOIRE CIBLE

Territoires des CLSC partenaires.

TITRE DU PROJET

«Développement d'une approche réseau (famille) en intervention interculturelle».

PARTENAIRES DU PROJET

CLSC La Petite Patrie.

La Maisonnée.

RÉSUMÉ DE LA PROBLÉMATIQUE

Au 31 mars 1992, 21% de la clientèle du CLSC s'identifiait comme appartenant à une autre origine que canadienne-française. Une très forte proportion de cette clientèle est desservie par notre programme Enfance-Famille.

Par notre travail en milieu scolaire, en particulier au niveau primaire, nous desservons un nombre important d'enfants issus de communautés ethnoculturelles dont une très forte proportion en classe d'accueil. Nos champs d'intervention auprès de cette clientèle (services sociaux, services de santé et santé dentaire) nous amènent à côtoyer les parents de ces enfants et leur entourage immédiat.

Il est reconnu que pour ces familles de nouveaux immigrants, les premiers mois passés au pays sont déterminants par rapport à leur adaptation. Ils sont aussi très influents par rapport à l'intégration des enfants au système scolaire francophone. Notre but est de contribuer à leur accueil au pays. Nous voulons faciliter leur premier contact avec le CLSC, l'école et les organismes communautaires et les aider à se sentir à l'aise et autonomes dans leurs démarches en vue d'établir des liens avec la communauté d'accueil.

OBJECTIFS DU PROJET

Au cours de l'année 1993-1994 et 1995 : avoir supporté \pm 150 parents d'enfants récemment arrivés au pays, dans leurs efforts pour :

- aider les jeunes à s'intégrer harmonieusement au système scolaire francophone ;
- assurer le bien-être de leur ou leurs enfants à travers l'expérience du choc culturel et celle du développement psychologique de l'enfant ;
- vivre une relation parent-enfant durable et valorisante.

CLIENTÈLE CIBLE

Parents des élèves fréquentant les classes d'accueil des écoles La Mennais, St-Arsène, Notre-Dame-de-la-Défense et St-Jean-de-la-Croix.

TERRITOIRE CIBLE

Le quartier de La Petite Patrie à Montréal.

TITRE DU PROJET

«Intervention socio-communautaire auprès des jeunes, des familles et des femmes somaliennes».

PARTENAIRES DU PROJET

CLSC Parc Extension - SARIMM.

CLSC Pierrefonds.

Coopérative Cloverdale.

Association des ressortissants du Nord de la Somalie*.

RÉSUMÉ DE LA PROBLÉMATIQUE

Récemment arrivés au Canada, plusieurs jeunes, familles et femmes somaliennes font face au choc culturel et aux difficultés de l'intégration dans une société très différente de celle du pays d'origine. Nous avons travaillé depuis un an surtout pour aider les jeunes somaliens via les écoles et des activités de groupe. Nous voulons poursuivre le travail en le centrant sur les familles, surtout celles dirigées par des femmes cheffes de famille. Nous voulons aussi aider les femmes somaliennes particulièrement isolées et faisant face dans le nouveau milieu, à de nombreuses difficultés qui font obstacle à leur intégration.

OBJECTIFS DU PROJET

- Poursuivre le travail déjà commencé chez les jeunes dans les écoles et avec des organismes de loisirs et d'intégration à l'emploi.
- Rejoindre et aider les jeunes somaliens dans leur milieu familial, étendre notre aide aux jeunes du primaire.

* L'Association des ressortissants du Nord de la Somalie s'est retirée du Programme de partenariat depuis le 2 septembre 1994.

- Aider les familles, surtout les nombreuses familles monoparentales ayant une femme comme cheffe de famille, à mieux assumer le rôle parental, en brisant leur isolement et en favorisant leur intégration et en les outillant pour assumer leurs responsabilités dans un nouveau contexte.
- Aider les jeunes en général à sortir de leur isolement et leur rendre accessibles les services existants dans la nouvelle communauté.

CLIENTÈLE CIBLE

Les jeunes, les familles et les femmes somaliennes.

TERRITOIRE CIBLE

L'île de Montréal, surtout les quartiers où les Somaliens se concentrent (ex. : Pierrefonds).

TITRE DU PROJET

«L'entremise».

PARTENAIRES DU PROJET

CLSC Norman-Bethune.

Communauté grecque orthodoxe de Laval.

Centre de services à la communauté arménienne.

Les Centres jeunesse de Laval - CPEJ.

RÉSUMÉ DE LA PROBLÉMATIQUE

La sous-utilisation de certains services du réseau de la santé et des services sociaux par les néo-québécois repose en partie sur une méconnaissance mutuelle. La négociation d'ajustement et d'adaptation réciproque s'avère nécessaire tant pour rencontrer le droit aux services des nouveaux citoyens québécois que celui de la société d'accueil de voir ses nouveaux membres faire des efforts d'intégration.

OBJECTIFS DU PROJET

Créer, avec l'aide d'agents de liaison, des événements et offrir des services permettant de sensibiliser et de familiariser des intervenants(es) du réseau à certaines réalités des communautés ethnoculturelles visées ainsi qu'à certaines réalités du vécu migrant. Informer les membres des communautés sur le fonctionnement du réseau de la santé et des services sociaux et les sensibiliser aux valeurs et à la culture de la société d'accueil.

CLIENTÈLE CIBLE

Communauté grecque, arménienne, arabophone.

TERRITOIRE CIBLE

Sud-ouest de l'île de Laval.

TITRE DU PROJET

«La double vie des jeunes».

PARTENAIRES DU PROJET

CLSC Samuel de Champlain.

Maison internationale de la Rive-Sud (MIRS).

RÉSUMÉ DE LA PROBLÉMATIQUE

Sur le territoire desservi par le CLSC Samuel de Champlain, nous retrouvons une population qui compte soixante-sept communautés culturelles différentes. L'école secondaire Royal Georges de la Commission scolaire protestante *South Shore* compte 85% de sa clientèle issue des communautés culturelles différentes (Haïtiens, Grecs, Asiatiques et autres). Nous identifions particulièrement les relations familiales difficiles que vivent les jeunes placés dans le conflit de génération, doublé de la dualité culturelle due aux valeurs véhiculées par leur famille et par la communauté d'accueil. Les jeunes sont souvent seuls car les parents travaillent plusieurs heures afin de répondre aux besoins économiques. La famille c'est la «gang»; un réseau très fort surtout pour les jeunes Haïtiens et les Latino. Par contre, les jeunes Grecs et Asiatiques vivent parfois des dépressions importantes dues au fait que les parents misent grandement sur la performance académique. En plus des manifestations dites «normales» des adolescents, nous constatons pour ces jeunes, des problèmes culturels et raciaux.

OBJECTIFS DU PROJET

Objectif *général* :

Faciliter la complémentarité du réseau communautaire (CLSC-MIRS, école et collectivité) pour mieux saisir de part et d'autre la dualité culturelle; par le fait même, briser l'isolement de ces acteurs, afin de favoriser l'interprétation culturelle réciproque, pour et avec les jeunes.

Objectifs spécifiques :

- Viser la sensibilisation des principaux acteurs auprès des jeunes à la dualité culturelle et à ses effets.
- Faire «le pont» entre le CLSC et la MIRS pour mieux développer et adapter les modalités qui rendront accessibles l'interprétation culturelle.
- Élargir la compétence culturelle des intervenants et des intervenantes dans leurs actions auprès des jeunes issus des communautés culturelles (approche individuelle et collective).
- Créer un réseau d'entraide pour un engagement et une concertation de la collectivité; école, familles et ressources communautaires (approche collective et communautaire).
- Favoriser la complémentarité de ce réseau dans les actions envers le jeune, son école et sa famille.

CLIENTÈLE CIBLE

La clientèle cible est constituée d'élèves issus des communautés culturelles de l'École Royal Georges (Commission scolaire protestante *South Shore*) et des parents de ceux-ci.

TERRITOIRE CIBLE

Brossard et les environs.

TITRE DU PROJET

Projet de partenariat visant l'accessibilité aux services de santé et sociaux aux familles immigrantes résidant dans la basse-ville de Québec (PASFI - BVQ).

PARTENAIRES DU PROJET

CLSC de la Basse-Ville.

Centre multiethnique de Québec et Service d'aide à l'adaptation des immigrants de Québec.

RÉSUMÉ DE LA PROBLÉMATIQUE

Le Centre multiethnique intervient auprès des immigrant(es) dès leur arrivée. Il est en mesure d'identifier les besoins et les difficultés rencontrés particulièrement en santé physique et mentale. Son service d'aide à l'adaptation, situé en basse-ville, assure un suivi à plus long terme des familles.

D'autre part, le CLSC de la Basse-Ville possède une expertise en santé et rejoint déjà un grand nombre de nouveaux arrivants et nouvelles arrivantes résidant sur son territoire par le biais de ses programmes aux enfants et aux familles.

Le présent projet vise à joindre la connaissance des communautés culturelles que possède le Centre multiethnique de Québec et l'expertise du CLSC de la Basse-Ville en santé et services sociaux. Les services de santé et sociaux seront plus accessibles et l'intégration des membres des communautés culturelles à la société québécoise sera facilitée.

OBJECTIFS DU PROJET

Se documenter et faire les recherches pertinentes afin de bien cerner et connaître les habitudes de vie et culturelles des nouveaux arrivants et nouvelles arrivantes.

Rapport d'évaluation du Programme de partenariat

Explorer avec les nouveaux arrivants et nouvelles arrivantes les moyens de s'intégrer le plus harmonieusement possible à la réalité québécoise.

Bâtir des outils facilitant l'accessibilité aux services de santé et sociaux.

CLIENTÈLE CIBLE

Communautés asiatiques, africaines, latino-américaines (familles avec jeunes enfants).

TERRITOIRE CIBLE

Basse-Ville de Québec.

